

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les opérations de conversion de la Trésorerie américaine, par M. Thomas BASYN — Quelques aspects de la négociation des valeurs mobilières à la Bourse de Bruxelles depuis 1946 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LES OPÉRATIONS DE CONVERSION DE LA TRÉSORERIE AMÉRICAINE

par M. THOMAS BASYN,

*Conseiller financier à l'Ambassade de Belgique aux Etats-Unis d'Amérique,
Directeur exécutif à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.*

I — La structure de la Dette fédérale

Cinq fois dans l'histoire des Etats-Unis, la dette publique fédérale a subi un accroissement considérable par suite du financement des guerres. Chaque fois, cet accroissement a entraîné une inflation des prix, suivie de déflation. Le gonflement de la dette consécutif à la seconde guerre mondiale a dépassé de loin l'augmentation qui a suivi les autres guerres. Il fut sans précédent, non seulement en chiffres absolus, mais aussi en relation avec la population et le revenu national. La dette publique des Etats-Unis, inférieure à 60 p. c. du revenu national en 1940, atteignait en 1946 plus de 150 p. c. de ce revenu. En 1790, la dette s'élevait à \$ 19 par tête d'habitant. A son point culminant de février 1946, la dette, au niveau de \$ 279 milliards, représentait 160 p. c. du revenu national. En 1953, sur la base du montant de \$ 272 milliards atteint au 1^{er} octobre et d'une population estimée à 160 millions, la dette était de \$ 1.700 par habitant. Le revenu national des Etats-Unis s'élevait, sur la base des données du second trimestre de 1953, à \$ 311 milliards par an.

* * *

La dette fédérale se subdivise en obligations détenues par le public et en titres détenus par les orga-

nismes gouvernementaux. Sur un total de \$ 270 milliards d'obligations portant intérêt, à la date de juillet 1953, \$ 230 milliards se trouvaient entre les mains du public et \$ 40 milliards étaient détenus par des organismes tels que la *Federal Deposit Insurance Corporation*, les Fonds de Pensions, Assurances gouvernementales Vie, Fonds de Chômage, etc.

Les titres placés dans le public se subdivisent à leur tour en fonds d'Etat négociables et non négociables. Les fonds d'Etat négociables comprennent deux catégories : les obligations auxquelles tout le monde peut souscrire et celles dont l'acquisition n'est pas permise aux banques commerciales. Les fonds d'Etat non négociables consistent principalement en bons d'épargne remboursables au gré du porteur à deux ou à six mois de leur date d'émission et dans certains cas à vue, ou encore à un mois de préavis. Au 31 juillet dernier, les fonds d'Etat négociables s'élevaient à \$ 153,7 milliards et les fonds d'Etat non négociables à \$ 76,2 milliards, dont \$ 57,8 milliards de bons d'épargne.

La statistique révèle au 31 décembre 1952, à la veille de l'entrée en fonctions de la nouvelle Administration, que sur la masse des \$ 148,5 milliards de fonds d'Etat négociables, \$ 57 milliards, ou 38,3 p. c., venaient à échéance dans l'année, \$ 37,7 milliards, ou 25,4 p. c., entre un et cinq ans, \$ 22,8 milliards, soit 15,4 p. c., entre cinq et dix ans, et le solde,

\$ 31 milliards, ou 20,9 p. c., était remboursable à plus de dix ans.

A la même date du 31 décembre 1952, le volume des fonds d'Etat non négociables, qui doivent être assimilés à du papier à court terme à raison des conditions de leur remboursement, s'élevait à \$ 65 milliards. Ensemble, la dette flottante négociable venant à échéance à un an et la dette non négociable pratiquement assimilable à la catégorie précédente au point de vue des échéances, s'élevaient au 31 décembre 1952 à la proportion considérable de 45,6 p. c. de la dette totale. La proportion atteint 52 p. c. si on tient compte des Certificats du Trésor et autres obligations détenus par les banques commerciales.

Les résultats d'une administration de la dette fondée depuis plus de dix ans sur le principe du financement des besoins croissants du Trésor à court terme en vue d'en alléger le service, plaçaient donc l'Administration républicaine, à son arrivée au pouvoir, devant le problème d'un déséquilibre très prononcé.

Pendant la guerre, le Gouvernement entreprit une campagne énergique pour le placement de la dette dans le public en utilisant le système des bons d'épargne non négociables, dont le montant en cours, à la fin de 1952, s'élevait à \$ 57,9 milliards. Pratiquement remboursable à vue ou à brève échéance, ce type de titre présentait l'avantage d'être soustrait aux risques du marché, et s'il doit être considéré comme faisant partie de la dette flottante, il immobilise tout au moins une partie de l'épargne, fût-ce temporairement, et la soustrait au circuit du crédit.

Sous l'Administration du Président Truman, la Trésorerie était essentiellement préoccupée de compenser le poids croissant de la dette par une réduction de la charge des intérêts, et en même temps qu'elle empruntait à court terme, elle cherchait à s'assurer des possibilités de renouvellements en stabilisant les cours des fonds d'Etat grâce aux interventions de la Réserve Fédérale.

A aucun moment, tout au moins jusqu'en 1951, la Trésorerie ne paraît s'être autrement souciee de modifier la structure de la dette marquée par une prépondérance du papier à court terme qui rendait inévitable le placement d'une importante masse de fonds d'Etat dans le système bancaire et dans les banques de Réserve Fédérale. Au 31 décembre 1952, les banques commerciales détenaient dans leur portefeuille quelque \$ 64 milliards de ces fonds. L'Administration républicaine a toujours considéré que l'absorption de fonds d'Etat en quantités massives par les banques constituait une menace chronique d'inflation, qu'il convenait de combattre sans tarder si on voulait procéder à une « réhabilitation » du dollar sur des bases solides. Il fallait, en conséquence, mettre tout en œuvre pour procéder à une redistribution de la dette en faisant sortir des portefeuilles des établissements de crédit le plus grand volume pos-

sible de fonds d'Etat pour les transférer au public ou à d'autres investisseurs disposant d'épargne.

Cependant, en mars 1951, encore sous l'Administration du Président Truman, on perçoit un premier essai de réorientation dans la politique de la Trésorerie. Ce changement était le fruit d'une controverse entre la Trésorerie et la Réserve Fédérale, qui avait déjà éclaté en 1950 au sein de la sous-commission du Congrès issue de la Commission mixte chargée de l'examen du rapport économique du Président, dont les travaux étaient dirigés par le Sénateur démocrate Paul H. Douglas. Une sous-commission identique, créée en 1952, confirma certaines conclusions de la sous-commission de 1950. Il convient d'en citer une en particulier, qui revendique expressément pour la Réserve Fédérale la liberté de « restreindre le crédit » et d'élever les taux d'intérêt en vue d'une « stabilisation générale (de l'économie), fût-ce au prix d'un accroissement sensible des charges résultant du service de la dette fédérale ».

En mars 1951, après un vif débat, la Trésorerie et la Réserve Fédérale publiaient leur accord sur un *modus vivendi* aux termes duquel les interventions sur le marché libre pour le soutien des cours des rentes étaient abandonnées et les cotations seraient soumises aux fluctuations normales du marché. En même temps, la Trésorerie procédait à une émission d'obligations à trente ans au taux de 2 3/4 p. c., qui fut offerte en échange pour la conversion de rentes 2 1/2 p. c. 1945-67/72 placées hors des banques et dont l'encours s'élevait à \$ 19,7 milliards. \$ 13,6 milliards furent présentés à l'échange. Puis, en mars 1952, l'émission fut rouverte aux souscriptions et à l'échange des obligations 2 1/2 p. c. précitées et de deux autres séries de titres non éligibles pour les banques, dont le taux était de 2 1/2 p. c. également, aux échéances 1965/70-1966/71 et dont l'encours était de \$ 13,6 milliards. Les souscriptions ne s'élevèrent qu'à \$ 450 millions et les échanges à \$ 1,3 milliard, portant l'émission globale de la rente 2 3/4 p. c. à \$ 15,3 milliards. En outre, la Trésorerie améliorait les taux des bons d'épargne.

II — Les efforts de consolidation de la nouvelle Administration

L'Administration républicaine était confrontée dès son entrée en fonctions avec une double difficulté dans sa politique de refonte de la dette : une année particulièrement lourde en échéances, puisque celles-ci s'élevèrent jusqu'au 31 décembre 1953 à \$ 57 milliards pour les rentes négociables seules, et le poids d'un important déficit budgétaire, évalué au commencement de l'année à environ \$ 5,8 milliards pour l'exercice fiscal se clôturant au 30 juin 1953, et à \$ 10 milliards environ pour l'exercice prenant fin au 30 juin 1954.

La première échéance à laquelle la Trésorerie eut à faire face, à l'exception des renouvellements pério-

diques de \$ 17,2 milliards de Certificats de Trésorerie à 91 jours, tombait le 15 février, date à laquelle \$ 8,9 milliards de certificats 1 7/8 p. c. à un an étaient remboursables. Déjà le 16 janvier, la Réserve Fédérale avait porté le taux d'escompte de 1 3/4 p. c. à 2 p. c. Le marché attendait avec impatience la première manifestation concrète de la politique de la dette. La Trésorerie offrit aux porteurs des certificats échus le 15 février, le choix entre un nouveau certificat à un an au taux nettement plus élevé de 2 1/4 p. c. et une obligation à cinq ans et dix mois à 2 1/2 p. c. Le faible écart entre ces taux paraît avoir déçu les porteurs qui, en masse, préférèrent le certificat à un an. Sur les \$ 8,9 milliards à rembourser, \$ 619 millions seulement, ou 6,98 p. c., furent convertis en obligations 2 1/2 p. c. et le solde, à l'exception de \$ 137 millions présentés au remboursement, fut échangé contre les nouveaux certificats à un an. L'opération semble indiquer que, pour consolider la dette sur une échelle importante, on aurait à offrir de la rente à des taux nettement supérieurs. La Trésorerie percevait, en réalité, dès sa première tentative, qu'elle entraînait dans un marché où la concurrence était forte et qu'elle aurait à payer le prix pour s'y établir avec du papier à moyen ou à long terme.

C'est environ deux mois plus tard que le Secrétaire du Trésor annonça son intention de lever environ \$ 1 milliard en certificats à trois mois et un second milliard en obligations à trente ans, celles-ci au taux de 3 1/4 p. c. Les certificats à 91 jours étaient destinés à procurer à la Trésorerie de l'argent frais. Quant aux obligations à 30 ans, elles étaient offertes pour conversion aux détenteurs de \$ 1,1 milliard de bons d'épargne venant à échéance au cours de 1953, en vue de réduire la pression continue que les remboursements de ce type de rente exerçaient sur la Trésorerie. La réponse du marché fut prompte. Les certificats à trois mois, au taux de 2 1/4 p. c., furent rapidement absorbés. Les souscriptions aux obligations à trente ans atteignirent le montant considérable de \$ 5,25 milliards, dont, il est vrai, une grande partie était spéculative. C'était la première fois qu'un taux de 3 1/4 p. c. faisait son apparition sur le marché des rentes depuis 1933. \$ 1.070 millions furent alloués aux souscripteurs, des montants additionnels du nouveau titre étant émis pour les porteurs de bons d'épargne manifestant, avant le 30 avril, leur intention de procéder à l'échange. Sur \$ 1.117 millions de bons d'épargne des séries F et G en circulation visés par l'offre, \$ 415 millions furent consolidés. La répartition aux banquiers fut limitée à 5 p. c. de leurs dépôts à terme. Dans la seconde quinzaine de mai, la nouvelle rente fut traitée de 1/4 p. c. à près de 1/2 p. c. au-dessus du pair, mais le mouvement de hausse fut éphémère. En fait, l'émission avait provoqué un choc dans le marché. Elle entraîna rapidement une série d'ajustements

dans les autres fonds d'Etat, dont les cours se mirent à faiblir pour s'établir au niveau du rendement du nouveau titre. Les cours de ce dernier se tassèrent bientôt, pour tomber à une fraction en dessous du pair vers la fin de mai. La hausse de 3 p. c. à 3 1/4 p. c. des taux pratiqués par les banques commerciales pour leurs clients de choix, contribua à peser sur les cours des fonds d'Etat. Tout le marché semblait prendre une nouvelle allure avec les certificats à 91 jours à 2 1/4 p. c. environ, les obligations du Trésor à 5 ans à 2 3/4 p. c., les obligations à 10 ans à 2 7/8 p. c. et celles à 20 ans à 3 p. c. Il était inévitable que les perturbations causées par l'émission d'une rente à 3 1/4 p. c. provoquassent des réactions. Celles-ci étaient déterminées par la crainte d'une concurrence excessive de l'Etat dans un marché à long terme fortement mis à contribution, l'année 1953, avec \$ 11 milliards d'émissions pour le premier semestre, prenant toutes les apparences d'une période-record pour le financement des investissements industriels et des besoins des municipalités et autorités fédérales. Par ailleurs, la dépréciation infligée à la dette en cours par l'apparition d'un 3 1/4 p. c. ne pouvait manquer d'indisposer les détenteurs de blocs importants de rente, tels que les compagnies d'assurances et les fonds de pensions.

L'agitation créée dans le marché par l'émission de la nouvelle dette à 30 ans, contraignit momentanément la Trésorerie à aller de l'avant pour ses opérations de refinancement du mois de mai, en procédant à des placements à court terme. Mais elle continua à offrir du papier à des taux qui suivaient l'allure générale du marché. \$ 5 milliards de Certificats du Trésor à 1 7/8 p. c. venaient à échéance le 1^{er} juin et \$ 500 millions d'obligations à 2 p. c. le 15 juin. La Trésorerie offrit en échange pour les deux échéances, un certificat à un an à 2 5/8 p. c. et le total des conversions pour les deux titres atteignit \$ 4,9 milliards. Ce montant déçut quelque peu les autorités. Ou bien le nouveau taux désappointa le marché, ou bien nombre de banques déjà engagées à fond, serrées au point de vue de leurs réserves et inquiètes des répercussions des plans de consolidation du Gouvernement sur le marché de l'argent, s'abstinrent pour conserver un maximum de liquidités.

Les mois de mai et juin furent donc caractérisés dans le marché de l'argent par des courants divers et un certain degré de confusion. Tout essai de refonte de la structure de la dette publique, dans une année de conjoncture exceptionnellement active, ne pouvait manquer d'affecter le marché. En fait, lorsqu'on considère le caractère comparativement modeste des premiers efforts de consolidation au regard de l'ampleur de la dette et du volume des échéances de 1953, on demeure frappé de l'intensité de leur contre-coup. Au moment où elle déclencha son programme, l'Administration était persuadée que les facteurs d'inflation étaient encore menaçants. Elle entra en

action avec une vigueur excessive, affirment certains de ses critiques. D'autres prétendent que, sous le mouvement d'une conjoncture encore très lancée, les signes annonciateurs d'une récession, ou tout au moins d'une inflation à bout de course, étaient trop évidents pour se jeter dans une politique déterminée de conversion de la dette qui devait agir comme un cran d'arrêt sur le marché. Remarquons que peu de temps après que la Trésorerie eut affirmé ses projets de transformation de la dette par l'émission d'un emprunt à long terme à un taux auquel le marché n'était plus habitué, la Réserve Fédérale, confrontée avec la perspective d'une demande impérieuse de capitaux pour le second semestre de 1953, se voyait obligée de continuer à réalimenter le marché par de substantielles interventions sur le marché libre. Au milieu de 1953, le marché des capitaux à long terme continua d'être très sollicité par les sociétés industrielles, par les sociétés de services publics et par les municipalités. En même temps, la Trésorerie s'aperçut que la couverture du déficit et les remboursements sur la dette pouvaient réclamer de \$ 9 à \$ 12 milliards d'argent frais pour le second semestre de l'année, sauf nouvelles réductions des dépenses ou autres allègements budgétaires. Une série d'inconnues pesaient donc sur le marché et elles déterminèrent un fléchissement sensible des cours des fonds d'Etat, qui amena notamment le 3 1/4 p. c. à 98 22/32 p. c. au commencement de juin. Les cours se redressèrent lorsque la Réserve Fédérale décida le 25 juin de réduire les réserves obligatoires pour les dépôts à vue des banques membres, de 14 p. c. à 13 p. c. pour les établissements de crédit en province, de 20 p. c. à 19 p. c. pour les banques des villes de Réserve Fédérale et de 24 p. c. à 22 p. c. pour les banques des villes centrales de Réserve Fédérale. Ces décisions, qui entraient en vigueur le 1^{er} juillet, libéraient un montant de près de \$ 1.156 millions de réserves et permettaient une expansion de crédit de quelque \$ 5 milliards. La mesure se conjugait avec des interventions sur le marché libre qui s'élevèrent à environ \$ 750 millions de la seconde semaine de mai au 25 juin. Le Secrétaire du Trésor prit lui-même la peine d'expliquer une action à première vue radicalement opposée aux conceptions monétaires du Gouvernement, en déclarant que la Réserve Fédérale avait pris ses décisions en pleine liberté et en parfait accord avec la Trésorerie et que ces décisions n'étaient pas incompatibles avec une politique anti-inflationniste, mais en même temps flexible et opposée à des restrictions excessives du crédit. C'était là une manifestation claire de l'intention du Gouvernement de poursuivre l'exécution de son programme avec souplesse et en veillant à ne pas déclencher, par ces mesures, des réactions qui puissent paralyser un marché qui s'était révélé particulièrement sensible. L'attitude de la Trésorerie était dictée en partie par la nécessité de couvrir de fortes échéances et le déficit sans jeter le trouble dans le

marché, et par le sentiment qu'en effet, au milieu de 1953, l'inflation ne constituait plus une menace. Il est évident aussi qu'en soustrayant le marché des rentes à des interventions artificielles, les autorités publiques n'entendaient pas entraver l'exercice des pouvoirs régulateurs normaux de la Réserve Fédérale.

En juillet, le raffermissement général des cours des fonds d'Etat permit à la Trésorerie de continuer à procéder à des opérations dans des conditions favorables. Le placement des certificats anticipatifs d'impôts à échéance de huit mois, au taux élevé de 2 1/2 p. c., fut aisé. Ce placement s'éleva à \$ 5,9 milliards, pour un total de plus de \$ 8,5 milliards de souscriptions. Ce fut la plus importante émission à laquelle la Trésorerie eut recours depuis la fin de la guerre. Pareil montant ne pouvait être placé d'un coup dans le public et il fallut recourir aux banques pour l'absorber, en attendant que les certificats puissent être recédés aux sociétés ou aux particuliers en vue du règlement de leurs impôts pour 1953, au 15 mars 1954. Le placement de ces titres dans les banques est de courte durée, les établissements de crédit agissant en quelque sorte comme un syndicat de souscripteurs, et on ne saurait comparer l'opération à la pratique du régime antérieur qui consistait à loger les fonds d'Etat définitivement dans les portefeuilles des banques, où ils s'incorporaient dans la structure du crédit. Avec le retour du calme et la détente consécutive aux mesures de la Réserve Fédérale, le marché se ressaisit et, à la fin de juillet, l'emprunt 3 1/4 p. c. faisait une prime de 1/8 p. c.

Vers la fin d'août, la Trésorerie fit part de ses projets pour l'échéance de \$ 8 milliards de Bons du Trésor à 2 p. c. émis en 1943 et remboursables le 15 septembre. Des craintes avaient été exprimées qu'elle ne recoure à une seconde opération de consolidation identique à celle de mai, et la perspective de l'émission d'un nouvel emprunt à 3 1/4 p. c. affecta pendant quelque temps le marché. Mais il apparut bientôt qu'il serait impossible de franchir une nouvelle et grande étape vers la reconversion sans jeter le trouble dans le marché. Il fallut se contenter d'une offre d'échange pour un certificat à un an à 2 5/8 p. c. ou pour un Bon du Trésor à trois ans et demi à 2 7/8 p. c. La double offre fut bien reçue. Les échanges s'élevèrent à 96,7 p. c., dont 39 p. c. pour le titre le plus long. Il faut noter le prix comparativement élevé que la Trésorerie dut payer pour reculer jusqu'à une année relativement exempte d'échéances lourdes, 1957, le poids de l'échéance du 15 septembre.

Le climat amélioré du mois d'août avait déjà assuré le succès de la conversion des Certificats du Trésor à 2 p. c. échus au 15 du mois pour \$ 2,8 milliards, et qui furent aisément remplacés par des certificats à un an à 2 5/8 p. c.

La tendance des rentes à la fermeté s'accroît en septembre, le marché étant visiblement rassuré sur les perspectives au point de vue du crédit et de l'abondance des capitaux. Les chiffres des estimations budgétaires révisés à la suite des coupes pratiquées par le Gouvernement réduisaient le déficit, pour l'exercice se terminant au 30 juin 1954, à \$ 3,8 milliards et contribuèrent au regain de confiance. En même temps, le rythme des dépenses publiques s'était ralenti en août et en septembre et la Trésorerie comptait pouvoir remettre au dernier trimestre les nouveaux appels au marché.

A la fin de septembre, le 3 1/4 p. c., donnant le ton au marché des rentes, cotait jusqu'à 102 1/2 p. c. La Trésorerie mit à profit ces conditions favorables pour accélérer la vente des Bons d'Épargne de la série B qui fut clôturée le 26 septembre, et pour offrir des Bons de la nouvelle série C à un taux quelque peu inférieur. Les Bons B, placés du 15 mai au 26 septembre, portaient intérêt à 2,16 p. c. pour une détention de quatre mois et jusqu'à 2,47 p. c. pour un terme de deux ans. La nouvelle série rapporte 1,56 p. c. pour six mois et graduellement jusqu'à 2,21 p. c. pour deux ans. Son émission constitue un effort de redistribution de la dette et une tentative pour reporter le plus loin possible les échéances exceptionnelles de 1953. Avec le long terme émis au début de mai et l'emprunt à trois ans et demi pour la conversion de l'échéance de \$ 8 milliards du 15 août, le placement des Bons C, cédés à émission ouverte, apparaît comme le principal effort de reconversion de la Trésorerie. Tous ces efforts, comparés à une dette fédérale de \$ 273 milliards, apparaissent sans doute comme insignifiants, mais il n'est pas douteux qu'une nouvelle atmosphère a été créée et que, psychologiquement, le terrain est préparé pour des consolidations ultérieures. Néanmoins, le marché doit être entrepris avec infiniment de ménagements et il est par ailleurs bien évident que la nature des préoccupations de la Trésorerie depuis qu'elle a, au début de 1953, entrepris avec vigueur son programme, a singulièrement évolué en cet automne. Le Gouvernement américain est devenu, en effet, particulièrement attentif aux moindres symptômes d'une récession économique.

La prochaine échéance la plus lourde de la Trésorerie est celle du 1^{er} décembre, date à laquelle \$ 10,5 milliards de certificats émis à 2 1/8 p. c. le 1^{er} octobre 1952 viennent à échéance. Sur la base de données récentes, il est probable que le Gouvernement aura à se procurer de l'argent frais pour \$ 1,5 à \$ 2 milliards d'ici au 31 décembre. En fait, la Trésorerie a annoncé le 27 octobre qu'elle préparait l'émission imminente d'un emprunt de \$ 2 milliards à sept ans et dix mois, au taux de 2 3/4 p. c. Ce nouvel emprunt amènerait la dette publique fédérale à \$ 200 ou \$ 300 millions de la limite de \$ 275 milliards, récemment fixée par le Congrès. Il est possible que la Trésorerie puisse équilibrer ses comptes

sans demander au Congrès de lever le plafond de la dette, car elle peut normalement escompter d'importantes rentrées sur les recettes fiscales dès le 15 janvier 1954. Le taux annoncé pour le nouvel emprunt de \$ 2 milliards contraste nettement avec celui de 2 7/8 p. c. offert en septembre pour un Bon du Trésor à trois ans et demi.

L'émission d'un emprunt à plus de sept ans est le quatrième effort de la Trésorerie pour dépasser l'échéance d'un an dans ses appels au marché. Les conditions du marché, avec l'emprunt 3 1/4 p. c. à 30 ans à des cours dépassant 104 p. c., semblaient particulièrement favorables à un nouvel essai de consolidation. La baisse dans le rendement des rentes paraît explicable par les effets accumulés de la détente provoquée par la Réserve Fédérale et par un ralentissement assez notable dans les avances saisonnières des banques commerciales, avances qui, dans la période du 15 juillet au 15 octobre, ont augmenté d'un peu plus de \$ 500 millions, contre plus de \$ 1,4 milliard pendant la même période de 1952.

Nouveau pas important vers la consolidation : la Trésorerie propose la prorogation pour dix ans, au taux de 3 p. c., des \$ 36 milliards de bons d'épargne de la série E. Jusqu'ici, trois quarts des bons d'épargne échus ont été prorogés.

III — Les problèmes de la conversion

Un bref historique des opérations de la Trésorerie américaine depuis le commencement de 1953, suffit à mettre en lumière les conditions complexes dans lesquelles elle tente d'exécuter son programme de consolidation et de conversion, en vue de modifier la structure et la répartition de la dette fédérale. Il eût été sans doute laborieux, même en période de conjoncture tout à fait normale, de remonter le courant créé par les méthodes de l'Administration antérieure.

Des opérations suivies et amples de renouvellement et de conversion soulèvent tout d'abord un important problème bancaire. Des renouvellements à court terme abondants et faciles supposent, en effet, un certain degré de liquidité dans les établissements de crédit. Or, on peut dire que depuis la période de reconversion industrielle qui a suivi la guerre, la tendance des réserves bancaires fut continuellement vers l'amenuisement. Le programme de réarmement consécutif à la guerre de Corée a maintenu et même accentué cette tendance. La réserve légale imposée aux banques membres du système de Réserve Fédérale est demeurée en moyenne assez élevée. En 1951, la Réserve Fédérale inaugura une politique d'abandon du soutien des cours des fonds d'Etat, qui enleva aux banques la ressource de reconstituer sans risques leurs réserves par des prélèvements sur leurs portefeuilles. Un programme de reconversion doit également prendre en considération les investissements en obligations fédérales des compagnies d'assu-

rances et des sociétés industrielles. Ces dernières ne peuvent généralement engager leurs fonds de roulement qu'en papier à court terme. Dans une économie où la dette publique occupe la place d'une pierre angulaire, la Trésorerie doit donc conserver en bons et en certificats une substantielle partie de ses engagements, et si elle cherche à en réduire le volume par des consolidations, elle doit opérer avec ménagements et faciliter les transitions.

Dans une allocution faite le 12 mai 1953, M. Burgess, Assistant du Secrétaire du Trésor, observait que le financement de la dette par les placements de papier à court terme dans les banques, et simultanément le soutien des cours de la Réserve Fédérale, équivalaient, à peu de chose près, à l'émission de monnaie fiduciaire. On peut déduire de cette remarque que la consolidation de la dette a un effet opposé et que, pratiquée sur une certaine échelle, elle a un retentissement direct sur le volume de la monnaie. Il n'y a pas nécessairement contradiction entre une décision de convertir une partie de la dette et des mesures qui ont pour but de provoquer, dans le marché de l'argent, une détente sous forme d'interventions sur le marché libre ou de réduction de la proportion des réserves légales, à moins que ces mesures ne servent exclusivement à faciliter l'absorption de fonds d'Etat par les banques. Tout est affaire de dosage et de circonstance et c'est ainsi qu'il faut interpréter la politique actuelle de la Trésorerie et de la Réserve Fédérale. Si on cherche à mettre le marché de l'argent plus à l'aise, soit par des interventions sur le marché libre, soit en abaissant la proportion des réserves, on prend des mesures temporaires, relativement faciles à rappeler ou à modifier en les adaptant aux exigences et aux fluctuations de l'économie. On établit le crédit sur des bases moins rigides et plus faciles à contrôler qu'en laissant les dépôts en banque subir une expansion quasi permanente par suite du maintien d'un considérable volume de la dette dans le système bancaire. Le volume de la dette ne donne pas nécessairement la mesure du volume de crédit réclamé par une économie saine. Et même, les interventions sur le marché libre ne semblent pas le moyen idéal d'alimenter le marché des capitaux. Elles laissent, en effet, à la Réserve Fédérale le soin d'apprécier elle-même les besoins du marché. A cet égard, le réescompte et les appels directs des banques à la Réserve Fédérale constituent des pratiques qui ont l'incontestable avantage de révéler plus clairement et automatiquement les exigences de l'économie et du marché, et les banques administreront le crédit avec une circonspection d'autant plus grande qu'elles auront à faire face à des échéances. Mais précisément, au cours des dernières années, les banques américaines ont été portées par

les circonstances à ne recourir qu'exceptionnellement à l'emprunt, dont elles ont perdu l'habitude et pour lequel elles éprouvent de la répugnance. A la longue, la consolidation d'une importante partie de la dette pourrait graduellement les y ramener.

Lorsque le Gouvernement américain s'est aperçu de l'impact de son premier essai de consolidation en mai, il a promptement laissé la Réserve Fédérale réagir par des méthodes classiques qui ne sont pas incompatibles avec la doctrine qu'il professe en matière de gestion de la dette. Il serait erroné de tirer des événements de l'été la conclusion que les projets de reconversion doivent être ajournés ou abandonnés. L'Administration républicaine se montre particulièrement soucieuse de ne pas déclencher un mouvement de déflation que provoquerait présentement un programme radical de consolidation. Pareil programme affecterait tous les secteurs du marché des capitaux. Par suite de l'émission de l'emprunt 3 1/4 p. c. à 30 ans, plusieurs sociétés industrielles ont préféré renoncer à émettre des obligations et ce mouvement d'inhibition, souhaité peut-être au printemps de 1953, l'est beaucoup moins six mois plus tard. En fait la Trésorerie est entrée dans le marché pour y placer du papier à long terme à un point critique, précisément au moment où, malgré tous les signes apparents de la continuation d'une conjoncture élevée, les symptômes d'inflation s'atténuent. Depuis lors, l'Administration paraît avoir révélé qu'elle préférerait se trouver dans une position où elle aurait à freiner les excès de crédit, plutôt que d'être contrainte à provoquer par des moyens artificiels une reprise dans une économie entrée dans un cycle de conjoncture descendante.

La situation budgétaire est une autre considération majeure dans un programme de consolidation de la dette. L'année en cours est caractérisée par une accumulation d'échéances accompagnée d'un déficit, et la Trésorerie ne peut se soustraire à l'inéluctable nécessité de continuer à recourir à d'importantes offres de certificats et de bons du Trésor. Cependant, des progrès sensibles sont faits vers l'équilibre des comptes de l'Etat et le cap une fois doublé, la Trésorerie éprouvera probablement moins de gêne à amplifier la consolidation. Moins préoccupée par la nécessité de lever de l'argent frais, elle pourra profiter du répit pour concentrer son attention sur les effets de son programme sur la conjoncture et sur l'allure générale d'un marché qu'elle a cherché elle-même à placer sous l'influence de ses propres lois.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'abolition de l'impôt sur les bénéfices exceptionnels, ainsi que la réduction de l'impôt personnel sur les revenus entrant en vigueur le 1^{er} janvier 1954, signi-

fient une diminution de \$ 5 milliards par an dans les recettes de l'Etat. La Trésorerie doit en outre se préparer en 1954 à un nouvel assaut du Congrès pour la réduction de l'impôt normal sur les bénéfices des sociétés.

Une dernière observation s'impose. En analysant le tableau général des taux d'intérêt des fonds d'Etat, on demeure frappé du faible écart entre les taux pour le court terme et le long terme. En outre, le volume de la rente à moyen terme est relativement peu important. En effet, sur les \$ 148,5 milliards de la dette fédérale négociable au 31 décembre 1952, les obligations de cinq à dix ans ne représentent que 15,4 p. c. de l'ensemble. Au milieu de l'année 1953, un certificat à 91 jours était traité sur la base d'un rendement de 2 1/4 p. c. environ et une obligation du Trésor à cinq ans rapportait 2 3/4 p. c., soit 1/2 p. c. de moins que le taux nominal de l'emprunt à 30 ans lancé au commencement de mai. Les rendements ont sensiblement diminué depuis, par suite du raffermissement du marché en septembre, mais

les écarts restent proportionnellement peu sensibles. Deux causes principales peuvent rendre compte de cette anomalie : le manque de demandes pour du moyen terme dans un marché où le besoin du court terme reste considérable pour des raisons déjà indiquées, et l'inutilité pour un investisseur qui recherche du moyen terme d'acheter des obligations à plus de cinq ou de dix ans, puisque les titres à longue échéance lui permettaient à tout moment un arbitrage sans risques dans un marché où les cours étaient tenus par la Réserve Fédérale à des niveaux artificiels. Il est néanmoins probable que les émissions à moyen terme feront graduellement leur réapparition dans le marché. En fait, on a vu que la Trésorerie a fait plusieurs pas dans cette direction et il semble bien que les banques détiendront sous peu une plus grande proportion de papier plus long que celui qu'on trouve d'habitude dans leurs portefeuilles. Une adaptation normale des taux aux échéances devrait normalement s'ensuire.

QUELQUES ASPECTS DE LA NÉGOCIATION DES VALEURS MOBILIÈRES A LA BOURSE DE BRUXELLES DEPUIS 1946

Ces lignes décrivent en ordre principal l'évolution des opérations à la Bourse de Bruxelles, depuis la fin de la guerre, sur les marchés au comptant et à terme des actions, et sur le marché des obligations. Elles s'attachent, en outre, aux changements apportés à la législation qui régit cette matière.

Les éléments d'explication ou d'interprétation fournis lors de l'analyse du fonctionnement des marchés ne valent que pour les périodes de référence.

Les chiffres relatifs au rendement des obligations ont été élaborés sur la base de notre nouvelle statistique (1).

I

TITRES A REVENU VARIABLE LE MARCHE AU COMPTANT

1. Législation

Ne sont examinés ici que les arrêtés et les règlements relatifs au fonctionnement du marché au comptant, pris entre 1945 et 1952.

Un des objets de l'arrêté du Régent du 18 mai 1945 fut l'abrogation d'un certain nombre d'arrêtés pris par les secrétaires généraux dans le domaine boursier. En outre, cet arrêté autorisa la réouverture des Bourses de fonds publics et de change à une date à déterminer par le Ministre des Finances. Seules les opérations au comptant furent autorisées. Les opérations conditionnelles et au comptant différé restèrent interdites.

Peu avant la réouverture du marché au comptant, qui eut lieu le 4 juin 1945, d'importantes modifica-

(1) Cfr. « Nouvelle Statistique des rendements des principaux types d'obligations », *Bulletin d'Information et de Documentation*, Banque Nationale de Belgique, avril 1953, p. 231.

tions (2) avaient été apportées au règlement approuvé par arrêté royal du 1^{er} février 1935, afin de remédier aux imperfections de ce règlement qui avait suscité des critiques, notamment en ce qui concerne la situation privilégiée du teneur de marché.

Le nouveau système de cotation ne donna cependant pas satisfaction, en ordre principal, semble-t-il, parce qu'il soumettait la liquidation à la mise en présence des contre-parties. C'est pourquoi le Ministre des Finances autorisa, à titre transitoire, le recours à des agents liquidateurs tel qu'il avait été proposé par la Commission de la Bourse. Mais cette méthode continuant à soulever des critiques, le Ministre des Finances créa, en septembre 1945, une « Commission d'études des modes de cotation et de liquidation en Bourse », chargée d'examiner le bien-fondé des griefs et de proposer éventuellement des remèdes (3).

Les travaux de cette commission ont jeté les bases de l'arrêté du 8 avril 1947. Celui-ci a instauré : a) un mode de cotation permettant à tous les éléments régulateurs de la situation du marché d'exercer librement leur action; b) un système mixte de liquidation qui adapte les caractéristiques des opérations de liquidation aux modes de conclusion des transactions.

En ce qui concerne la cotation, la Commission avait estimé qu'il ne pouvait être mis fin à l'existence du teneur de marché, mais que les abus pouvaient être évités en autorisant les agents de change « à s'interpeller librement entre eux afin de rechercher leur contre-partie dans le marché (4) ». L'arrêté du 8 avril 1947 laissa donc subsister le teneur de marché, mais habilita les agents de change à se passer de ses ser-

(2) Voir à cet égard le Rapport au Ministre des Finances de la « Commission d'Etudes des modes de cotation et de liquidation en Bourse ». Projet de réglementation, Bruxelles, 1947.

(3) *Commission d'Etudes des modes de cotation et de liquidation en Bourse*, op. cit., p. 7.

(4) *Commission d'Etudes des modes de cotation et de liquidation en Bourse*, op. cit., p. 11.

vices. Voici comment s'exprime à cet égard la Commission d'Etudes : « Tout agent de change peut se défendre aisément contre un agent de change spécialisé abusant de sa situation ; il peut, sans inconvénient pour la bonne exécution de ses ordres et leur liquidation, les transmettre au service de la cote ou intervenir directement et librement au moment de la criée ; il peut en outre acheter et vendre dans les marchés larges à des cours successifs cotés après le premier cours. Après la cotation des cours de la criée, il pourra prendre connaissance de la situation du marché dans les conditions fixées par la Commission de la Bourse. Cette situation indiquera notamment le volume total des transactions effectuées, et pour les valeurs cotées aux Corbeilles, le nombre d'ordres d'achat et de vente restant en opposition aux cours voisins du cours coté (5). » D'ailleurs, en vertu du même arrêté, dans le cas où le premier cours traduirait une influence abusive de l'agent spécialisé, le commissaire préposé à la criée, usant de son droit de regard sur les carnets d'ordres des agents de change, peut prendre toutes mesures ou sanctions adéquates. Les abus liés à l'existence du teneur de marché sont moins à craindre au Parquet, le teneur se « dévoilant » *ipso facto* en indiquant simultanément sa position et la limite extrême de son intervention. D'autre part, le fait que les criées des Corbeilles commencent avant celles du Parquet permet de déceler la tendance générale avant le début de la criée des valeurs, dont le marché est notablement plus étroit.

En ce qui concerne le mode de liquidation, l'arrêté du 8 avril 1947 prévoit que les agents qui ont traité directement entre eux liquident aussi directement entre eux. Pour ceux qui ont introduit leurs ordres par l'intermédiaire du service de la cote ou qui sont intervenus à la criée, la liquidation s'opère par l'intermédiaire d'agents de change, mandatés à cette fin par la Commission de la Bourse. Toutefois, afin d'éviter que l'agent liquidateur, mieux et plus rapidement renseigné sur la situation du marché que les autres agents de change, ne bénéficie à leur égard d'avantages indus, celui-ci s'engage vis-à-vis de la Commission de la Bourse à n'effectuer, ni directement ni indirectement, aucune opération en valeurs dont il assure la liquidation, et à se soumettre aux contrôles nécessaires.

L'arrêté du 8 avril 1947 comporte d'autres points dignes d'intérêt, notamment : a) des modifications relatives à l'importance des écarts entre cours successifs, et à l'ampleur de l'opération boursière qui justifie l'inscription d'un nouveau cours ; b) la distinction entre les opérations traitées par l'agent de change en tant que négociant en valeurs et en tant qu'intermédiaire ; c) la suppression du « marché en banque » qui n'était d'ailleurs que nominal ; d) la possibilité

(5) Commission d'Etudes des modes de cotation et de liquidation en Bourse, op. cit., p. 12.

de réduire des ordres donnés à cours limité quand, dans certains cas exceptionnels, la situation du marché l'exige.

En fait, ce règlement réalise un compromis entre les deux tendances principales qui se manifestent en Bourse depuis une quinzaine d'années : l'une préconisant la liberté la plus complète en matière de cotation, et l'autre favorable à l'organisation de la fixation des cours par l'intermédiaire d'un service administratif. Bien qu'il apportât des améliorations importantes à celui de 1945, il subit encore de sérieuses critiques dont on trouve un aperçu dans le Rapport de la Chambre syndicale des Agents de Change sur l'exercice 1948 : « Le mode de cotation actuel coûte trop cher... Le mécanisme interne qui régit actuellement l'évolution des opérations boursières est conditionné par un appareil administratif qui se superpose à notre travail et occasionne à l'ensemble de la Corporation des dépenses se chiffrant à plus de dix millions. Par suite du développement de ce fonctionnarisme interne, le budget de la Commission de la Bourse a atteint un niveau que nos administrateurs connaissent comme dangereux pour la stabilité de l'institution qui nous gouverne. Il importe donc de voir s'établir une modification profonde dans l'organisation de la Bourse sous peine de constater, à brève échéance, l'obligation de majorer très sensiblement le droit de fréquentation, mesure à laquelle nous ne voulons prendre aucune responsabilité. »

La Commission de la Bourse proposa des modifications à cet état de choses, qui furent ratifiées par l'arrêté du Régent du 23 août 1949, entré en vigueur le 18 octobre 1949.

Du point de vue de la cotation, les dispositions nouvelles simplifient la procédure lorsqu'en raison du déséquilibre trop accentué du marché, une cotation avec mention restrictive est impossible. D'autre part, elles suppriment les agents liquidateurs, tout en réservant à la Commission de la Bourse le droit de revenir à leurs services en cas de nécessité. Jusqu'à ce jour, la Commission de la Bourse n'a pas fait usage de ce droit.

En résumé, les modifications réalisées depuis 1945 ont abouti à une organisation plus souple qu'avant-guerre.

2. Evolution du volume des opérations

Au cours de la période 1946-premier semestre 1953, trois tendances caractérisent l'évolution de la valeur des capitaux traités sur le marché au comptant à la Bourse de Bruxelles.

1) Une *tendance baissière*, qui couvre les années 1946 et 1947, quasi constante et assez accentuée jusqu'au premier trimestre de 1947, plus lente par la suite. La moyenne mensuelle des capitaux traités est passée de plus de 1 milliard pendant le premier trimestre de 1946 à 330 millions environ au cours du dernier trimestre de 1947, qui enregistre le minimum absolu.

TABLEAU I

**Actions. Mouvement des opérations à la Bourse
de Bruxelles**

Source : *Bulletin mensuel des Statistiques, publié par la Bourse
de Fonds publics et de Change de Bruxelles.*

Période (moyenne mensuelle)	Montant global des opérations (millions de francs)	Nombre de titres traités (milliers)
1946 1 ^{er} semestre	1.028	575
2 ^o semestre	830	475
1947 1 ^{er} semestre	477	339
2 ^o semestre	354	346
1948 1 ^{er} semestre	579	599
2 ^o semestre	421	445
1949 1 ^{er} semestre	566	670
2 ^o semestre	787	935
1950 1 ^{er} semestre	873	1.177
2 ^o semestre	1.077	1.280
1951 1 ^{er} semestre	1.479	1.647
2 ^o semestre	1.964	1.559
1952 1 ^{er} semestre	1.949	1.444
2 ^o semestre	1.325	1.021
1953 1 ^{er} semestre	1.410	1.073

2) Une *tendance haussière* qui débute pendant le premier trimestre de 1948 et finit à la fin de 1951, époque durant laquelle la moyenne mensuelle des capitaux traités est de l'ordre de 2,35 milliards. Cette tendance apparaît à travers une évolution assez irrégulière.

3) Un *retournement* de la tendance qui débute pendant le premier trimestre de 1952 et semble se terminer au début du premier trimestre de 1953.

3. Interprétation

En 1946 et en 1947, la contraction ininterrompue du volume des opérations sur le marché au comptant paraît avoir été déterminée en ordre principal par l'insuffisance des épargnes susceptibles de s'investir en titres à revenu variable.

D'un côté, les dividendes distribués par les entreprises industrielles étaient relativement réduits, parce que ces entreprises, obligées de faire face à des besoins énormes en matière de rééquipement ou de rationalisation, ont affecté une large partie de leurs bénéfices à l'auto-financement. Selon les calculs effectués par le Ministère de la Coordination économique et du Rééquipement national, l'auto-financement aurait atteint près de 14 milliards pendant la seule année de 1947 (6), alors que les dividendes distribués n'ont atteint que 1.762 millions en 1946 et 3.156 millions en 1947 contre 2.907 millions en moyenne en 1936-1938.

D'un autre côté, les possibilités d'épargne des salariés et des appointés n'ont pas été grandes. Les

(6) *Compte rendu des opérations et de la situation de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite de Belgique, année 1947, pp. 46-47.*

rémunérations des premiers ont été adaptées assez rapidement au coût de la vie établi en fonction des indices officiels, mais non au coût réel, fortement influencé par les prix « noirs » qui n'ont totalement disparu que dans la première moitié de 1948. Les rémunérations des seconds n'ont été adaptées que très tard. Ces deux catégories de travailleurs ont également dû se rééquiper. Et dans la mesure où ils ont pu constituer des épargnes, celles-ci ont été sollicitées en grande partie par le prêt hypothécaire et la construction immobilière.

La grande faveur dont le prêt hypothécaire a joui entre 1945 et 1947 a eu pour résultat de freiner les achats de titres. L'écart entre le rendement des titres à revenu variable et celui des prêts hypothécaires aurait suffi à lui seul à justifier la préférence pour le prêt hypothécaire. Mais cette préférence était accentuée par la tendance baissière des cours de bourse et la crainte de pertes en capital sur les titres en portefeuille. Ce même état d'esprit explique aussi que les investissements en obligations et les dépôts auprès d'institutions spécialisées ont rencontré relativement plus de faveur que les placements en actions.

Enfin, le désir d'éviter l'impôt a favorisé la thésaurisation de billets, s'opposant ainsi à l'expansion du marché des titres à revenu variable.

Les facteurs qui freinaient en 1946 et en 1947 la constitution d'épargnes et leur investissement en actions ont progressivement disparu ou perdu de leur importance à partir de 1948.

D'une part, les sociétés anonymes dont la situation financière s'était nettement améliorée, ont mis en paiement des dividendes accrus. Ceux-ci sont passés, en chiffres bruts, d'une moyenne annuelle de 2.460 millions en 1946-1947, à 4.960 millions en 1948, 5.605 millions en 1949, pour atteindre près de 8 milliards en 1951.

D'autre part, la disparition complète des prix « noirs », et l'adaptation des salaires et des appointements au coût réel de la vie ont permis aux travailleurs de mettre en réserve une fraction plus considérable de leurs revenus.

Il ne suffisait pourtant pas d'épargnes plus abondantes pour que les transactions en valeurs mobilières se développent. Il fallait encore que ces épargnes soient attirées vers les marchés des actions par la perspective d'une plus-value en capital, ou de rendements intéressants. Or, la période 1947-1951 a précisément réuni ces conditions : le taux de rendement brut des actions est passé de 3,2 p. c. à plus de 5 p. c., et dans le courant de 1950 et 1951, le rythme et l'importance de la hausse des cours ont donné lieu à des gains en capital très appréciables. Ce motif de placement a vraisemblablement soutenu, dans une certaine mesure, l'intérêt du marché des actions aux dépens des prêts hypothécaires et des investissements en obligations.

La moindre activité sur le marché des actions en 1952 semble devoir être mise en rapport avec une réduction de la spéculation à la hausse et avec un retour de l'épargne vers les titres à revenu fixe, qui atteignit son point culminant pendant le second semestre. Elle provient en ordre essentiel de la tendance hésitante de l'activité industrielle, des perspectives économiques incertaines à court terme, et des restrictions mises aux importations par certains pays qui constituent des clients importants de nos industries.

4. Evolution de l'indice global des cours

Deux indices permettent de suivre l'évolution des cours des actions dans les bourses du Royaume : celui de la Commission de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles, et celui de l'Institut National de Statistique. Le premier est un indice non pondéré ayant pour base les cours cotés le 9 mai 1940, le second est pondéré par l'importance relative des rubriques reprises à la cote et a pour base la période 1936-1938. C'est pourquoi l'indice publié par l'Institut National de Statistique servira de base à cet exposé (7).

TABLEAU II

Indice des cours des actions relevés aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers à la première Bourse de chaque mois

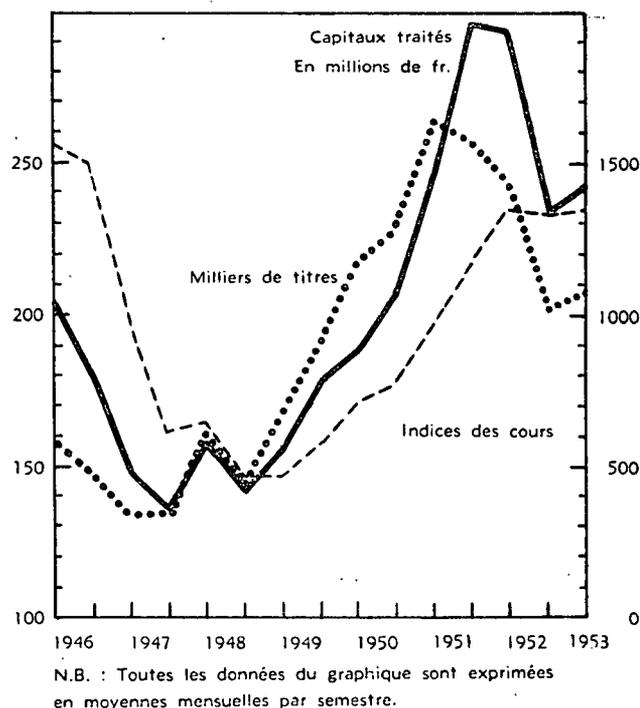
Source : Institut National de Statistique.

Période (moyenne mensuelle)	Indice (Base 1936-1938 = 100)
1946 1 ^{er} semestre	255
2 ^e semestre	250
1947 1 ^{er} semestre	198
2 ^e semestre	162
1948 1 ^{er} semestre	164
2 ^e semestre	147
1949 1 ^{er} semestre	146
2 ^e semestre	158
1950 1 ^{er} semestre	171
2 ^e semestre	176
1951 1 ^{er} semestre	197
2 ^e semestre	217
1952 1 ^{er} semestre	234
2 ^e semestre	233
1953 1 ^{er} semestre	234

Dans l'ensemble, les mouvements des indices des cours et ceux des capitaux traités ont évolué parallèlement. Toutefois, les mouvements de l'indice global des cours sont toujours en retard sur les variations de même sens qui se sont produites dans l'évolution du volume des transactions.

(7) Cet indice est établi au moyen des cours faits aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers; ceci constitue une objection mineure. Les transactions qui s'effectuent à la Bourse de Bruxelles sont, en effet, beaucoup plus importantes que celles qui se déroulent à Anvers, et les opérations d'arbitrage qui se pratiquent entre ces deux bourses ramènent les cotations à un niveau identique ou presque.

Echelle pour les indices Echelle pour le nombre et les valeurs



5. Interprétation de l'évolution des cours

C'est surtout la pénurie relative de capitaux qui s'est manifestée en 1946 et en 1947 sur le marché des actions, qui a déterminé la baisse des cours à cette époque. L'influence de ces facteurs a été renforcée du fait que de nombreux actionnaires, clients traditionnels de la bourse, ne possédaient plus les liquidités nécessaires pour poursuivre leurs opérations d'investissement. Dès lors, comme l'a signalé la Commission bancaire, « un équilibre des cours n'a pu être atteint que lorsque l'afflux des ventes de droits de souscription ou d'actions anciennes a été rencontré par un courant acheteur de même importance. Or, une demande équivalente au volume des offres ne s'est généralement manifestée qu'à un taux très bas, les acheteurs se trouvant dans la position privilégiée de pouvoir imposer presque leurs conditions aux vendeurs » (8). Au surplus, le rendement très faible des actions, l'influence psychologique des arrêtés de blocage et une trop grande rigidité dans le fonctionnement du marché ont contribué à déprimer les cours.

L'arrêt de la baisse en 1948 et la reprise qui s'est amorcée pendant le premier semestre de 1949 trouvent leurs origines dans une plus grande aisance du marché des capitaux et dans la normalisation des conditions de fonctionnement du marché (accroissement des taux d'intérêt et modifications apportées aux modes de cotation et de liquidation).

Dès l'ouverture des hostilités en Corée, en juin 1950, on s'attendit à ce que la hausse brusque des prix de nombreuses matières premières incite à la

(8) Commission bancaire, Rapport annuel 1946-1947, pp. 70-71.

spéculation sur marchandises, au détriment du marché des actions. Ces perspectives furent démenties par les faits : les mesures prises en vue d'empêcher la formation de stocks spéculatifs portèrent rapidement leurs fruits et un certain nombre de clients traditionnels de la bourse, désirant mettre leurs capitaux à l'abri des risques de guerre redoutés à l'époque, développèrent leurs achats de valeurs coloniales. En outre, au fur et à mesure que le public comprit mieux que le conflit coréen, entraînant le réarmement des pays de l'O.T.A.N., provoquait une activité industrielle croissante susceptible d'accroître la distribution de dividendes, la demande des actions de la plupart des sociétés industrielles se développa. La hausse s'étendit à un certain nombre de secteurs, non directement entraînés par la conjoncture de réarmement, mais qui pouvaient bénéficier d'un accroissement de la demande dérivée. La hausse des cours fut telle que la perspective des gains en capital devint à la fin de 1951 le motif principal de l'achat des actions.

En dépit du recul de la demande sur le marché des actions au comptant de mars à juin 1952, l'indice global des cours s'est maintenu pendant le premier semestre à un niveau nettement supérieur à celui du semestre précédent. Le climat d'hésitations qui a caractérisé la majeure partie de l'année 1952, tant du point de vue de la situation économique générale que de l'activité boursière, a mis un terme à la spéculation à la hausse sans toutefois engendrer de spéculation à la baisse. Il a donc contribué à réduire la dispersion des indices des cours des titres d'une même rubrique autour de leur moyenne, et à diminuer les écarts entre les cours des titres relevant de rubriques différentes. Ces écarts étaient devenus très considérables en 1951, parce que la spéculation sur plus-value en capital vise spécialement certaines rubriques au détriment des autres.

La conjoncture boursière et économique étant demeurée inchangée dans ses grandes lignes pendant le premier semestre de 1953, l'indice global des cours s'est stabilisé au niveau moyen de 1952. Cette stabilité recouvre cependant, dans les différentes rubriques, des mouvements en sens opposés, mais qui ne paraissent revêtir pour la plupart aucune signification particulière nettement définie.

6. Evolution des cours et des capitaux traités par rubriques

A quelques exceptions près (verreries, notamment), l'évolution de l'indice du montant des capitaux traités dans les différentes rubriques est identique ou presque à celle de l'indice global du montant des capitaux traités. Un certain parallélisme s'observe également entre les mouvements de l'indice global des cours et ceux des cours de la plupart des titres classés par rubriques. Ces analogies confirment le fait que l'évolution du volume global des transactions boursières et celle des transactions dans les différentes rubri-

ques sont *en principe* déterminées par des facteurs économiques généraux, tels que l'abondance plus ou moins grande des disponibilités monétaires, et par l'attrait relatif exercé par le placement en titres comparativement à d'autres emplois productifs de l'épargne. Des facteurs propres à certaines rubriques freinent ou activent cependant la demande dans le cadre de celles-ci et fournissent une partie des considérations qui sont à la base de ces opérations d'arbitrage. Signalons, pour les rubriques essentielles, les facteurs qui ont exercé leur influence pendant plusieurs années.

La politique de stabilité des dividendes suivie par les *banques et les sociétés financières* a freiné la baisse des cours de leurs actions en 1947-1948 et soutenu les cotations pendant la période de repli qui s'est située en 1952.

Les titres des *sociétés immobilières* n'ont pas connu la grande faveur du public en raison du manque de perspectives particulièrement encourageantes et de l'incidence de l'intervention possible des organismes paraétatiques.

Le rendement stable, même en période de crise, des titres des *entreprises de gaz et d'électricité* constitue un élément permanent de soutien des cours. Par ailleurs, cette rubrique a largement bénéficié de la conjoncture favorable que les industries lourdes ont connue en 1950-1951.

L'intérêt que le public a manifesté en 1950-1951 vis-à-vis des rubriques *métallurgie, zinc, plomb, mines et charbonnages* découle en partie des perspectives de rendement ouvertes aux titres des sociétés participant directement à l'essor de la conjoncture de réarmement.

Le comportement des acheteurs à l'égard des actions des sociétés de l'*industrie textile* a été déterminé par les fluctuations de la conjoncture propre à cette industrie.

Les titres des *industries chimiques* n'ont pas retenu spécialement l'attention des acheteurs. De 1948 à 1950, leurs cours ont souffert des perspectives plus favorables dont bénéficiaient notamment ceux des charbonnages, de la sidérurgie, des non-ferreux. En 1952, après l'amélioration éphémère de 1951, la réduction de la production et la baisse des prix de vente ont encore affaibli la demande.

Quand, après la guerre, les contacts se rétablirent entre la Belgique et les pays acheteurs traditionnels de produits de la verrerie, beaucoup d'entre eux qui avaient créé ou développé des *industries du verre* dans l'intervalle, protégèrent leur marché au point de rendre pratiquement impossible la concurrence étrangère. D'où, pour l'industrie verrière nationale, des chiffres d'affaires et des rendements relativement peu élevés, qui ont réduit l'attrait de ces titres.

L'on rattache généralement au niveau élevé des prix de certaines matières premières coloniales la

faveur dont les titres des *sociétés coloniales* ont bénéficié de 1950 à 1952. Il est cependant peu douteux que l'accroissement spectaculaire de la demande de ces titres en 1951 ait répondu en partie au désir de certains épargnants de mettre leurs capitaux à l'abri des risques de guerre; la préférence accordée aux sociétés de droit congolais est significative à cet égard.

7. Evolution des indices des cours exprimés en pouvoir d'achat (9)

Les indices des cours des actions publiés par l'Institut National de Statistique et la Commission de la Bourse de Bruxelles ne donnent aucune indication sur l'évolution de leurs cours exprimés en pouvoir d'achat. Dès lors, il n'est pas sans intérêt de diviser,

pour chaque période reprise au tableau III, l'indice moyen des cours publié par l'Institut National (base 1936-1938 = 100) par l'indice correspondant des prix de détail calculé par le Ministère des Affaires Economiques (base 1936-1938 = 100).

L'intérêt de ces indices réside dans le fait qu'ils permettent d'apprécier si un investissement réalisé à une époque déterminée se révèle à une autre époque *effectivement* productif en capital, c'est-à-dire si le pouvoir d'achat que procure la réalisation des valeurs est supérieur, inférieur ou égal au pouvoir d'achat investi. Il suffit, à cette fin, de rapprocher les indices afférents aux époques à comparer. Lorsqu'on interprète des résultats, il convient de tenir compte de l'encaissement des dividendes qui a amélioré les résultats dans une proportion variable suivant les rubriques.

TABLEAU III

Indices de la valeur « effective » des actions cotées aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers

(Base 1936-1938 = 100)

$\frac{\text{Indices de la Bourse}}{\text{Indices prix de détail}} \times 100$

Rubriques	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952
Banques de dépôts et de crédit..	61	60	34	37	42	43	52
Entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières	98	61	35	29	29	26	29
Gaz et électricité	46	33	25	32	40	42	46
Métallurgie	73	54	44	45	45	47	50
Charbonnages	71	47	30	37	47	53	58
Zincs, plombs, mines	51	36	30	34	38	55	69
Verreries	160	83	41	32	38	30	19
Industries textiles et soieries	112	80	54	51	57	55	45
Entreprises coloniales	103	78	68	68	83	101	112
Industries de la construction	119	75	44	48	54	48	49
Produits chimiques	87	61	43	39	40	41	44

8. Evolution des rendements

Les rendements bruts des actions qui figurent ci-après ont été calculés pour chaque rubrique sur la base de la moyenne annuelle des cours des titres d'un échantillon de sociétés. Chacune d'entre elles a été affectée d'un coefficient de pondération basé sur la part que représente l'ensemble de ses titres dans la valeur totale des titres composant la rubrique à laquelle elle appartient. Enfin, chaque rubrique a été dotée d'une pondération en rapport avec la part de la fortune mobilière qu'elle représente (10).

(9) Dans la suite de cet article, cet indice sera appelé indice de la valeur « effective » des cours.

(10) Certaines objections peuvent être formulées contre ce mode de calcul. La première a trait à la méthode de l'échantillonnage. La seconde découle du fait que, pour certaines sociétés, l'exercice social court du 1^{er} juillet au 30 juin et non du 1^{er} janvier au 31 décembre et que, dans ce cas, le rapport coupon-cours tel qu'il a été effectué n'est donc pas absolument correct. Ces objections ont une valeur très relative. D'une part, l'échantillon a été choisi en fonction de la composition et de la structure de la fortune mobilière. D'autre part, le nombre de sociétés qui clôturent leur bilan au 30 juin ne représente qu'un dixième de l'ensemble des sociétés.

Le rendement brut global des titres à revenu variable a augmenté de manière continue de 1947 à 1950, passant de 2,1 p. c. à 5 p. c.; il a oscillé depuis lors, entre d'étroites limites, autour de ce dernier taux.

Dans l'ensemble, l'accroissement des rendements en 1948 par rapport à 1947 n'a presque jamais constitué un facteur d'augmentation du patrimoine du détenteur d'actions, car, d'une année à l'autre, la hausse moyenne de 1 à 1,5 p. c. du rendement a été insuffisante pour compenser la moins-value boursière moyenne des titres qui peut être estimée à 25 p. c. environ. Cette situation s'est notablement améliorée par la suite, car si de 1949 à 1952, les rendements n'accusent qu'un accroissement moyen inférieur à 1 p. c., la valeur boursière moyenne de l'ensemble des actions a haussé, par contre, de 50 p. c. environ.

TABLEAU IV

Rendement brut des actions

Rubriques	Année de paiement des coupons					
	1947	1948	1949	1950	1951	1952
Banques de dépôts et de crédit	2,4	3,6	4,8	4,9	4,8	5,2
Entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières	1,2	3,-	4,8	7,-	7,4	6,5
Gaz et électricité	3,-	4,9	6,-	6,2	6,-	6,-
Métallurgie	—	3,-	4,6	5,1	4,1	4,1
Charbonnages	—	3,1	5,9	5,9	7,4	9,7
Zincs, plombs, mines	2,8	4,3	6,3	5,1	7,-	7,2
Verreries	—	—	—	3,2	2,-	2,4
Textiles et soieries	1,6	2,1	3,9	4,-	5,1	6,1
Entreprises coloniales	1,7	2,9	3,3	2,4	4,1	4,1
Industries de la construction	1,2	2,2	4,3	3,8	4,6	5,3
Produits chimiques	3,3	3,6	5,8	5,2	5,4	6,1
Ensemble	2,1	3,2	4,5	5,-	4,8	5,1

II

TITRES A REVENU VARIABLE

LE MARCHÉ A TERME

1. Législation

Un arrêté du Régent du 11 mars 1950 a autorisé la réouverture du marché à terme à la Bourse de Bruxelles et donné force de loi à une réglementation nouvelle. En résumé, cet arrêté a repris, en les adaptant aux besoins du marché à terme, les dispositions essentielles de l'arrêté du Régent du 8 avril 1947 réorganisant le fonctionnement du marché au comptant. Rappelons qu'en vertu de la législation mise en vigueur en 1950, les ordres sur le marché à terme peuvent se donner « au premier cours », « à cours limité » (11) et « au mieux » (11). En outre, pendant la séance, les ordres peuvent se donner « au cours » (11). Pour l'exécution de leurs ordres, les agents de change admis au marché à terme peuvent utiliser les mêmes moyens que les agents de change fréquentant le marché au comptant.

La liquidation des opérations à terme n'a pas été modifiée dans son principe en 1950. Elle continue à se faire par la « Caisse de liquidation des opérations à terme de la Bourse de Fonds Publics de Bruxelles », constituée sous forme de société coopérative. Toutefois, l'arrêté susdit accorde au conseil d'administration de cette société une indépendance plus grande à l'égard de la Commission de la Bourse, et rationalise ainsi les rapports entre ces deux organismes.

(11) L'ordre à cours limité est exécuté, sous réserve de réduction, dès que la limite fixée est, suivant le cas, atteinte ou dépassée.

L'agent de change qui reçoit des ordres « au mieux » leur confère, à son jugement, lors de l'exécution, soit le caractère d'un ordre au premier cours, soit celui d'un ordre à cours limité.

L'ordre au cours s'exécute à la plus grande diligence de l'agent de change, quel que soit l'état du marché.

Le caractère spéculatif inhérent aux opérations à terme a amené le législateur à renforcer le pouvoir de contrôle de la Commission de la Bourse en instituant au sein de celle-ci un comité de surveillance.

2. Evolution du montant des capitaux traités

Avant de décrire l'évolution des opérations sur le marché à terme, il est utile de rappeler que sur les 41 titres cotés, quelques-uns seulement sont des valeurs étrangères. De ce fait, l'élément spéculatif n'a guère pu s'intéresser aux valeurs dirigeantes internationales, et le marché est demeuré en dehors de l'influence régulatrice des bourses étrangères.

Dès sa réouverture, le marché à terme a témoigné d'une grande activité. En dépit de certains signes de fatigue pendant le second semestre de 1951, la tendance à l'expansion des opérations a persisté jusqu'à la fin du premier semestre de 1952.

TABLEAU V

Source : *Bulletin mensuel des Statistiques, publié par la Bourse de Fonds publics et de Change de Bruxelles.*

Période (moyenne mensuelle)	Montant des opérations (en millions de francs)	Nombre de titres échangés (en milliers)
1950 2 ^e trimestre	205	547
2 ^e semestre	275	563
1951 1 ^{er} semestre	418	792
2 ^e semestre	641	713
1952 1 ^{er} semestre	947	800
2 ^e semestre	536	483
1953 1 ^{er} semestre	533	442

Dans l'ensemble, et abstraction faite de l'accélération plus rapide des opérations sur le marché à terme que sur le marché au comptant, l'évolution des transactions a été identique sur les deux marchés. Cette analogie tient au fait qu'en 1951, le caractère spéculatif de la hausse des actions sur le marché au

comptant a incité les porteurs d'actions à s'intéresser aux gains en capital plutôt qu'à une sélection de leurs placements en fonction des dividendes probables. Dans ces conditions, le but poursuivi par ceux qui fréquentent le marché au comptant s'est considérablement rapproché de la préoccupation majeure des professionnels du marché à terme.

L'incertitude quant à l'évolution de la conjoncture au second semestre de 1952 et au premier semestre de 1953 a tempéré l'optimisme des spéculateurs et réduit considérablement le volume des transactions.

3. Evolution de l'indice des cours

Depuis la réouverture du marché à terme jusqu'à la fin de 1952, l'indice des cours, exprimé en moyenne mensuelle par semestre, a été orienté à la hausse, tout comme ce fut le cas sur le marché au comptant, mais d'une façon plus accusée. Les écarts entre les indices moyens des cours au second semestre de 1950 et au second semestre de 1952 sont, en effet, de l'ordre de 32 p. c. pour le comptant et de 42 p. c. pour le terme.

TABLEAU VI

Source : *Bulletin mensuel des Statistiques, publié par la Bourse de Fonds publics et de Change de Bruxelles.*

Période (moyenne mensuelle)	Indices (Base 9 mai 1940 = 100)
1950 2 ^e trimestre	238,1
2 ^e semestre	244,6
1951 1 ^{er} semestre	276,7
2 ^e semestre	319,8
1952 1 ^{er} semestre	343,7
2 ^e semestre	348,5
1953 1 ^{er} semestre	337,7

III

TITRES A REVENU FIXE

1. Le Fonds des Rentes

Avant de décrire l'évolution des transactions sur le marché des rentes, quelques mots des conditions dans lesquelles le Fonds des Rentes intervient sur le marché.

La compétence du Fonds des Rentes ne s'étend pas à toutes les obligations. Un arrêté royal du 18 mai 1945 spécifie que cet organisme « peut acheter et vendre les titres à moyen et long terme émis par l'Etat et la Colonie, garantis par eux, émis par la Régie des Télégraphes et Téléphones, la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, le Crédit Communal, les provinces et les communes, et faire toute opération relative à ces valeurs ».

Le Fonds intervient sur le marché par l'intermédiaire d'agents de change appelés « teneurs de car-

nets ». Ces derniers prennent note des ordres que leur passent leurs confrères et opèrent une première compensation entre ces ordres. Une seconde compensation est effectuée par le Fonds des Rentes entre les propositions que présentent les « teneurs de carnets » des différentes places, et les cours sont établis en tenant compte de la nature et de l'importance du solde de ces opérations. C'est au Fonds des Rentes qu'il incombe de livrer les titres manquants ou de lever les titres en excédent, lorsqu'il y a déséquilibre entre l'offre et la demande.

Sur le marché des rentes, contrairement à ce qui se passe sur le marché des autres titres, il y a donc toujours un cours dès qu'une demande ou une offre s'est manifestée et les mentions « acheteurs réduits » et « vendeurs réduits » y sont inconnues.

2. Evolution des transactions sur le marché des rentes

De la comparaison entre le montant des titres offerts et demandés, il ressort qu'en 1946-1948 l'offre a dépassé la demande; l'ampleur de ce dépassement se reflète dans le montant des achats effectués par le Fonds des Rentes : ceux-ci sont passés de 2.226 millions en 1946 à 859 millions en 1947 et à 56 millions en 1948

TABLEAU VII

Volume des transactions sur le marché des rentes

Source : *Rapports annuels du Fonds des Rentes publiés au « Moniteur Belge ».*

Moyenne mensuelle	Titres offerts	Titres demandés	Volume global des transactions
(en millions de francs)			
1946.....	887	701	1.588
1947.....	532	461	993
1948.....	521	516	1.037
1949.....	523	608	1.131
1950.....	603	507	1.110
1951.....	497	517	1.014
1952.....	583	647	1.230

Le déséquilibre important qui s'est manifesté en 1946 entre la demande et l'offre de rentes est la conséquence de la recherche de liquidités qui s'est produite à cette époque sur le marché des capitaux.

C'est également l'insuffisance de l'offre de capitaux qui paraît avoir provoqué l'excédent de la demande sur l'offre de titres en 1947. Pendant le premier semestre, la demande était cependant devenue ferme et constante, mais, dès le mois de juin, lorsque l'Etat émit de nouveaux certificats 4 p. c. à 5 ou 10 ans, l'offre se fit plus abondante; elle s'accrut encore lorsque la Banque Nationale de Belgique releva son taux d'escompte.

Bien que pendant les premiers mois de 1948, le résultat des opérations d'arbitrage se soit encore traduit par une offre excédentaire de titres, la tendance fondamentale de l'année est constituée par le retour

vers une position d'équilibre. La normalisation du marché des rentes, facilitée par le manque de fermeté du marché des actions, ressort de la stabilité des cotations constatée chaque fois que prenait fin une émission d'emprunt.

Le courant acheteur a persisté pendant toute l'année 1949 en dépit du ralentissement de la conjoncture et malgré l'importance des émissions d'emprunts. Les achats en bourse furent si importants que le marché se trouva à nouveau déséquilibré, mais cette fois en sens opposé, la demande dépassant l'offre. La position du Fonds des Rentes se renversa : après avoir été acheteur en 1946-1948, il devint vendeur en 1949. Elle se renversa à nouveau en 1950. Dès la fin du premier trimestre, le public se montra moins bien disposé à l'égard du marché des rentes; il persista dans cette attitude au point de provoquer un courant vendeur, soutenu par les réalisations d'épargnants rendus inquiets par l'ouverture des hostilités en Corée. Ce courant s'accrut encore aux mois d'août et septembre, pendant lesquels la vague d'achats de produits de première nécessité par le public, particulièrement intense, provoqua une diminution des liquidités susceptibles d'être affectées à l'achat de rentes. D'autre part, « dans la mesure où l'épargnant poursuivait ses placements en valeurs boursières, il achetait de préférence des titres à revenu variable, et tout particulièrement des valeurs coloniales et des titres des industries lourdes » (12).

La détente intervenue en 1951 dans la situation politique internationale a raffermi la demande de rentes, en particulier pendant le second semestre. L'offre de titres s'orientant simultanément à la baisse, il en est résulté un retour progressif à une position d'équilibre que l'on peut considérer comme atteinte à la fin de l'année.

En 1952, l'offre et la demande de rentes se sont

(12) *Moniteur belge* du 14 avril 1951, p. 2762.

TABLEAU IX

Valeur boursière des titres à revenu fixe

Source : *Calculs du Service de la Statistique de la Banque Nationale de Belgique.*

Date	Obligations Etat et actions privilegiées S. N. C. F. B.	Colonie (Etat et organismes d'utilité publique)	Provinces, villes, communes organismes d'utilité publique	Entreprises industrielles, et commerciales
3 janvier 1946	100,34	98,64	97,22	99,08
3 janvier 1947	93,29	89,49	88,60	93,76
5 janvier 1948	90,19	84,78	87,02	90,50
4 janvier 1949	90,13	85,53	86,89	89,75
3 janvier 1950	93,86	87,66	92,07	94,70
2 janvier 1951	92,66	95,39	93,11	93,24
2 janvier 1952	91,79	96,12	91,70	92,47
5 janvier 1953	94,17	97,46	93,64	93,86

La tendance à la baisse qui s'est produite immédiatement après l'inscription à la cote de l'Emprunt de la Libération 4 p. c. a rapidement atteint toutes les rubriques, sauf celle de la Dette Unifiée, qui ne suivit le mouvement qu'à partir de juin, sous la pression des réalisations accrues. L'amplitude de la baisse

accrues considérablement, la seconde surtout. Cette évolution, qui répond partiellement à la tendance enregistrée en 1951, a été rendue possible par l'abondance de liquidités et par une désaffection du public à l'égard des titres à revenu variable.

3. Evolution des opérations sur le marché des obligations de sociétés industrielles et commerciales

Le montant des capitaux traités sur le marché des obligations de sociétés commerciales et industrielles ne représente qu'une très faible fraction du volume des transactions sur le marché au comptant des actions et sur le marché des rentes. Au cours de la période sous revue, le marché des obligations industrielles resta étroit parce qu'uniquement réceptif au placement de bons de caisse, à 5 ou 10 ans, alors que les sociétés commerciales et industrielles avaient surtout besoin de prêts à long terme.

TABLEAU VIII

Volume des opérations

Source : *Bulletin mensuel des Statistiques, publié par la Bourse de Fonds publics et de Change de Bruxelles.*

Moyenne mensuelle	Capitaux traités (millions de francs)	Titres échangés (milliers)
1946.....	19,4	21,1
1947.....	14,4	16,-
1948.....	14,7	16,5
1949.....	14,4	15,8
1950.....	15,0	16,-
1951.....	15,1	16,2
1952.....	12,5	13,2
1953 1 ^{er} semestre.....	10,9	11,3

4. Valeur boursière des obligations

La valeur boursière moyenne dont il est question ici a été obtenue en divisant le centuple de la valeur boursière de chaque année, par la valeur nominale des titres considérés.

obligations à long terme et les obligations à lots ont accusé les pertes de cours les plus considérables. La dépréciation des emprunts à court terme fut beaucoup moins importante. « Cette évolution marque nettement la préférence du public pour les emprunts à moyenne échéance, préférence qui s'explique d'une part, par le fait que ces emprunts ont eu, dès l'origine, un rendement supérieur à celui des emprunts longs, et, d'autre part, par un désir généralisé de ne s'engager que pour une période aussi courte que possible (13). » Bien que la baisse des cours ait été interprétée fort diversement à l'époque, il semble bien que la dépréciation des rentes était en relation directe avec le manque de disponibilités sur le marché des capitaux et le renchérissement du loyer de l'argent.

Le marché des capitaux souffrant encore en 1947 d'une pénurie relative, il était normal que le loyer de l'argent continuât à hausser; le resserrement du crédit se reflète donc dans la baisse des cours des obligations. La comparaison de la valeur boursière moyenne des obligations au 5 janvier 1948 et au 3 janvier 1947 fait apparaître que les cours des fonds d'Etat se sont réduits *grosso modo* de 3,4 p. c. Pour les obligations de la Colonie, des provinces (y compris villes et communes), et des sociétés industrielles et commerciales, la diminution a atteint respectivement 5,3 p. c., 1,8 p. c. et 3,5 p. c. Les cours des emprunts à long terme ont accusé les baisses les plus considérables.

Pendant le premier semestre de 1948, les craintes relatives à une dévaluation de la plupart des monnaies européennes et la dévaluation du franc français ont contribué à la baisse des rentes sur un marché qui cherchait son équilibre. Dès le second semestre, la diminution des appréhensions et une recherche moins active de liquidités de la part du public permirent aux cours de s'orienter à nouveau à la hausse : au début de 1949, le cours de la majorité des emprunts était revenu, ou à peu près, au niveau du début de 1948.

En 1949, l'excès de la demande sur l'offre de rentes explique la fermeté des cours. L'incidence à la baisse des cours des emprunts que le ralentissement de la conjoncture aurait pu exercer, à partir du second semestre de 1949, a été contrariée efficacement par une série de mesures destinées à rendre le crédit moins coûteux et plus facile. Signalons, parmi ces mesures, l'abaissement de certains taux de la Banque Nationale et de l'Institut de Réescompte et de Garantie et la publication par la Commission Bancaire d'un règlement d'exécution qui, sous certaines réserves, autorise les banques à comprendre les certificats 4 p. c. 1949 en cours d'émission, dans la couverture de leur passif exigible à plus de 30 jours.

La comparaison entre la valeur boursière moyenne des titres à la première bourse des années 1949 et

1950 accuse une baisse d'environ 3 p. c. pour les obligations de l'Etat et des sociétés industrielles et commerciales, alors que, dans l'ensemble, les rentes émises par la Colonie s'inscrivent nettement en hausse, et que les bons de caisse des grandes villes maintiennent leur position. Cette différence résulte d'offres proportionnellement inégales selon les catégories de titres. Les réalisations portèrent en ordre principal sur les fonds d'Etat à long terme, beaucoup moins sur les bons de caisse et les rentes de la Colonie : la proximité de l'échéance soutenait les cours des premiers, tandis que les seconds bénéficiaient du désir de certains épargnants de mettre leurs capitaux à l'abri.

L'évolution des cours des titres à revenu fixe en 1951 se caractérise par deux tendances assez nettement définies : la première, à la baisse, coïncide approximativement avec le premier semestre; la seconde, à la hausse, se dessine au cours des six mois suivants. Au total, la hausse fut moins ample que la baisse, et sauf pour quelques fonds d'Etat à court terme, les cours au début de 1952 furent en léger recul par rapport à ceux de la première bourse de 1951.

Parmi les causes qui semblent avoir déterminé la baisse du premier semestre, signalons le renforcement de la politique de restriction du crédit à la fin de 1950, la pression exercée sur le marché par l'émission d'un certain nombre d'emprunts d'institutions publiques et le très grand attrait exercé par les actions sur les investisseurs.

En dépit du niveau record atteint en 1952 par les émissions d'emprunts à court et à moyen terme, la demande de rentes fut très active. Aussi, la valeur boursière moyenne des obligations est-elle restée à la hausse, sauf en juin et en décembre par suite de l'émission d'emprunts d'Etat. La hausse se communique à presque toutes les rubriques et alla de pair avec des écarts relativement faibles dans les différentes rubriques. Sans doute le ralentissement d'activité qui s'est manifesté en 1952 dans plusieurs secteurs de l'économie a-t-il freiné les achats d'actions au profit des titres à revenu fixe. Mais il est certain que la politique monétaire avait déjà créé des conditions favorables au soutien des cours des principaux emprunts.

5. Rendement des obligations

La hausse des rendements en 1946 a été déterminée en ordre principal par le manque de capitaux en Bourse. L'accroissement continu du rendement réel des obligations émises par les sociétés commerciales et industrielles confirme ce point de vue. L'accroissement des rendements fut réalisé, non par une modification du type des emprunts qui demeurèrent à intérêt nominal de 4 p. c., mais par un abaissement progressif du taux d'émission.

Tous les emprunts cotés à la Bourse de Bruxelles,

(13) Ministère des Finances, *Fonds des Rentes*, Rapport sur les opérations de l'exercice 1946, 28 juin 1947, p. 6354.

TABLEAU X

Rendements de quelques emprunts

Source : Calculs du Service de la Statistique de la Banque Nationale de Belgique.

	Janvier 1946	Décem- bre 1946	Décem- bre 1947	Décem- bre 1948	Décem- bre 1949	Décem- bre 1950	Décem- bre 1951	Décem- bre 1952
a) EMPRUNTS REMBOURSABLES GLOBALEMENT A DATE FIXE :								
<i>Dette directe de l'Etat à long terme 3 1/2 %</i>	4,18	4,44	4,30					
<i>Dette directe de l'Etat à long terme, intérêt nominal 4 %</i> ...				4,58	4,51	4,64	4,65	4,44
<i>Certificats de Trésorerie :</i>								
3 1/2 p. c. 1942 1 ^{re} série.....	4,01	4,47	4,53	4,63	4,30	4,16		
3 1/2 p. c. 1944 1 ^{re} série.....	4,05	4,91	4,73	4,81	4,48	4,66	5,26	4,75
4 p. c. 1943, 1 ^{re} série.....	4,04	4,36	4,—	4,58	4,26	4,73	5,—	
4 p. c. 1947.....			4,32	4,34	4,—	4,56		
4 p. c. 1948.....				4,48	4,26	4,48	4,90	4,75
4 p. c. 1949.....						4,78	5,—	4,50
<i>Obligations émises par la R. T. T. :</i>								
4 1/2 p. c. 1947, remboursables en 1952.....				4,66	4,33	4,46		
4 1/2 p. c. 1948.....					4,41	4,61	4,82	4,47
4 1/2 p. c. 1949.....					4,45	4,60	5,20	4,94
4 1/2 p. c. 1951.....							5,13	
<i>Obligations émises par le Crédit Communal de Belgique :</i>								
4 1/2 p. c. 1948, remboursables en 1958.....				4,89	4,48	4,56	5,30	4,96
<i>Obligations émises par la S. N. C. B. :</i>								
4 p. c. 1948.....				4,90	4,46	4,82	5,17	
4 p. c. 1950, 1 ^{re} série.....						4,94	5,21	4,87
4 p. c. 1950, 2 ^e série.....						5,—	5,23	4,92
<i>Obligations émises par la S. N. C. I. :</i>								
4 1/2 p. c. 1948, 2 ^e série.....					4,42	4,66	5,21	
4 1/2 p. c. 1949.....					4,65	4,61	4,83	
4 1/2 p. c. 1951.....							5,28	5,04
<i>Obligations émises par les villes.</i>								
<i>Type 4 p. c. à 5 ans :</i>								
Anvers 1946.....			4,20	4,82	3,98	4,17		
Anvers 1947.....			4,63	5,16	4,04	4,23		
Bruxelles 1947, remboursables en février 1952.....			4,60	4,90	4,01	4,53		
Bruxelles 1947, remboursables en juin 1952.....			4,66	5,02	3,84	4,57		
Liège 1947.....			4,74	4,89	3,99	4,36		
<i>Type 4 p. c. à 10 ans :</i>								
Anvers 1946.....			5,10	5,05	4,73	4,46	5,18	4,86
Bruxelles 1946.....			4,47	4,67	4,59	4,46	4,88	4,69
Gand 1946.....			4,61	4,64	4,75	4,46	5,—	4,62
Liège 1946.....			4,70	5,11	4,84	4,52	5,16	4,81
<i>Type 4 1/2 p. c. à 5 ans :</i>								
Anvers 1948.....					4,28	4,42	4,50	
Liège 1948.....					4,38	4,56	4,58	
Bruxelles 1948.....					4,33	4,47	4,70	
Gand 1949.....					4,45	4,57	4,99	
Liège 1949.....					4,44	4,57	5,10	
<i>Obligations émises par les sociétés privées :</i>								
Type 4 1/2 p. c., 10-20 ans avant remboursement.....	4,44	4,75		5,54	5,06	5,34	5,49	
Type 4 p. c., plus de 20 ans avant remboursement.....	4,14	4,92	5,80					
Type 4 1/2 p. c., 7-10 ans avant remboursement.....							6,—	5,35
Type 4 p. c., 10-20 ans avant remboursement.....							6,16	5,75
b) EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS :								
<i>Obligations émises par le Crédit Communal de Belgique :</i>								
4 p. c., 1 ^{re} série.....	4,07	4,80	5,19	5,26	4,90	4,70	4,88	5,07
4 p. c., 2 ^e série.....	4,06	4,89	5,20	5,37	4,81	4,80	4,92	4,88
4 p. c., 3 ^e série.....	4,10	5,12	5,64	5,86	5,—	5,—	5,10	5,19
4 p. c., 4 ^e série.....	4,09	5,15	5,40	5,74	4,94	4,92	5,08	5,21
<i>Obligations émises par les villes :</i>								
Anvers 4 p. c. 1930.....	4,15	5,10	5,49	5,84	5,19	4,94	5,16	5,67
Bruxelles 4 p. c. 1930.....	4,01	4,67	5,06	5,17	4,87	4,72	4,84	4,60
Liège 4 p. c. 1930.....	4,07	4,99	5,24	5,79	5,28	4,92	5,16	5,80
Gand 4 p. c. 1930.....	4,05	4,98	5,40	5,78	5,22	4,98	5,22	5,84
<i>Obligations émises par les sociétés privées :</i>								
4 p. c., 10 à 20 ans de vie moyenne.....	4,29	5,09	6,18	6,46	5,46			
4 1/2 p. c., 7 à 10 ans de vie moyenne.....	4,50	4,66	5,42	6,08	5,08	4,98	5,36	4,86
4 1/2 p. c., 10 à 20 ans de vie moyenne.....	4,30	4,84	5,46	5,56	4,95	5,79	6,16	5,81

qui servent de base à la statistique (14) sur laquelle s'appuient ces commentaires, n'ont évidemment pas suivi la tendance à la hausse au même degré. Dans l'ensemble, la hausse des taux de rendement a été d'autant moins forte que l'échéance des titres était plus rapprochée de décembre 1946, ou qu'à cette époque leur vie moyenne était plus courte. Remarquons également que les obligations à intérêt nominal de 3 1/2 p. c. ont atteint à la fin de 1946 un rendement supérieur à 4 p. c. et les obligations à intérêt nominal de 4 1/2 p. c. un rendement réel supérieur à 5 p. c.

Les rendements des obligations ont fléchi pendant le premier semestre de 1947, non par suite d'une offre de capitaux particulièrement abondante, mais parce qu'au cours de cette période, les émissions pour compte des pouvoirs publics ont été relativement faibles, ce dont les entreprises privées ont tiré avantage pour placer des obligations. Par la suite, le développement des émissions du Trésor et d'organismes parastataux fut, en partie du moins, à la base de l'augmentation des rendements. Le rendement réel de certains de ces emprunts à intérêt nominal de 3,5 p. c. a dépassé nettement 4 p. c.

En 1948, le marché put se normaliser grâce à l'excédent décroissant de l'offre des titres sur la demande et à la contraction du montant net des émissions. Il en est résulté que les rendements sont devenus plus stables chaque fois que prenait fin l'émission d'un emprunt.

En 1949, le marché des rentes demeurant acheteur pendant la plus grande partie de l'année, a consolidé l'équilibre atteint en 1948. Aussi les cours des obligations, considérés dans leur ensemble, sont-ils restés orientés à la hausse. La réduction du taux d'escompte de la Banque Nationale, le 5 octobre, a fortement soutenu ce mouvement qui a presque complètement échappé à l'influence des émissions successives de bons de caisse 4,5 p. c. à 5 ans et du placement d'une seconde tranche de l'Emprunt de la Reconstruction.

L'année suivante, le rendement de presque tous les emprunts envisagés ici, a fléchi sans interruption, mais dans une mesure assez variable selon les rubriques. En général, le rendement des emprunts à court terme a diminué plus fortement que celui des emprunts à moyen ou à long terme. Par ailleurs, sauf pour les certificats de Trésorerie, les écarts entre les rendements de titres appartenant à une même rubrique se sont considérablement réduits.

Au cours du premier semestre de 1950, les rendements ont continué de fléchir. Mais au lendemain du déclenchement des hostilités en Corée, le marché des rentes étant devenu vendeur et le restant pendant tout le second semestre, la plupart des valeurs con-

ductrices de la cote manquèrent de soutien, et les rendements s'accrurent. Le taux d'intérêt à long terme réagit même à la nouvelle situation : l'on vit notamment le rendement de la dette directe à long terme de l'Etat passer de 4,41 p. c. en décembre 1949 à 4,61 p. c. en décembre 1950. C'est d'ailleurs aux environs de 4,50 p. c. à 4,60 p. c. que se situait, au début de décembre, le taux de rendement des principaux emprunts. Parmi les emprunts remboursables globalement à date fixe, « une divergence assez nette apparut entre l'évolution des emprunts les plus anciens, mieux classés, et partant, moins susceptibles de faire l'objet d'arbitrages, et celle des émissions récentes (15) ».

Le courant vendeur du marché des rentes s'est accentué pendant le premier semestre de 1951. Il s'est atténué dans la suite dans la mesure où l'offre de capitaux s'est accrue sur le marché des obligations. Mais l'amélioration fut insuffisante pour compenser la baisse des cours antérieure. Au total, l'année 1951 s'est donc soldée par une hausse des rendements de la plupart des emprunts. Pour nombre d'entre eux, le taux de rendement maximum fut d'ailleurs atteint au cours des mois de mai ou de juin.

De décembre 1951 à décembre 1952, les rendements des emprunts se sont de nouveau orientés à la baisse. L'ampleur de ce mouvement est variable d'un emprunt à l'autre. Elle correspond à un minimum dans le domaine des emprunts à court terme.

CONCLUSIONS

Parmi les mesures législatives prises depuis la fin de la guerre en vue d'améliorer le fonctionnement du marché au comptant des actions, celle qui prévoit l'élargissement des modes de conclusion des transactions mérite une attention toute particulière. Cette innovation a non seulement ramené l'influence des teneurs du marché à des proportions adéquates, mais elle a aussi permis à la cote, qui reflète plus fidèlement la position statistique réelle du marché, d'offrir à ceux qui désirent investir leur épargne en actions une base d'appréciation plus saine, soustraite à l'influence des abus qui se sont produits avant 1940. Quant au mode de liquidation sans intervention d'intermédiaire, actuellement en vigueur, il semble donner entière satisfaction.

La réglementation instaurée depuis la guerre n'est pas étrangère à l'évolution d'un marché dont sont éliminés les abus d'avant 1940 et où les responsabilités sont bien définies.

En donnant force de loi à la nouvelle réglementation du marché à terme de la Bourse de Bruxelles, l'arrêté du Régent du 11 mars 1951 a entouré le fonc-

(14) La technique du calcul des rendements a été exposée dans l'article intitulé : « Nouvelle statistique des rendements des principaux types d'obligations », paru dans le *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale* d'avril 1953.

(15) *Fonds des Rentes. Rapport sur les opérations de l'année 1950. Moniteur belge* du 14 avril 1951, p. 2762.

tionnement de ce marché de garanties sérieuses. La plupart des mesures en vigueur tendent à promouvoir une spéculation économiquement utile et socialement désirable.

En bref, cette évolution s'est déroulée, à la Bourse de Bruxelles, en fonction d'une offre et d'une demande déterminées, en ordre primordial, par les disponibilités existantes, et par l'attrait que présentait l'achat de valeurs mobilières comparativement aux autres modes de placement.

Sur le marché au comptant des actions, l'influence conjuguée de ces deux facteurs s'est traduite, dans l'évolution du volume des opérations et dans le mouvement des cours, par deux tendances distinctes : la première à la baisse, en 1946 et 1947; la seconde à la hausse, en 1949-1951.

Il n'en fut pas de même sur le marché des rentes, où l'intervention du Fonds des Rentes tend à limiter les écarts entre les cours successifs d'un même titre.

Enfin, sur le marché à terme, le volume des disponibilités n'exerçant qu'une influence réduite sur le déroulement des opérations, il semble que ce soient surtout les anticipations optimistes des spéculateurs qui aient déterminé le développement des opérations en 1950 et en 1951.

Sur le marché au comptant des actions, et accessoirement sur celui des obligations, les fluctuations des cours tendent à se limiter d'elles-mêmes en raison des mouvements en sens inverse qu'elles déterminent dans l'évolution du taux des rendements. L'interdépendance des cours et des rendements crée donc de par son existence des conditions favorables à un retour automatique des cotations vers une position d'équilibre. Son action n'est nullement mésestimable, car

sur les marchés des valeurs boursières la hausse des cours provoque presque toujours une expansion de la demande, contrairement à ce qui se passe sur la plupart des marchés des biens de consommation où la concurrence s'exerce librement. Cette propension à un retour automatique vers une position d'équilibre ne se manifeste pourtant qu'après que les cours ont déjà subi des fluctuations que l'on peut qualifier de considérables, compte tenu de l'amplitude maximum des écarts entre cours successifs qui est prévue par la nouvelle réglementation.

Les interventions du Fonds des Rentes sur le marché de certaines obligations à moyen et long terme ont eu pour but essentiel de normaliser les opérations sur ledit marché. Dans leur ensemble, elles tendent à exercer une influence modératrice sur l'évolution des cours en limitant les écarts entre cotations successives et en évitant que la succession des périodes de tension et de détente ne se traduisent dans la valeur boursière des emprunts par des oscillations de grande amplitude. Enfin, dans certaines circonstances, la politique du Fonds des Rentes a facilité l'adaptation du taux d'intérêt sur le marché des rentes à l'évolution du taux d'escompte de la Banque Nationale.

Les rendements des actions ont presque continuellement augmenté au cours de la période sous revue. Mais alors qu'en 1947, et dans une mesure moindre en 1948, la hausse des rendements trahissait la pénurie relative de capitaux sur le marché des actions, elle traduit, à partir de 1949, l'accroissement d'activité des investisseurs d'actions, une plus grande liquidité du marché des capitaux, et l'augmentation des dividendes distribués.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de novembre 1953. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

CANART G., L'évolution des banques belges en 1952 et 1953. (*Etudes économiques, Bulletin de l'Association des Licenciés de l'Institut supérieur commercial et consulaire de Mons*, nos 88-89, septembre 1953, pp. 65-71.)

DELMOTTE L., De Nationale Investment Bank. De standpunten pro en contra. — Een zakelijke oplossing. (*V.E.V. Berichten — Tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVIII, n° 20, 15 novembre 1953, pp. 1867-1881.*)

La nouvelle législation sur la lettre de change et le billet à ordre. Ce que tout commerçant et industriel doit en connaître. (*Kredietbank, Bruxelles, 1953, 19 p.*)

PRIEM A., Le cautionnement mutuel en Belgique. (*Confédération internationale du Crédit populaire, Paris, n° 6, 1953, pp. 11-13.*)

WEBER M., Le financement de la batellerie belge. (*La Vie économique et sociale, Anvers, XXIV, n° 3, mai 1953, pp. 137-149.*)

2. BOURSE — ÉPARGNE

DELMOTTE L., De Nationale Investment Bank. De standpunten pro en contra. — Een zakelijke oplossing. (*V.E.V. Berichten — Tijdschrift van het Vlaams Economisch Verbond, Anvers, XXVIII, n° 20, 15 novembre 1953, pp. 1867-1881.*)

GÉRARD M. L., La Belgique et l'investissement industriel. (*Revue trimestrielle de la Banque de Bruxelles, n° 4, 1953, pp. 3-11.*)

3. PRIX — SALAIRES

L'évolution des salaires depuis la guerre et ses conséquences. (*Bulletin mensuel du Service des Etudes et de la Documentation générales, Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes, Bruxelles, V, n° 11, novembre 1953, pp. 22-42.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

VAN HOUTTE J., Le budget de l'Etat dans l'économie nationale. (*Bulletin officiel de la Chambre de Commerce de Bruxelles, LXX, n° 39, 6 novembre 1953, pp. 851-859.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

BLOCH-LAINE F., Etudes sur les zones monétaires. (*Revue économique, Paris, n° 6, novembre 1953, pp. 852-858.*)

DELLAS J., La zone monétaire sterling. (*Revue économique, Paris, n° 6, novembre 1953, pp. 859-883.*)

DESCHAMPS J., L'Union Européenne de Paiements. (*Banque, Paris, XXII, n° 89, novembre 1953, pp. 693-696.*)

EINZIG P., The gold price slump. (*The Commercial and Financial Chronicle, New York, CLXXVIII, n° 5272, 12 novembre 1953, p. 27.*)

Europe's flexible money. (*The Economist, Londres, CLXIX, n° 5751, 14 novembre 1953, pp. 533-538.*)

HARTOG F., Convertibiliteit. (*Economisch-Statistische Berichten, uitgave van het Nederlandsch Economisch Instituut, Rotterdam, XXXVIII, n° 1902, 11 novembre 1953, pp. 901-903.*)

Le prestige de l'or : mythe ou réalité? (*L'Economie, Paris, IX, n° 421, 19 novembre 1953, pp. 7-10.*)

L'U. E. P. entre deux feux. (*L'Economie, Paris, IX, n° 419, 5 novembre 1953, pp. 6-8.*)

MENDES-FRANCE P., La convertibilité internationale des monnaies. (*Revue Economique, Paris, n° 6, novembre 1953, pp. 847-851.*)

RESTA M., E' cessato il dollar gap? (*Rivista di politica economica, Rome, XLIII, n° IX, septembre 1953, pp. 924-928.*)

RICHEBAECHER K., Der deutsche Kurs auf die Konvertibilität. (*Der Volkswirt — Wirtschafts- und Finanz-Zeitung, Francfort, VII, n° 45, 7 novembre 1953, pp. 11-14.*)

TEYSSIER D'ORFEUIL A., La zone monétaire escudo. (*Revue Economique, Paris, n° 6, novembre 1953, pp. 884-900.*)

What the soviet gold offensive means. (*The Statist, Londres, CLVIII, n° 3949, 14 novembre 1953, pp. 622-623.*)

Will free gold soon be a glut on the market? (*The Statist, Londres, CLVIII, n° 3948, 7 novembre 1953, pp. 587-593.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

BLOM F., Progressi e prospettive dell' economia olandese. (*Bancaria — Rassegna dell' Associazione Bancaria Italiana, Rome, IX, n° 10, octobre 1953, pp. 1032-1035.*)

Ententes et monopoles dans le monde : Benelux. 1^{re} partie : Structure et concentration de l'économie belge. 2^e partie : L'attitude de l'Etat vis-à-vis des ententes. (*Documentation française, Institut National de la Statistique et des Etudes économiques, Paris, nos 1777 et 1778, 4 et 9 septembre 1953, pp. 69 et 79.*)

Les investissements étrangers aux Pays-Bas dans le cadre de l'industrialisation du pays. (*Revue commerciale publiée par la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg, Bruxelles, n° 12, décembre 1953, pp. 11-16.*)

TANDY A. H., Belgium and Luxemburg with an annex on Benelux. (*H. M. Stationery Office, Londres, 1953, 88 p.*)

9. PLAN SCHUMAN

A new stage in the Schuman Plan. (*The Statist, Londres, CLVIII, n° 3951, 28 novembre 1953, pp. 685-687.*)

BERBIER-RATHOIN J., Vues sur la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. (*Synthèses, Bruxelles, VIII, n° 90, novembre 1953, pp. 414-425.*)

ETZEL Fr., Eine Zwischenbilanz der Montanunion. (*Der Volkswirt — Wirtschafts- und Finanz-Zeitung, Francfort, VII, n° 45 (Beilage), 7 novembre 1953, pp. 7-9.*)

Ist die Kritik an der Montanunion berechtigt? (*Wirtschaftsdienst herausgegeben vom Hamburgischen Welt-Wirtschafts-Archiv, Hambourg, XXXIII, n° 11, novembre 1953, pp. 676-680.*)

LEWINSOHN R., Pläne der französischen Stahl-industrie. (*Der Volkswirt — Wirtschafts- und Finanz-Zeitung, Francfort, VII, n° 47, 21 novembre 1953, pp. 17-19.*)

10. GÉNÉRALITÉS

Aperçu sur la situation économique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi au troisième trimestre 1953. (*Bulletin mensuel d'Informations générales et Revue des marchés de la Banque du Congo Belge, Bruxelles, VI, n° 10, octobre 1953, pp. 115-117.*)

BERTIAUX R., Aspects de l'industrialisation en Afrique centrale. (*Institut des Relations internationales, Bruxelles, 1953, 318 p.*)

BOURDEAUD'HUI O., L'économie belge est-elle gravement menacée? (*La Vie économique et sociale, Anvers, XXIV, n° 3, mai 1953, pp. 150-156.*)

DRECHSEL M., Un cri d'alarme : Le déclin économique du Borinage. (*Revue du Conseil économique wallon, Liège, n° 4, septembre-octobre 1953, pp. 11-20.*)

DRECHSEL M., Le problème économique wallon. (*Industrie, Revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 11, novembre 1953, pp. 692-696.*)

L'exécution du Plan décennal du Congo Belge. (*Bulletin de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Bruxelles, II, n° 10, octobre 1953, pp. 325-333.*)

Quelques considérations sur l'évolution du marché congolais. (*Fabrimétal, Bulletin de la Fédération des entreprises de l'Industrie des Fabrications métalliques, Bruxelles, n° 387, 23 novembre 1953, pp. 933-945.*)

Situation économique de la Belgique. La production industrielle. (*Communisme, Bruxelles, n° 5, novembre 1953, pp. 25-48.*)

VANES R., Problèmes de l'économie flamande. (*Industrie, Revue de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, VII, n° 11, novembre 1953, pp. 697-702.*)

LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur belge*, au cours du mois précédant celui de la parution du *Bulletin*.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — *Législation économique générale*
- II. — *Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière*
- III. — *Législation agricole*
- IV. — *Législation industrielle*
- V. — *Législation du travail*
- VI. — *Législation relative au commerce intérieur*
- VII. — *Législation relative au commerce extérieur*
- VIII. — *Législation des transports*
- IX. — *Législation relative aux prix et aux salaires*
- X. — *Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)*
- XI. — *Législation en matière de dommages de guerre*

I — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi du 10 novembre 1953

relative à l'abandon par l'Etat de certaines créances nées en raison de circonstances se rattachant à la guerre (*Moniteur*, 27 novembre 1953, p. 7542).

Loi du 10 novembre 1953

modifiant les lois sur les sociétés commerciales coordonnées par l'arrêté royal du 30 novembre 1935 et complétant l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, relatif aux titres belges et étrangers (*Moniteur*, 28 novembre 1953, p. 7574).

Article 1^{er}. — Les modifications ci-après sont apportées aux lois sur les sociétés commerciales, coordonnées par l'arrêté royal du 30 novembre 1935 :

§ 1^{er}. — L'article 71 est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 71. — A. S'il existe plusieurs catégories d'actions, titres ou parts, représentatifs ou non du capital exprimé, l'assemblée générale peut, nonobstant toutes dispositions contraires des statuts, modifier leurs droits respectifs ou décider le remplacement des actions, titres ou parts d'une catégorie par ceux d'une autre catégorie.

» L'objet et la justification détaillée des modifications proposées sont exposés par le conseil d'administration dans un rapport annoncé dans l'ordre du jour. Une copie

de ce rapport est annexée à la convocation des actionnaires en nom; elle est également transmise sans délai aux personnes qui ont accompli les formalités requises par les statuts pour être admises à l'assemblée. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur la production de son titre, quinze jours avant l'assemblée, un exemplaire du rapport.

» Dans l'hypothèse visée au présent article, nonobstant toutes dispositions contraires des statuts, chacun des titres non représentatifs du capital exprimé donne droit au vote dans sa catégorie, les limitations édictées par l'article 76 ne sont pas applicables et l'assemblée générale doit :

» 1^o réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité requises par l'article 70, alinéas 3, 4 et 5;

» 2^o admettre tout porteur de coupures à prendre part à la délibération dans sa catégorie, les voix étant comptées sur la base d'une voix à la coupure la plus faible.

» B. Lorsque la décision d'une assemblée générale délibérant sur l'objet prévu *sub litt. A* n'a pas réuni dans chaque catégorie une majorité représentant au moins un tiers du nombre des titres existants, elle ne peut être mise à exécution qu'après avoir été homologuée par la Cour d'appel dans le ressort de laquelle se trouve le siège social de la société.

» L'homologation est sollicitée par voie de requête à la diligence de ceux qui ont le droit de convoquer l'assemblée générale des actionnaires ou de tout propriétaire de titres ou coupures.

» Celui qui a voté contre les résolutions prises ou qui n'a pas assisté à la réunion peut intervenir à l'instance.

» La Cour statue toutes affaires cessantes; le Ministère public est entendu.

» Si la requête en homologation n'est pas introduite dans les trente jours après le vote de la décision, celle-ci sera considérée comme non avenue. »

§ 2. Il est inséré un article 219, ainsi rédigé :

« Art. 219. — Dans les sociétés constituées avant le 1^{er} janvier 1945, les actions, titres, parts, ou coupures, représentatifs ou non du capital exprimé, pourront jusqu'au 31 décembre 1955 et nonobstant dispositions contraires des statuts, être groupés en titres nouveaux. »

» La justification du groupement est exposée par le conseil d'administration, dans un rapport annoncé dans l'ordre du jour. Une copie de ce rapport est annexée à la convocation des actionnaires en nom; elle est également transmise sans délai aux personnes qui ont accompli les formalités requises par les statuts pour être admises à l'assemblée. Tout actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur la production de son titre, quinze jours avant l'assemblée, un exemplaire du rapport.

» Les dispositions suivantes sont applicables nonobstant dispositions contraires des statuts :

» 1^o S'il existe plusieurs catégories d'actions, titres ou parts, seuls les porteurs de la catégorie visée dans la proposition de groupement sont admis à l'assemblée;

» 2^o Les conditions de présence et de majorité prévues à l'article 70, alinéas 3, 4 et 5, doivent être réunies dans chaque catégorie de titres dont le groupement est proposé;

» 3^o Chacun des titres appartenant à la dite catégorie donne droit au vote, même s'il s'agit de titres non représentatifs du capital;

» 4^o Les porteurs de coupures sont admis à l'assemblée, les voix étant comptées sur la base d'une voix à la coupure la plus faible;

» 5^o Le délai fixé pour l'échange des titres ne peut être inférieur à six mois, à compter du commencement des opérations;

» 6^o Les dividendes mis en paiement après le commencement de l'échange ne peuvent être payés que contre remise de coupons détachés des titres nouveaux ou qu'après la conversion en inscriptions nominatives des titres et coupures non groupés. »

§ 3. — A l'article 41, l'alinéa 2 est remplacé par la disposition suivante :

« Les actions peuvent être divisées en coupures qui, réunies en nombre suffisant, confèrent les mêmes droits que l'action, sous réserve de ce qui est dit aux articles 71 et 219. »

§ 4. — A l'article 74, l'alinéa 4 est remplacé par la disposition suivante :

« Lorsqu'elles sont de valeurs inégales ou que leur valeur n'est pas mentionnée, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action ou la part représentant la quotité la plus faible; il n'est pas tenu compte des fractions de voix, excepté dans les cas prévus aux articles 71 et 219. »

§ 5. — A l'article 75, le dernier alinéa est abrogé et l'alinéa 1^{er} est remplacé par la disposition suivante :

« Sous réserve de ce qui est dit aux articles 71 et 219, les statuts déterminent si, et dans quelle mesure, un droit de vote est accordé aux porteurs de titres ne représentant pas le capital exprimé. »

§ 6. — A l'article 44, il est ajouté un alinéa ainsi conçu :

« Les sociétés doivent se conformer aux mesures arrêtées par le Roi quant à la forme des titres. »

§ 7. — Il est inséré un article 89ter, ainsi rédigé :

« La valeur nominale des obligations ne peut être inférieure à 1.000 francs, à moins qu'elle ne soit libellée en monnaie étrangère. »

» Les sociétés sont tenues de se conformer aux mesures arrêtées par le Roi quant à la forme des titres. »

§ 8. — L'article 109 est remplacé par la disposition suivante :

« Les actions sont signées par les gérants et par deux commissaires; ces signatures peuvent être remplacées par des griffes. »

Art. 2. — Les modifications ci-après sont apportées à la loi du 7 juin 1949 modifiant les lois sur les sociétés commerciales, coordonnées par l'arrêté royal du 30 novembre 1935, et portant certaines dispositions en relation avec l'échange des titres prévu par l'arrêté du Régent du 17 janvier 1949 :

§ 1^{er}. — L'article 2 est remplacé par la disposition suivante, qui sort ses effets le 18 juin 1949 :

« L'article 89, alinéa 2, des mêmes lois est remplacé par la disposition suivante :

« L'obligation au porteur porte les signatures de deux administrateurs au moins; ces signatures peuvent être remplacées par des griffes. »

§ 2. — A l'article 3 :

a) Le texte néerlandais de l'alinéa 2 est remplacé par la disposition suivante, qui sort ses effets le 18 juin 1949 :

« Wanneer de in pand gestelde oude effecten aan toonder door effecten op naam werden vervangen, wordt het pandrecht op die laatste effecten overgedragen mits één der formaliteiten wordt vervuld, welke bepaald zijn bij artikel 43, derde lid, der samengeordende wetten op de handelsvennootschappen, en zulks niettegenstaande alle strijdige bepalingen van de statuten der vennootschap. »

b) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Les dispositions des alinéas 1^{er} et 2 sont également applicables lorsque les opérations effectuées en exécution de l'arrêté susvisé sont accompagnées d'une unification ou d'un groupement des titres anciens en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale en conformité des articles 71 ou 219 des lois sur les sociétés commerciales, coordonnées par l'arrêté royal du 30 novembre 1935. »

Art. 3. — En ce qui concerne les titres détenus dans des pays où le recensement n'a pas été organisé conformément à l'article 5 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944, relatif aux titres belges et étrangers, la déclaration prescrite par l'article 4 du dit arrêté-loi devra être remise au Ministère des Finances dans les six mois de la publication de la présente loi au *Moniteur belge*. Ces déclarations ne seront admises que si les intéressés prouvent que, à la date du 7 octobre 1944, ces titres étaient effectivement détenus dans le territoire de l'un des pays susvisés et que s'ils fournissent en même temps les justifications prévues à l'article 18 du dit arrêté-loi.

Art. 4. § 1^{er}. — L'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux titres belges et étrangers est abrogé dans toutes ses dispositions qui concernent les titres étrangers, sous réserve de ce qui est dit au § 2 ci-après.

§ 2. — Quiconque détient, en quelque lieu que ce soit, des certificats de déclaration délivrés en exécution des articles 14 et 15 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux titres belges et étrangers pour permettre la libre circulation des titres étrangers visés par le dit arrêté-loi est tenu de les remettre au Ministère des Finances, dans un délai de trois mois, que ces certificats soient ou non encore attachés aux titres pour lesquels ils ont été établis.

Quiconque devient, après l'entrée en vigueur de la présente loi, détenteur, en quelque lieu et à quelque titre que ce soit, de certificats visés ci-avant est tenu de les remettre au Ministère des Finances, dans un délai d'un mois.

A l'expiration des délais fixés aux deux alinéas qui précèdent, il est interdit de détenir des certificats de déclaration susvisés.

§ 3. — Les contraventions aux dispositions du présent article sont sanctionnées conformément à l'article 32 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux titres belges et étrangers.

Art. 5. — L'article 18 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux titres belges et étrangers est remplacé par la disposition suivante :

« Les articles 16 et 17 sont applicables aux titres déclarés à l'étranger ainsi qu'aux titres déclarés par les rapatriés, s'il est justifié, dans les conditions à déterminer par le Ministre des Finances, que ces titres sont, depuis le 10 mai 1940 et sans interruption, la propriété de ressortissants belges, alliés ou neutres ou de ressortissants ennemis qui auront obtenu la levée du séquestre en vertu des dispositions de la loi du 14 juillet 1951 relative au séquestre et à la liquidation des droits, biens et intérêts allemands. »

Art. 6. — L'article 22 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux titres belges et étrangers, dont le texte actuel formera le § 1, est complété par les dispositions suivantes :

« § 2. — Les signatures sur les titres créés en application des arrêtés pris en exécution du § 1^{er} peuvent être remplacées par des griffes nonobstant toutes dispositions contraires des statuts. »

» § 3. — Dans les cas où les arrêtés pris en exécution du § 1^{er} prévoient la réparation en espèces, le préjudice subi par le Trésor est fixé à la valeur vénale, au jour de la réparation, des titres non remis en nature et des droits y attachés au 6 octobre 1944.

» Le montant de la réparation ne peut jamais être inférieur à la valeur vénale de ces titres et droits à la date de la délivrance des documents tendant à justifier la régularité des titres anciens, ou de l'admission irrégulière de ceux-ci aux opérations prescrites en exécution du § 1^{er}, majorée des intérêts calculés depuis la même date au taux fixé par la loi en matière civile.

» § 4. — Les modalités de transfert à l'Etat de la contre-valeur des titres au porteur qui ne sont pas présentés aux opérations prescrites par le Roi sont également applicables :

» 1^o A la Caisse des Dépôts et Consignations :

a) Pour la contre-valeur des titres anciens détenus par elle si, à l'expiration du délai fixé pour les opérations susvisées, cette contre-valeur n'a pas été réclamée sur base d'une déclaration désignant nommément le requérant comme propriétaire ;

b) Pour la contre-valeur des duplicata détenus par elle en exécution de l'article 43 de la loi du 24 juillet 1921 relative à la dépossession involontaire des titres au porteur, modifiée par celle du 10 avril 1923 ;

2^o Au Fonds d'Amortissement de la Dette publique pour la contre-valeur des titres anciens désignés pour l'amortissement ou le remboursement si, à l'expiration du délai fixé pour ces opérations, les titres n'ont pas été présentés au remboursement.

» § 5. — L'Etat exerce tous les droits sociaux attachés aux titres qui lui sont remis en exécution des §§ 1^{er} et 4, même si ces titres sont la contre-valeur de titres anciens déclarés, mais non présentés dans le délai aux opérations prescrites par le Roi.

» § 6. — Lorsque les titres anciens ont été déclarés, mais non présentés dans le délai aux opérations prescrites par le Roi, et qu'une demande en restitution a été introduite conformément aux dispositions arrêtées par le Roi, la restitution par l'Etat des titres nouveaux, sommes et valeurs qui lui ont été remis en exécution des §§ 1^{er} et 4 s'effectue suivant les règles ci-après :

a) La restitution s'étend aux sommes et valeurs reçues par l'Etat du chef de ces titres nouveaux ;

b) Elle est subordonnée au remboursement préalable des sommes payées par le Trésor pour la souscription des titres acquis par l'exercice d'un droit de préférence ;

c) Elle est faite en espèces lorsqu'elle ne peut être effectuée en nature ; le montant en est déterminé en répartissant, entre les titres qui ont été remis à l'Etat et qui n'ont pas été restitués par lui en nature, la totalité des sommes encaissées du chef de ces mêmes titres, sous déduction des sommes versées comme prix de souscription ;

d) Elle est faite contre paiement, à titre de frais de gestion, d'une rémunération annuelle forfaitaire égale à 2 p. c., soit de la valeur vénale des titres au jour de l'expiration du délai fixé en exécution du § 1^{er}, si la restitution a lieu en nature, soit du montant à restituer si la restitution a lieu en espèces.

» Dans ce dernier cas, la rémunération n'est due que pour la période antérieure à la réalisation.

» Dans les deux cas, la rémunération ne peut être inférieure à fr. 3,50 par titre ancien ; toute année commencée est comptée entièrement.

» La rémunération n'est pas due si le défaut de présentation des titres anciens dans le délai susdit est la conséquence du fait de l'Administration.

» La demande en restitution doit être introduite dans un délai de cinq ans à partir des dates qui seront fixées par le Roi.

» En aucun cas, ce délai ne peut être prolongé, suspendu ou interrompu.

» § 7. — A compter des dates fixées en exécution du § 6, avant-dernier alinéa, les coupons échus et non perçus afférents à des titres ayant fait l'objet d'une des opérations prescrites par le Roi en exécution du § 1^{er}, sont annulés et leur contre-valeur doit être versée à l'Etat dans le mois.

» Cette disposition est notamment applicable lorsque la contre-valeur des coupons a été déposée à la Caisse des Dépôts et Consignations, conformément à l'article 45 de la loi du 24 juillet 1921, modifiée par la loi du 10 avril 1923. Elle n'est pas applicable aux coupons afférents à des titres non visés à l'article 45 de la loi du 24 juillet

1921, modifiée par la loi du 10 avril 1923, lorsqu'aux dates susvisées, ces coupons étaient frappés de prescription.

» Moyennant justification de la déclaration régulière des titres dont les coupons sont détachés et, éventuellement, de la levée du blocage prévu par l'article 18, la contre-valeur remise à l'Etat, en exécution du premier alinéa, sera restituée aux ayants droit qui introduiront une demande, soit avant l'expiration du délai de cinq ans établi par le § 6, avant-dernier alinéa, s'il s'agit de titres visés à l'article 45 de la loi du 24 juillet 1921, modifiée par la loi du 10 avril 1923, soit avant l'expiration du délai ordinaire de la prescription s'il s'agit d'autres titres.

» § 8. — Dans le mois de la date fixée pour la clôture des opérations prescrites par le Roi en exécution du § 1^{er}, ceux qui ont émis des titres visés à l'article 2 du présent arrêté-loi sont tenus de remettre à l'Etat les feuilles de coupons créées en exécution d'une décision de recoupnement antérieure aux dites opérations et qui n'ont pas été réclamées à la clôture de ces opérations.

» Cette disposition est applicable même si le montant des coupons a été déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations, conformément à l'article 45 de la loi du 24 juillet 1921, modifiée par la loi du 10 avril 1923. Elle n'est pas applicable aux coupons afférents à des titres non visés à l'article 45 de la loi du 24 juillet 1921, modifiée par la loi du 10 avril 1923, si ces coupons étaient frappés de prescription à la date prévue au premier alinéa. »

Art. 7. — Echappent aux dispositions de l'article 22, § 1^{er}, de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux titres belges et étrangers, les titres dont la valeur vénale au 1^{er} janvier 1952, majorée, le cas échéant, de celle des attributions faites depuis le 7 octobre 1944, ne dépassait pas 100 francs, pour autant qu'à la date d'entrée en vigueur de la présente loi les opérations prescrites par le Roi, en exécution du dit article 22, § 1^{er}, n'aient pas été commencées en ce qui les concerne.

Les titres visés à l'alinéa précédent sont désignés par arrêtés pris par le Ministre des Finances, soit d'office, soit sur requête de l'établissement émetteur introduite dans les six mois de la dite entrée en vigueur.

A compter de la publication des arrêtés ministériels, les titres qui y sont repris circulent librement et cessent d'être soumis aux dispositions de l'arrêté-loi susvisé. Ces arrêtés ministériels peuvent prescrire, sous les sanctions établies par l'article 32 du dit arrêté-loi, la remise au Ministère des Finances des certificats de déclaration dont les titres ont pu être munis en vue de justifier leur régularité au regard du même arrêté-loi.

Si les titres sont inscrits à la cote officielle d'une bourse de fonds publics du Royaume, la valeur à prendre en considération est celle qui est notée au prix courant annexé au *Moniteur belge* du 20 janvier 1952, sous réserve de la majoration prévue au premier alinéa.

Dans le cas contraire et si la requête visée au deuxième alinéa est rejetée, la décision est notifiée au requérant par lettre recommandée à la poste. Dans le mois à compter du dépôt de cette lettre à la poste, le requérant peut demander que la valeur du titre au 1^{er} janvier 1952 soit déterminée par un ou trois experts à désigner de commun accord ou, à défaut d'accord, par le président du tribunal de première instance dans le ressort duquel est établi le siège de l'établissement émetteur. Si ce siège n'est pas établi en Belgique, le tribunal de Bruxelles est compétent.

Les dispositions des articles 116, 117, 118, 119, 120 et 122, premier alinéa, du Code des droits de succession sont rendues applicables à l'expertise prévue à l'alinéa précédent, sous réserve que le rapport est déposé au greffe du tribunal désigné ci-avant et que, pour l'application du présent article, les mots « le receveur » sont remplacés par les mots « l'administration ».

Les frais de l'expertise sont à charge de la partie succombante.

L'établissement émetteur qui introduit la requête visée au deuxième alinéa est tenu, sous peine de rejet de la dite requête, de fournir aux agents du Ministère des Finances tous renseignements jugés par eux nécessaires pour établir la valeur vénale au 1^{er} janvier 1952 et de leur communiquer tous documents, livres et comptes qu'ils jugent utile de consulter. Les mêmes obligations existent vis-à-vis des experts désignés conformément au cinquième alinéa ; en cas de refus opposé aux experts, la demande d'expertise est réputée non avenue.

Art. 8. — Par dérogation à l'article 21 de la loi du

18 avril 1878, l'action civile née de faux et usages de faux, commis en vue de soustraire des titres à la déclaration ou de faire apparaître comme réguliers des titres soustraits à la déclaration, se prescrit par trois ans à compter de la clôture des opérations prescrites en exécution de l'article 22, § 1^{er}, de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux titres belges et étrangers, sans que le délai puisse être inférieur à trois ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi.

La présente dérogation ne s'applique pas aux commettants civilement responsables.

Art. 9. — L'article 32-3 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux titres belges et étrangers est complété comme suit :

« La même obligation est imposée à tous ceux qui ont émis des titres visés à l'article 2.

» A l'effet d'assurer l'exercice du droit de communication conféré par les alinéas 1^{er} et 2 du présent article, les registres, répertoires, livres, actes, documents, titres et annexes doivent, sauf dérogation accordée par le Ministre des Finances, être conservés jusqu'à l'expiration du délai de cinq ans prévu par l'article 22, § 6. »

Art. 10. — Les mots suivants sont insérés entre l'article 32 et l'article 32-2 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux titres belges et étrangers : « Chapitre V. — Dispositions diverses ».

Art. 11. — Le chapitre V de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux titres belges et étrangers est complété par les dispositions suivantes :

« Art. 32-5. Le Roi peut décider :

» a) La fusion des tranches d'un même emprunt ;
» b) Le remplacement par un emprunt unique de plusieurs emprunts s'ils ont été émis au même taux d'intérêt et si les conditions et modalités d'amortissement sont approximativement les mêmes, de manière que l'opération ne lèse pas l'ensemble des porteurs ;
» c) Le groupement des obligations d'un même emprunt en titres d'une valeur nominale d'au moins 1.000 francs.

» Cette disposition s'applique aux emprunts antérieurs au 6 octobre 1944 qui sont représentés par des titres considérés comme belges au sens du présent arrêté-loi, même si, en vertu de l'article 3, ils ne devaient pas être déclarés.

» L'application de cette disposition est limitée :

» 1^o Aux emprunts émis ou garantis par l'Etat ou par la Colonie ;

» 2^o Aux emprunts émis par les provinces, les communes, les établissements publics ou d'utilité publique belges ou congolais, les sociétés ou organismes dans lesquels l'Etat ou la Colonie exerce un contrôle en vertu d'une disposition légale particulière. La décision ne pourra être prise que sur avis conforme du Conseil provincial, du Conseil communal ou de l'organe d'administration de l'établissement émetteur.

» Le Roi établit la liste des organismes qui sont considérés comme établissements publics pour l'application du présent arrêté-loi ; Il prend les mesures qu'il estime nécessaires à réaliser la fusion, le remplacement et le groupement prévus au présent article. »

Art. 12. § 1^{er}. — Jusqu'au 31 décembre 1955, le Roi peut, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, déroger aux

dispositions légales relatives à la dépossession involontaire des titres au porteur en vue :

1^o D'assurer l'application de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux titres belges et étrangers et des dispositions qui l'ont modifié ou qui ont été prises en vue de son exécution, à l'égard des titres considérés comme belges au sens du dit arrêté-loi, qui ont fait depuis le 6 octobre 1944 ou feront l'objet d'une opposition ;

2^o D'assurer le respect des droits de l'opposant, de l'Etat et du tiers porteur, lorsque l'opposition est pratiquée après le début des opérations prescrites en exécution de l'article 22, § 1^{er}, de l'arrêté-loi susvisé.

Le Roi peut sanctionner, conformément à l'article 32 de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 précité, les infractions aux dispositions prises conformément au présent article et aux dispositions similaires qui seront prises à l'égard des titres de la Dette publique directe et indirecte et des titres qui leur sont assimilés.

§ 2. — Jusqu'à la date fixée pour la clôture des opérations prescrites par le Roi en exécution de l'article 22, § 1^{er}, du présent arrêté, le Ministre des Finances, ou son délégué, peut faire publier au *Bulletin des oppositions* les numéros des titres non déclarés, ainsi que les numéros des titres tombant sous le coup de l'article 18 du présent arrêté et pour lesquels les justifications prévues par cette dernière disposition n'auront pas été produites. Cette publication produit, au profit de l'Etat, sans qu'aucune homologation soit nécessaire, les mêmes effets que les procédures d'opposition instaurées par la loi du 24 juillet 1921 et par l'arrêté royal du 4 novembre 1921.

Il peut également faire publier au même *Bulletin*, avec les mêmes effets, les numéros des titres nouveaux qui auraient été remis en échange de titres non déclarés, ainsi que les numéros des titres qui auraient été régularisés indûment ou qui auraient été remis en contrepartie d'une inscription nominative obtenue indûment.

Art. 13. § 1^{er}. — L'article 22, § 2, de l'arrêté-loi du 6 octobre 1944 relatif aux titres belges et étrangers, complété par la présente loi, est applicable aux titres qui ont été créés conformément à l'article 22, § 1^{er}, avant l'entrée en vigueur de la présente loi.

§ 2. — L'article 22, § 3, du même arrêté-loi est applicable même si l'action du Trésor est née avant l'entrée en vigueur de la présente loi, sans qu'il puisse y avoir lieu à modification de la réparation dont le montant a été fixé par une convention ou par une décision judiciaire ayant acquis force de chose jugée.

§ 3. — Les transferts et remise prescrits par l'article 22, §§ 4 et 8, du même arrêté-loi doivent être effectués dans les trois mois de l'entrée en vigueur de la présente loi dans les cas où les délais fixés pour les opérations prescrites en exécution du § 1^{er} du même article sont expirés avant cette entrée en vigueur.

§ 4. — Les dispositions prévues à l'article 32-3 du même arrêté-loi s'appliquent aux registres, répertoires, livres, actes, documents, titres et annexes dressés ou détenus avant l'entrée en vigueur de la présente loi.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté royal du 28 octobre 1953

autorisant la société coopérative « Fonds du logement de la Ligue des familles nombreuses de Belgique », à contracter, sous la garantie de l'Etat, un huitième emprunt de 300 millions de francs (*Moniteur*, 19 novembre 1953, p. 7368).

Arrêté royal du 4 novembre 1953

modifiant l'arrêté royal du 13 juin 1952 organisant le remboursement de la valeur des timbres fiscaux

dont le retrait a été ordonné par l'arrêté royal du 11 janvier 1952 (*Moniteur*, 14 novembre 1953, p. 7283).

Loi du 10 novembre 1953

modifiant les articles 48 et 54 du Code des droits de succession ainsi que l'article 131 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe (*Moniteur*, 21 novembre 1953, p. 7427).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté ministériel du 16 novembre 1953.

relatif à la fabrication et à l'usage de certains aciers contenant du nickel et du molybdène (Moniteur, 29 novembre 1953, p. 7602).

Arrêté ministériel du 16 novembre 1953

relatif à l'interdiction d'usage du nickel et des alliages de nickel (Moniteur, 29 novembre 1953, p. 7603).

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté royal du 16 novembre 1953

relatif au remboursement de certaines subventions en matière de ravitaillement (Moniteur, 20 novembre 1953, p. 7379).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel du 22 octobre 1953

portant exonération de la retenue à opérer sur le prix d'achat des marchandises en provenance de l'Italie (Moniteur, 7 novembre 1953, p. 7186).

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté royal du 18 novembre 1953

modifiant l'arrêté du Régent du 10 décembre 1948 portant modification des tarifs postaux (service intérieur) (Moniteur, 27 novembre 1953, p. 7558).

IX — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal du 27 octobre 1953

rendant obligatoire la décision du 24 août 1953 de la Commission paritaire nationale du transport, modifiant la décision du 22 août 1951 concernant la fixation des salaires horaires minimums dans les entreprises de transport de choses et rendue obligatoire par l'arrêté royal du 27 octobre 1951 (Moniteur, 15-16-17 novembre 1953, p. 7308).

Arrêté ministériel du 13 novembre 1953

abrogeant l'arrêté ministériel du 30 octobre 1950 réglementant les marges bénéficiaires du commerce de détail en viande bovine et porcine, tel qu'il a été modifié et complété par l'arrêté ministériel du 22 novembre 1950, ainsi que certaines dispositions de l'arrêté ministériel du 22 novembre 1950 prescrivant l'affichage obligatoire des prix de la viande (Moniteur, 15-16-17 novembre 1953, p. 7299).

X — LEGISLATION SOCIALE (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Loi du 3 août 1953

portant approbation de la Convention entre la Belgique et la Suisse en matière d'assurances sociales et du Protocole général, signés à Berne, le 17 juin 1952 (Moniteur, 5 novembre 1953, p. 7098).

Arrêté royal du 27 octobre 1953

modifiant l'arrêté royal du 25 avril 1951 dressant la liste des maladies professionnelles avec mention, pour chacune d'elles, des industries ou professions où elles donnent lieu à réparation ainsi que des catégories de travailleurs bénéficiaires (Moniteur, 15-16-17 novembre 1953, p. 7310).

Arrêté royal du 29 octobre 1953

fixant le taux des cotisations à payer, pour l'exercice 1953, par les chefs d'entreprise et les artisans, en exécution de la loi du 24 juillet 1927, relative à la réparation des dommages causés par les maladies professionnelles (Moniteur, 15-16-17 novembre 1953, p. 7313).

Loi du 12 novembre 1953

relative à la sauvegarde des droits en matière de pensions de retraite et de survie en faveur de certains titulaires de fonctions publiques (Moniteur, 21 novembre 1953, p. 7430).

XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE

Arrêté ministériel du 12 novembre 1953

modifiant l'arrêté ministériel du 24 février 1953 fixant les conditions d'octroi d'une priorité spéciale pour l'examen des dossiers de dommages de guerre émanant des sinistrés gravement éprouvés par les inondations de février 1953 (Moniteur, 26 novembre 1953, p. 7521).

Arrêté royal du 13 novembre 1953

relatif à la fixation, en matière de dommages de guerre aux bateaux, du coefficient d'indemnisation intégrale applicable à tout le Royaume pour la période du 1^{er} octobre 1953 au 31 décembre 1953 (arrêté n° 18) (Moniteur, 26 novembre 1953, p. 7519).

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

LE MARCHÉ DE L'ARGENT

I — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE										CALL-MONEY		
	Escompte				Prêts et avances sur (*)						Mobilisation de comptes spéciaux U. E. P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)	En chambre de compensation	Hors compensation
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois et emprunts à moyen terme	Autres effets publics				
1951 Moyenne annuelle...	3,54	3,88	4,88	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	—	1,25	1,25	
1952 Moyenne annuelle...	3,24	3,74	4,74	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	(1) 3,50	1,25	1,25	
Moyennes mensuelles :													
1952 Septembre	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Octobre	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Novembre	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Déc. (depuis le 18) ..	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
1953 Janvier	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Février	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	5,50	5,50	3,50	1,25	1,25	
Mars (depuis le 5) ..	3,—	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	3,50	1,25	1,25	
Avril	3,—	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	5,—	5,—	3,50	1,25	1,25	
Mai (depuis le 21) ..	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	4,75	4,75	3,50	1,25	1,25	
Juin	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	4,75	4,75	3,50	1,25	1,25	
Juillet	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	4,75	4,75	3,50	1,25	1,25	
Août	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	4,75	4,75	3,50	1,25	1,25	
Septembre	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	4,75	4,75	3,50	1,25	1,25	
Octobre (depuis le 29)	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	(2) 2,75	1,25	1,25	
Novembre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	

(1) Moyenne des cinq derniers mois.

(2) 3 % du 8 au 28 octobre 1953.

(*) Quotité de l'avance en novembre 1953 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	95 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1947)	90 %
Certificats de trésorerie émis à plus de 12 mois	90 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans (1948)	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1951	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1952, à 10 ans	90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	90 %
Obligations Emprunt 4 1/2 % 1952, à 12 ans	90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 15 ans au plus (1942) ..	90 %	Obligations 3 1/2 % de l'Assainissement Monétaire, 1 ^{re} série ..	90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 20 ans au plus (1943) ..	90 %	Obligations 3 1/2 % de l'Assainissement Monétaire, 2 ^e série ..	90 %
Certificats de trésorerie 3 1/2 % à 10 ans (1944)	90 %	Autres effets publics	80 %

II — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

ÉPOQUES	Banques — Comptes de dépôts à (*)					Caisse générale d'Épargne (dépôts sur livrets)			Soci. Nation. de Crédit à l'Industrie
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 75.000 fr.	75.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.	Comptes de dépôts à 1 an
1951 Moyenne annuelle...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	(1) 3,—	(2) 1,50	(3) 0,50	2,50
1952 Moyenne annuelle...	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Moyennes mensuelles :									
1952 Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
1953 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50	2,50

(*) Moyenne de quatre banques.

(1) Jusqu'à 50.000 francs. — (2) De 50.001 à 100.000 francs. — (3) Au delà de 100.000 francs.

LE MARCHÉ DE L'ARGENT (suite)

III — L'argent au jour le jour
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs (2)	en compensation (3)	hors compensation (4)
	Banques de dépôts	Autres organismes (1)				
1949.....	1.906	661	2.567	2.580	2.098	3.049
1950.....	1.830	594	2.424	1.736	2.323	1.837
1951.....	2.034	772	2.806	2.578	2.788	2.596
1952.....	2.398	754	3.152	2.645	3.115	2.682
1953 Mai.....	2.391	695	3.086	1.981	2.948	2.119
Juin.....	2.743	467	3.210	2.011	3.187	2.034
Juillet.....	2.337	424	2.761	1.624	2.753	1.632
Août.....	1.066	499	2.465	3.209	2.465	3.209
Septembre.....	2.163	578	2.741	2.684	2.741	2.684
Octobre.....	2.530	542	3.072	1.894	3.061	1.905
Novembre :						
6 au 12.....	2.075	803	2.878	2.127	2.878	2.127
13 au 19.....	2.524	901	3.425	2.870	3.391	2.904
20 au 26.....	2.124	851	2.975	2.768	2.975	2.768
27 au 3-12.....	2.215	709	2.924	2.351	2.924	2.351
Décembre :						
4 au 10.....	2.471	996	3.467	2.450	3.467	2.450
11 au 17.....	2.838	873	3.711	2.847	3.519	3.039

(1) Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

(2) Notamment la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale.

(3) Notamment l'Institut de Réescampte et de Garantie et l'Office National du Ducroire.

(4) Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

METAUX PRECIEUX

Cours des métaux précieux à Bombay (1)

Périodes	Or	Argent
	Conversion en sh. et d. par oz. fin (2)	Conversion en pence par oz. fin (3)
1951 31 décembre.....	422/9	90
1952 31 décembre.....	334/9	73
Moyennes journalières :		
1952 Septembre.....	362/0	77
Octobre.....	349/6	75
Novembre.....	330/0	73
Décembre.....	321/3	71
1953 Janvier.....	348/9	74
Février.....	359/8	80
Mars.....	347/6	72
Avril.....	348/0	76
Mai.....	349/6	78
Juin.....	362/5	76
Juillet.....	350/0	74
Août.....	350/5	74
Septembre.....	347/9	74
Octobre.....	327/6	72
Novembre.....	330/3	73

(1) Prix de l'oz. d'or fin : à Londres : 248 sh. depuis le 18 septembre 1949; à New-York : 35 \$ depuis le 1^{er} février 1934.

(2) Cotations originales en roubles et annas respectivement par fine tola et par 100 fine tolas.

LE MARCHÉ DES CHANGES

I — Cours officiels au 30 novembre 1953, fixés par la Banque Nationale de Belgique, en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1^{er} mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil (« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)
(francs belges)

DEVICES	Cours contractuel ou moyen	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 francs congolais.....	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois.....	—	100,—	100,—
1 couronne norvégienne (1).....	7,—	6,98	7,02
100 couronnes tchécoslovaques.....	694,44225	692,50	696,50

(1) Depuis le 14 décembre 1953, le cours de la couronne norvégienne est fixé librement, en Bourse de Bruxelles, par les banquiers réunis en Chambre de Compensation.

II — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles
(francs belges)

Moyennes journalières	100 francs suisses	1 \$ U.S.A.	100 francs français	1\$canadien	1 Livre sterling	100 escudos	1 florin P.-B.	1 couronne suédoise	1 couronno danoise	1 Deutsche Mark
1951.....	1.155,38	50,34	14,27	47,76	140,14 (1)					
1952.....	1.144,58	50,29	14,27	51,38	139,86	173,98 (2)				
1952 Septembre...	1.144,64	50,19	14,28	52,31	139,98	173,99				
October.....	1.144,68	50,08	14,29	51,96	140,10	174,—				
Novembre.....	1.144,86	50,04	14,28	51,27	140,02	174,03				
Décembre.....	1.145,13	50,16	14,24	51,67	140,05	174,04				
1953 Janvier.....	1.145,21	50,15	14,23	51,67	140,04	174,03	13,16 (3)			
Février.....	1.145,03	50,07	14,20	51,26	140,22	174,03	13,16	9,66 (4)		
Mars.....	1.144,80	50,05	14,22	50,90	140,38	174,05	13,16	9,66		
Avril.....	1.144,89	50,04	14,23	50,88	140,39	174,05	13,16	9,67		
Mai.....	1.145,48	49,95	14,22	50,25	140,15	174,05	13,19	9,67	7,24 (5)	11,94
Juin.....	1.147,31	49,98	14,24	50,27	139,98	174,05	13,21	9,65	7,24	11,96
Juillet.....	1.149,40	49,96	14,30	50,35	140,01	174,05	13,23	9,65	7,24	11,97
Août.....	1.151,18	49,97	14,35	50,55	140,13	174,05	13,25	9,69	7,24	11,98
Septembre.....	1.150,54	49,85	14,34	50,64	140,05	174,03	13,20	9,69	7,24	11,98
Octobre.....	1.149,95	49,83	14,29	50,72	140,11	174,04	13,18	9,71	7,23	11,98
Novembre.....	1.147,90	49,85	14,30	50,99	140,24	174,05	13,17	9,70	7,23	11,97

(1) Moyenne du 17 au 31 décembre 1951.

(2) Moyenne du 7 juillet au 31 décembre 1952.

(3) Moyenne du 26 au 30 janvier 1953.

(4) Moyenne du 23 au 27 février 1953.

(5) Moyenne du 18 au 29 mai 1953.

LE MARCHÉ DES CAPITAUX

I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU				
		3 août 1953	1 ^{er} sept. 1953	1 ^{er} octobre 1953	3 novembre 1953	1 ^{er} déc. 1953
I. — Dette intérieure directe de l'Etat belge (Intérêts à bonifier).						
Dette 3 1/2 %, 1937 (1) (2)	100,—	80,20	80,30	80,50	80,50	80,55
Dette 3 1/2 %, 1943 (1) (2)	100,—	78,45	78,60	78,85	79,10	79,35
Emprunt de l'Assainissement monétaire, 1 ^{re} série (impair), 3 1/2 % (2)	100,—	99,65	99,70	99,75	99,85	99,90
Emprunt de l'Assainissement monétaire, 2 ^e série (pair) 3 1/2 % (2)	100,—	99,—	98,45	98,80	99,—	99,65
Emprunt de l'Assainissement monétaire, 2 ^e série (impair) 3 1/2 % (2)	100,—	98,40	97,85	97,70	98,15	98,80
Dette unifiée 4 % (1) (2)	100,—	91,20	91,35	91,60	91,65	92,—
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 (2)	100,—	88,10	88,15	88,60	88,80	89,35
Emprunt 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	99,—	99,30	98,65	98,10	98,80
Emprunt 4 1/2 %, 1952 à 10 ans (2)	100,—	99,25	99,50	98,70	98,90	99,—
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964 à 12 ans (2)	100,—	98,15	98,40	98,—	97,65	98,25
Emprunt 4 1/2 %, 1953 à 20 ans (2)	100,—	97,50	97,50	97,50	97,50	97,75
Certificats de Trésorerie à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 ^{re} série (1) (2)	100,—	111,90	111,90	111,90	112,—	112,—
Certificats de Trésorerie à 5, 10, 20 ans, 3 1/2 %, 1943 (1) (2) (3)	100,—	105,05	105,15	105,10	104,90	105,—
Certificats de Trésorerie à 10 ans, 3 1/2 %, 1944, 1 ^{re} série (1) (2)	100,—	101,60	101,50	101,50	101,80	102,20
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 (2)	100,—	104,20	104,20	104,10	103,65	103,65
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 (2)	100,—	105,80	106,50	106,45	106,20	106,30
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 (2)	100,—	100,20	101,—	101,25	100,10	100,70
Emprunts à lots 1933, 4 %	1.050,—	1.039,—	1.043,—	1.049,—	1.051,—	1.054,—
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	486,—	490,—	493,—	495,—	494,—
Emprunts à lots 1941, 4 %	1.000,—	943,—	946,—	944,—	947,—	962,—
Emprunts à lots 1953 (2 % jusqu'en 1967, ensuite 5 %) (2)	1.000,—	998,—	999,—	998,—	998,—	998,—
II. — Dette indirecte et dette garantie par l'Etat (Intérêts à bonifier).						
Domages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	499,—	499,—	500,—	498,—	501,—
Emprunt de la Reconstr. 1 ^{re} tranche 1947 (2 % jusqu'en 1957; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	985,—	985,—	985,—	984,—	988,—
Emprunt de la Reconstr. 2 ^e tranche 1949 (2 % jusqu'en 1958; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	998,—	998,—	998,—	998,—	998,—
Emprunt de la Reconstr. 3 ^e tranche 1950 (2 % jusqu'en 1960; ensuite 5 %) (2)	1.000,—	1.002,—	1.003,—	1.004,—	1.010,—	1.025,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche suisse), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	563,—	567,—	567,—	572,—	582,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche hollandaise), action privil. 6 % (1) (2)	500,—	558,—	564,—	563,—	564,—	573,—
Soc. Nat. des Chem. de fer belges (tranche belge), action privil. 4 % (1) (2)	500,—	450,—	453,—	457,—	458,—	462,—
(*) Soc. Nat. des Chem. de fer vicinaux, 3 %, coup. janvier-juillet (1) (2) (4)	100,—	64,—	64,15	64,25	64,60	64,85
Régie des Télégraphes et Téléphones, 4 %, 1950 (2)	100,—	100,—	100,—	100,20	100,40	100,85
Régie des Télégraphes et Téléphones à 10 ans, 4 1/2 %, 1952, 1 ^{re} série (2)	100,—	99,85	99,95	99,65	99,65	99,80
Régie des Télégraphes et Téléphones à 10 ans, 4 1/2 %, 1952, 2 ^e série (2)	100,—	99,65	99,90	99,80	99,50	99,80
Régie des Télégraphes et Téléphones à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} série (2)	100,—	99,10	99,10	98,65	98,45	98,55
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, à 5 ou 10 ans, 4 %, 2 ^e série 1950 (2)	100,—	99,75	99,75	99,85	99,40	100,30
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, 4 1/2 %, 1952-1962 (2)	100,—	99,55	100,10	99,50	99,60	99,85
Soc. Nat. des Chem. de fer belges, 4 1/2 %, 1953-1965 (2)	100,—	98,35	98,95	98,65	98,—	98,50
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 (2)	100,—	99,65	99,95	99,80	99,15	99,55
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 1 ^{re} série (2)	100,—	99,80	100,05	99,95	99,30	99,65
Soc. Nat. de Crédit à l'Industrie, à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e série (2)	100,—	99,60	100,—	99,65	99,10	99,60
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888	100,—	218,—	217,—	219,—	220,—	221,—
Intérêts à bonifier :						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	94,10	94,10	94,05	94,05	94,05
Dette coloniale 1950-60, 4 % (2)	100,—	100,20	100,50	100,80	100,60	100,75
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 (2)	100,—	103,20	104,35	104,75	103,80	104,05

(*) Les coupons des emprunts ci-dessus sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 % sont marqués d'un astérisque.

(1) Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944.

(2) Titres créés après le 6 octobre 1944.

(3) Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.

(4) Emprunts 1930, 1931, 1932, 1934, 1935 et 1936.

II — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

Source : Institut National de Statistique.

15

DATES	Indice général	Indices par rapport aux cours du mois précédent																
		Assurances, banques, soc. à portef. entr. immobili., hypothécaires et hôteliers	Tramways, chemins de fer écon. et vicinaux	Trains d'entr. de tramways et d'électricité	Entrepr. de gaz et d'électricité	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glacières	Verreries	Industrie de la construction	Industries textiles et soieries	Entreprises coloniales	Alimentation	Diverses		
1953 3 novembre	102	104	101	100	104	102	99	104	104	96	101	110	102	103	103	101	103	
1 ^{er} décembre	100	100	99	100	100	101	101	101	100	92	94	101	105	100	103	98		
Indices par rapport à la période 1936 à 1938 = 100																		
1952 1 ^{er} octobre	231	224	118	69	92	186	216	266	170	234	63	69	194	177	462	141	248	
3 novembre	231	227	120	68	91	182	201	258	170	238	68	72	197	172	470	137	240	
1 ^{er} décembre	232	233	121	69	93	182	198	265	170	244	85	91	202	182	471	135	239	
1953 5 janvier	236	241	123	71	98	189	202	265	171	245	74	85	201	180	470	149	248	
2 février	235	242	120	72	100	188	198	262	171	234	79	81	201	174	473	137	251	
2 mars	235	241	116	72	100	189	198	256	171	239	77	78	205	160	474	135	257	
1 ^{er} avril	237	248	118	70	101	189	193	246	168	234	71	72	202	161	483	134	265	
4 mai	231	243	116	73	103	191	193	238	161	226	71	77	205	154	458	132	269	
1 ^{er} juin	232	247	116	71	103	194	193	233	159	224	75	80	202	149	458	136	268	
1 ^{er} juillet	236	252	118	71	107	194	192	247	163	224	79	86	205	152	469	137	284	
3 août	244	265	124	73	114	202	195	259	169	242	78	85	223	150	472	139	297	
1 ^{er} septembre	242	262	134	77	112	208	193	259	169	247	83	86	219	150	466	141	289	
1 ^{er} octobre	236	253	135	75	112	207	183	248	161	237	83	92	215	149	456	142	274	
3 novembre	241	264	136	75	117	211	182	257	167	227	84	101	220	152	469	143	281	
1 ^{er} décembre	241	264	135	75	117	213	183	259	168	228	77	95	223	160	470	148	275	

III — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15

Source : *Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.*

PÉRIODES	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1951.....	246	194	180	10.240	20.658	19.434	20.838
1952.....	250	159	150	14.790	19.644	14.949	19.794
1952 Septembre.....	22	12	11	1.080	1.472	1.092	1.483
Octobre.....	23	14	13	1.074	1.435	1.088	1.448
Novembre.....	18	12	11	968	1.225	980	1.230
Décembre.....	22	12	11	975	1.205	987	1.210
1953 Janvier.....	20	11	10	1.045	1.294	1.056	1.304
Février.....	20	11	11	1.084	1.344	1.095	1.355
Mars.....	22	12	12	1.381	1.940	1.393	1.952
Avril.....	20	11	11	1.112	1.462	1.123	1.473
Mai.....	17	10	10	809	1.082	819	1.092
Juin.....	22	12	12	1.011	1.341	1.023	1.353
Juillet.....	21	12	12	1.090	1.742	1.102	1.754
Août.....	21	10	10	922	1.262	932	1.272
Septembre.....	22	10	10	966	1.306	976	1.316
Octobre.....	22	13	13	1.108	1.303	1.121	1.316
Novembre.....	19	10	10	988	1.210	998	1.220

IV — RENDEMENT DES TITRES A REVENU FIXE

16

1 — Dette unifiée et emprunts remboursables globalement à date fixe

DÉBUT DE MOIS	Dette unifiée 4 %	Emprunts remboursables globalement à date fixe																		
		Echéance de 1 à 5 ans						Echéance de 5 à 10 ans						Echéance de 10 à 20 ans						
		Etat		Paraétatiques		Villes		Sociétés		Etat		Paraétatiques		Villes		Sociétés		Etat	Sociétés	
		3 1/2 %	4 %	4 %	4 1/2 %	4 %	4 1/2 %	4 %	4 1/2 %	3 1/2 %	4 %	4 %	4 1/2 %	4 1/2 %	4 1/2 %	4 %	4 %	4 1/2 %		
1952 Octobre.....	4,45	4,52	4,08	4,78	4,43	4,81	4,64	5,96	5,38	4,50	4,70	4,83	4,94	4,91	6,05	4,42	5,64	5,61		
Novembre.....	4,47	4,54	4,37	4,72	4,39	4,77	4,59	6,10	5,57	4,50	4,65	4,81	4,92	4,88	6,—	4,45	5,76	5,58		
Décembre.....	4,47	4,64	4,53	4,74	4,50	4,75	4,78	6,11	5,75	—	4,75	4,85	4,92	4,94	5,88	4,45	5,75	5,35		
1953 Janvier.....	4,48	4,45	4,34	4,67	4,43	4,71	4,76	5,90	5,21	—	4,72	4,84	4,93	4,96	5,95	4,49	5,75	5,45		
Février.....	4,46	4,—	3,99	4,40	4,25	4,70	4,70	5,78	5,72	—	4,62	4,76	4,84	4,95	5,75	4,46	5,65	5,36		
Mars.....	4,45	4,—	3,93	4,30	4,27	4,62	4,65	5,95	5,66	—	4,64	4,74	4,83	4,97	—	4,47	5,70	5,30		
Avril.....	4,43	3,99	3,75	4,13	4,22	4,59	4,60	6,72	5,35	—	4,58	4,67	4,78	4,94	—	4,51	5,61	5,36		
Mai.....	4,42	3,82	3,81	4,07	4,13	4,51	4,53	6,37	5,04	—	4,52	4,64	4,72	4,90	—	4,49	5,34	5,37		
Juin.....	4,41	3,75	4,10	4,19	4,18	4,43	4,44	6,04	5,27	—	4,59	4,68	4,72	4,86	—	4,51	5,52	5,44		
Juillet.....	4,40	3,62	4,—	3,88	4,27	4,28	4,70	6,28	5,36	—	4,55	4,60	4,71	4,83	—	4,51	5,31	5,44		
Août.....	4,39	3,61	3,88	4,01	4,37	4,16	4,65	5,90	5,22	—	4,54	4,58	4,65	4,80	—	4,51	5,32	5,36		
Septembre.....	4,38	3,71	3,65	3,96	4,35	4,16	4,65	6,—	5,18	—	4,40	4,58	4,63	4,81	—	4,51	5,14	5,39		
Octobre.....	4,37	3,80	3,64	3,94	4,34	4,16	4,61	6,22	5,27	—	4,16	4,59	4,63	4,81	—	4,52	5,34	5,34		
Novembre.....	4,36	3,81	3,98	3,94	4,30	4,21	4,62	6,37	5,35	—	4,57	4,60	4,66	4,80	—	—	5,30	5,35		
Décembre.....	4,35	3,93	3,85	3,67	4,18	4,16	4,48	6,71	5,31	—	4,51	4,49	4,59	4,72	—	—	5,15	5,25		

2 — Emprunts amortissables par annuités et emprunts à lots

DÉBUT DE MOIS	Emprunts amortissables par annuités											Emprunts à lots				
	Echéance de 1 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans				Echéance de 10 à 20 ans				Echéance à plus de 20 ans		Echéance à plus de 20 ans			
	Sociétés		Villes		Sociétés		Colonie		Paraétatiques		Villes		Sociétés		Dette directe de l'Etat	Dette indirecte de l'Etat
	4 1/2 %	5 %	4 %	4 %	4 1/2 %	5 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
1952 Octobre.....	5,32	5,88	5,20	6,40	5,18	4,93	4,61	5,63	5,61	5,86	5,15	5,18	4,92	5,44		
Novembre.....	5,34	6,09	5,13	6,34	5,06	4,89	4,60	5,59	5,59	5,88	5,13	5,16	4,89	5,45		
Décembre.....	4,37	6,26	5,09	6,16	5,01	4,83	4,59	5,74	5,60	6,—	5,14	5,16	4,87	5,40		
1953 Janvier.....	5,47	6,20	4,91	6,21	5,04	4,99	4,58	5,43	5,60	5,93	5,14	5,16	4,81	5,32		
Février.....	4,58	5,61	4,88	5,93	4,79	4,78	4,57	5,34	5,57	5,90	5,10	5,14	4,73	5,22		
Mars.....	5,48	5,97	4,88	5,97	4,81	4,83	4,57	5,31	5,53	5,81	5,06	5,13	4,75	5,26		
Avril.....	5,20	6,23	4,83	6,06	4,83	4,74	4,57	5,28	5,50	5,95	4,96	5,11	4,79	5,35		
Mai.....	4,98	6,37	4,81	6,—	4,65	4,76	4,47	5,21	5,47	5,71	4,86	5,03	4,79	5,37		
Juin.....	5,14	6,47	5,16	6,02	4,86	4,76	4,50	5,14	5,43	5,67	4,83	5,01	4,78	5,33		
Juillet.....	4,55	5,54	5,23	5,87	4,74	4,54	4,50	5,11	5,29	5,65	4,81	4,98	4,76	5,28		
Août.....	4,62	6,19	5,30	5,76	4,44	4,42	4,50	5,08	5,02	5,66	4,76	4,93	4,73	5,27		
Septembre.....	4,66	6,64	5,16	5,95	4,64	4,68	4,50	4,99	4,99	5,49	4,76	4,92	4,70	5,28		
Octobre.....	4,99	7,70	5,03	5,90	4,64	4,48	4,50	4,93	4,95	5,34	4,74	4,89	4,70	5,27		
Novembre.....	4,66	7,11	5,—	5,78	4,65	4,68	4,51	4,91	4,93	5,36	4,73	4,89	4,67	5,31		
Décembre.....	4,81	—	4,99	5,81	4,72	4,99	4,51	4,91	4,91	5,36	4,71	4,87	4,63	5,24		

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* d'avril 1953, p. 231.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS			AUGMENTATIONS DE CAPITAL				EMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions	PRIMES D'ÉMISSION	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		Émissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal			(1)	Apports en nature	

A — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1951.....	1.838	1.425	1.260	799	5.805	6.196	5.731	91	2.483	10.104	113,1	1.348	3.876	4.369
1952.....	2.165	1.640	1.401	1.235	14.251	16.407	15.698	72	3.476	21.523	41,4	1.386	13.666	5.541
1952 7 prem. mois	1.308	1.070	896	479	7.236	5.308	4.705	25	2.112	8.488	39,8	778	3.418	3.552
1953 7 prem. mois	1.339	1.077	984	337	2.450	1.500	1.316	17	584	3.161	0,2	1.157	534	1.193
1952 Août.....	116	112	103	29	663	240	240	1	25	377	—	78	210	80
Septembre...	167	88	81	55	309	283	276	2	1.100	1.471	1,0	74	181	1.203
Octobre....	180	124	108	86	558	1.253	1.205	1	20	1.397	0,4	70	1.020	243
Novembre...	156	99	74	140	2.027	3.958	3.950	—	—	4.057	0,1	90	3.841	93
Décembre...	240	146	139	446	3.457	5.368	5.322	4	65	5.579	—	297	4.996	218
1953 Janvier....	216	176	157	38	69	45	39	4	158	377	—	117	19	216
Février.....	216	143	139	25	163	362	350	1	20	525	—	408	17	89
Mars.....	214	129	113	65	169	208	168	2	80	417	0,1	102	64	195
Avril.....	187	166	158	46	868	266	253	6	217	649	—	151	200	277
Mai.....	140	88	80	59	704	294	210	1	50	432	0,1	67	106	167
Juin.....	185	109	93	62	292	190	185	1	6	305	—	82	77	125
Juillet.....	181	267	243	42	183	135	110	2	55	457	—	230	49	129
Août...p		73	71			64	62		10	147		63	4	76
Septembre p		106	98			65	62		30	201		91	20	79
Octobre...p		171	130			113	107		140	424		69	64	244

B — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1951.....	181	2.836	1.779	62	1.524	1.673	1.411	2	70	4.579	10,7	1.181	564	1.526
1952.....	279	1.187	835	110	6.417	6.182	5.093	5	212	7.581	46,6	1.806	2.570	1.811
1952 7 prem. mois	147	835	529	63	1.542	1.711	982	1	50	2.596	39,1	272	221	1.107
1953 7 prem. mois	139	672	490	55	1.963	1.032	729	3	105	1.809	8,1	182	214	936
1952 Mai.....	22	100	52	14	651	836	419	—	—	936	—	18	88	366
Juin.....	20	30	27	6	251	180	164	—	—	210	—	14	—	177
Juillet....	17	109	70	6	207	125	105	—	—	234	—	29	98	48
Août.....	22	80	79	12	1.261	1.334	1.332	1	50	1.464	—	1.236	19	206
Septembre.	17	60	42	9	342	531	182	—	—	591	—	26	4	194
Octobre...	25	52	49	7	68	29	29	—	—	81	—	33	12	33
Novembre..	14	37	27	6	3.052	2.024	2.014	—	—	2.061	—	14	2.000	27
Décembre..	17	24	22	8	57	487	487	—	—	511	—	152	316	41
1953 Janvier...	16	35	28	13	276	258	258	—	—	293	—	37	112	145
Février.....	20	62	54	5	267	83	70	—	—	145	7,7	4	—	121
Mars.....	22	87	57	6	27	21	21	—	—	108	0,3	22	9	47
Avril.....	17	97	82	6	142	159	42	—	—	256	—	30	2	92
Mai.....	14	18	14	9	561	148	148	—	—	166	—	8	28	126
Juin.....	21	169	145	6	482	201	63	2	70	440	—	40	8	230
Juillet....	30	204	109	10	209	161	127	1	35	400	—	42	55	174

(1) Non comprises dans les montants libérés.

(2) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

(3) Compris dans les augmentations de capital.

(4) Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

Source : Institut National de Statistique.

(milliers de francs)

JUILLET 1953

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			EMISSIONS D'OBLIGATIONS			PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant	
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale													

1 — Selon le lieu où s'exerce leur activité

Belgique	54	221.180	204.025	127	45.301	38.851	42	183.444	135.130	110.352	2	55.000	—	—	229.619	49.178	113.665	—	174.400
Etranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	54	221.180	204.025	127	45.301	38.851	42	183.444	135.130	110.352	2	55.000	—	—	229.619	49.178	113.665	—	174.400

2 — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	32	16.060	14.521	121	31.201	28.891	21	28.145	8.962	8.343	—	—	—	—	27.649	2.248	16.245	—	—
de 1 à 5 mill.	15	40.680	38.138	6	14.100	9.960	12	49.335	29.300	25.300	—	—	—	—	37.665	15.630	15.420	—	8.400
de 5 à 10 mill.	4	34.440	21.366	—	—	—	5	37.614	28.108	22.949	1	10.000	—	—	23.060	11.940	—	—	6.000
de 10 à 20 mill.	2	30.000	30.000	—	—	—	3	43.350	43.760	43.760	—	—	—	—	41.250	19.360	18.000	—	—
de 20 à 50 mill.	—	—	—	—	—	—	1	25.000	25.000	10.000	1	45.000	—	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 mill.	1	100.000	100.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	99.995	—	64.000	—	—	
plus de 100 mill.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	160.000
Totaux...	54	221.180	204.025	127	45.301	38.851	42	183.444	135.130	110.352	2	55.000	—	—	229.619	49.178	113.665	—	174.400

VI — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE (1)
(Emprunts à long et moyen terme ayant fait l'objet d'une émission publique.)

VII — OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (3)

18
19
20

PÉRIODES	en Belgique	à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1951.....	10.910	—
1952.....	23.760	\$ U. S. 50 fr. cong. 100 fr. s. 50
1952 Septembre ..	400	—
Octobre	1.000	—
Novembre	8.880	fr. s. 50
Décembre	—	fr. cong. 100
1953 Janvier	400	fr. cong. 100
Février	1.600	—
Mars	3.500	fr. cong. 165
Avril	1.000	—
Mai	—	—
Juin	4.570	—
Juillet	500	—
Août	150	—
Septembre	1.500	—
Octobre	6.901	—
Novembre...	—	fr. s. 60

PÉRIODES	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		DÉPENSES ORDINAIRES
	Prélèvements sur comptes (2)	Remboursements nets	Avances nettes
	(milliers de francs)		
1951.....	5.208.422	2.462.686	3.481.141
1952.....	4.910.747	863.200	3.310.315
1952 Août	447.839	35.042	348.714
Septembre	511.489	33.085	161.436
Octobre	487.451	273.399	418.045
Novembre	460.060	15.627	442.899
Décembre	440.430	17.187	305.285
1953 Janvier	334.847	355.156	261.591
Février	331.071	124.247	266.957
Mars	425.034	22.524	383.363
Avril	314.225	13.859	226.119
Mai	423.174	21.618	262.852
Juin	456.569	10.675	329.285
Juillet	419.033	10.039	245.345
Août	447.265	23.007	105.379
Septembre...	372.347	348	209.908
Octobre	564.087	18.127	116.399

PÉRIODES	Montant d'après les droits d'inscription perçus
	(milliers de fr.)
1951 Moyenne mens.	1.024.346
1952 Moyenne mens.	1.266.773
1952 Août	1.217.022
Septembre	1.236.472
Octobre	1.437.730
Novembre	1.215.117
Décembre	1.400.648
1953 Janvier	1.263.897
Février	1.138.665
Mars	1.399.508
Avril	1.248.523
Mai	1.379.239
Juin	1.525.799
Juillet	1.860.452
Août	1.495.886
Septembre	1.561.126
Octobre	1.773.952

(1) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie).

(2) Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat.

(3) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

LES FINANCES PUBLIQUES

I — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

25

ÉPOQUES (fin de mois)	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme (3)			Dettes à court terme (4)			Avoirs des particuliers en comptes- chèques postaux	Dettes totales (1) (6)	
	intérieure		extérieure (1) (2)	intérieure	extérieure (2)	totale	intérieure (6)	extérieure (2)	totale			
	directe	indirecte										totale
1940 Mars	26.184	8.910	35.094	4.936	1.259	—	1.259	6.234	713	6.947	3.384	51.620
1952 Octobre	110.863	8.739	119.602	14.249	32.046	2.752	34.798	75.892	1.499	77.391	(5) 20.046	266.086
Novembre	115.269	8.732	124.001	14.263	33.251	2.751	36.002	73.251	1.499	74.750	(5) 20.246	269.262
Décembre	119.197	8.725	127.922	14.276	31.249	3.341	34.590	68.729	1.251	69.980	19.210	265.078
1953 Janvier	117.911	8.702	126.613	14.265	32.354	3.328	35.682	68.647	502	69.149	19.576	265.285
Février	117.814	8.695	126.509	14.319	31.478	3.324	34.802	72.383	4	72.387	19.899	267.916
Mars	119.694	8.687	128.381	14.561	32.006	3.073	35.079	72.102	4	72.106	19.721	269.848
Avril	121.009	8.678	129.687	14.567	31.808	3.068	34.876	71.549	4	71.553	19.315	269.998
Mai	122.192	8.673	130.865	14.562	31.525	3.074	34.599	72.146	599	72.745	19.792	272.563
Juin	124.931	8.660	133.591	14.449	31.402	2.825	34.227	69.486	1.610	71.096	20.667	274.030
Juillet	124.839	8.656	133.495	14.441	31.362	2.825	34.187	69.714	2.786	72.500	20.486	275.109
Août	124.736	8.656	133.392	14.515	32.378	2.823	35.201	69.551	4.358	73.909	20.361	277.378
Septembre	124.632	8.648	133.280	14.481	32.975	2.817	35.792	69.115	4.351	73.466	20.914	277.933
Octobre	131.401	8.639	140.040	14.580	32.759	2.818	35.577	64.600	4.552	69.152	20.346	279.695
Novembre	130.992	8.632	139.624	14.612	33.996	2.817	36.813	64.532	4.549	69.081	20.528	280.658

- (1) Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918.
 (2) Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. Au 31 mars 1940, les emprunts 5 1/2 p. c. 1932 et 1934 sont décomptés sur la base de fr. belges 195,675 pour 100 francs français de capital nominal.
 (3) Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an.
 (4) Certificats à un an d'échéance au plus.
 (5) Ces avoirs sont représentés à concurrence de 6.494 millions de francs par des certificats de trésorerie.
 (6) Non compris la Dotation des Combattants.

II — SITUATION DES AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A 120 jours au maximum	A un an au plus	A cinq ans au plus	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie (1)			Créance consolidée sur l'Etat (2)	Effets publics nationaux (3)	
1950 Mars	5.852	—	—	34.939	1.013	41.804
Juin	5.016	—	—	34.939	1.062	41.017
Septembre	2.881	—	—	34.939	1.079	38.899
Décembre	4.136	—	—	34.939	1.077	40.152
1951 Mars	555	—	—	34.860	1.093	36.508
Juin	1.222	—	—	34.860	1.172	37.254
Septembre	2.949	—	—	34.860	1.188	38.997
Décembre	6.529	—	—	34.860	1.221	42.610
1952 Mars	7.178	—	—	34.763	1.269	43.210
Juin	8.865	—	—	34.763	1.435	45.063
Septembre	8.953	—	—	34.763	1.475	45.191
Décembre	6.260	—	—	34.763	1.478	42.501
1953 Mars	7.819	—	—	34.660	1.565	44.044
Juin	6.009	—	—	34.660	1.653	42.322
Septembre	8.965	—	—	34.660	1.678	45.303

- (1) Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 13 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.
 (2) Art. 3, § 6), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la Banque Nationale de Belgique.
 (3) Art. 14 de la loi organique de la Banque Nationale de Belgique.

III — RENDEMENT DES IMPOTS

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
	(1)			(1)	(1)
1951.....	34.544 (2)	12.453	23.462	70.459 (2)	—
1952.....	32.761	13.675	24.843	71.279	—
1952 Août.....	2.036	1.097	2.119	5.252	50.273
Septembre.....	1.998	1.222	1.790	5.010	55.283
Octobre.....	1.843	1.306	2.055	5.204	60.487
Novembre.....	1.945	1.083	2.246	5.274	65.761
Décembre.....	2.252	1.237	2.029	5.518	71.279
1953 Janvier.....	4.409	980	1.928	7.317	7.317
Février.....	2.121	990	1.966	5.077	12.394
Mars.....	2.268	1.125	1.901	5.294	17.688
Avril.....	2.261	1.092	1.967	5.310	22.998
Mai.....	2.967	1.015	1.916	5.898	28.896
Juin.....	2.730	1.068	1.939	5.797	34.633
Juillet.....	4.748	1.129	2.069	7.946	42.579
Août.....	1.877	1.029	1.893	4.799	47.378
Septembre.....	1.562	1.147	1.940	4.649	52.027
Octobre.....	1.883	1.144	2.089	5.116	67.143

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 octobre 1953 pour les exercices 1952 et 1953

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

Source : *Moniteur belge*.

(millions de francs)

	EXERCICE 1952		EXERCICE 1953		OCTOBRE 1953
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exercice 1953
I. Contributions directes.....	31.684 (1)	29.036	21.455	21.205	1.883
II. Douanes et accises.....	13.666	12.649	10.617	10.651	1.144
dont douanes.....	4.383	4.300	3.617	3.509	383
accises.....	8.508	8.263	6.300	7.012	683
taxes spéciales de consommat.....	687		507		50
III. Enregistrement.....	24.839	22.361	19.591	19.865	2.089
dont enregistrement.....	2.189	1.980	1.918	1.951	213
successions.....	1.014	950	905	758	100
timbres et taxes assimilées.....	21.395	19.100	16.532	16.957	1.752
Total.....	70.189 (1)	64.046	51.663	51.721	5.116
Différence par rapport aux éval. budgét.....	+ 6.143		— 58		

(1) Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

(2) De janvier à mai 1951, les recettes des contributions directes sont brutes : elles comprennent les ordonnances de dégrèvement d'impôts portant sur des cotisations enrôlées mais non payées que l'Administration des contributions directes prend en recette et en dépense depuis le 1^{er} janvier 1951. A partir de juin 1951, ces recettes sont nettes.NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice. L'exercice 1952, commencé le 1^{er} janvier 1952, s'est clôturé le 31 mars 1953.

LES REVENUS ET L'ÉPARGNE

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en août 1953

Source : Institut National de Statistique.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligations bruts (2)
	recensées	en bénéfice	en perte			Bénéfice	Perte			

(milliers de francs)

A — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques	1	1	—	7.300	1.802	852	—	474	79.378	2.001
Assurances	3	3	—	3.373	934	1.184	—	739	—	—
Opérations financières et immobilières	9	6	3	44.575	3.884	3.447	130	1.294	1.148.445	40.223
Commerce de détail	9	7	2	2.610	2.346	712	175	—	50.188	2.318
Commerce de gros et commerce extérieur	41	30	11	40.158	46.256	6.679	1.833	523	1.000	56
Fabrications métalliques	9	8	1	27.140	35.853	10.181	1.769	10.355	5.720	458
Métallurgie du fer	3	2	1	2.200	3.817	308	151	86	160.791	8.621
Métaux non ferreux	1	—	1	1.000	510	—	58	—	1.219	55
Industrie textile	13	5	8	125.850	200.299	4.643	8.021	2.681	47.060	2.380
Industries alimentaires	20	14	6	71.157	80.530	11.180	6.898	3.227	8.756	497
Industrie du bois	5	2	3	2.415	54	80	196	—	—	—
Industrie chimique	1	—	1	2.000	51	—	230	—	64.783	3.135
Industrie du verre	1	1	—	400	3.460	922	—	—	4.800	283
Electricité	2	2	—	179.000	38.682	17.607	—	13.115	252.907	11.918
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	4	2	2	3.128	1.394	162	1.190	—	—	—
Papier et imprimerie	5	2	3	127.450	134.729	2.911	1.967	3.328	1.323	62
Transport	9	8	1	6.920	10.648	2.317	51	227	—	—
Tourisme	1	1	—	73	2.647	—	—	—	—	—
Intermédiaires	7	5	2	11.970	13.914	4.164	9	570	300	20
Déchets et matières de récupération	1	—	1	1.500	1.419	—	1.223	—	—	—
Constructions	8	6	2	4.807	2.106	2.575	9	—	7.500	379
Charbons	1	1	—	32.500	76.778	65	—	—	55.298	2.621
Terre cuite	2	2	—	400	475	20	—	—	2.500	159
Ciment et industries connexes	2	2	—	2.550	4.472	543	—	17	73.000	3.955
Carrières	2	—	2	3.200	1.475	—	1.021	—	—	—
Chaux	2	2	—	1.700	8.118	327	—	134	—	—
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	1	1	—	3.000	1.087	188	—	—	—	—
Editions, librairies, presse	2	2	—	545	436	26	—	—	500	20
Films, théâtres, attractions	1	1	—	500	176	688	—	—	—	—
Artisanat	9	5	4	6.717	2.757	676	541	—	2.695	182
Agriculture, horticulture, pêche, élevage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	8	5	3	4.470	1.029	410	216	128	—	—
TOTAL...	183	126	57	720.613	681.188	72.887	25.693	36.898	1.966.163	79.323

B — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge

Banques, sociétés financières	1	1	—	10.080	—	225	—	—	5.000	230
Sociétés commerciales	3	3	—	40.050	11.997	6.057	—	2.903	—	—
Sociétés industrielles	6	4	2	339.800	55.502	72.388	12.386	57.049	—	—
Sociétés agricoles	2	2	—	8.120	6.954	3.902	—	1.500	10.000	632
Services publics	2	2	—	270.000	390.610	34.793	—	32.567	—	—
Mines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	3	2	1	85.500	1.004	6.960	9.038	2.952	—	—
TOTAL...	17	14	3	753.550	466.067	124.325	21.424	96.971	15.000	862

C — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

Electricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tramways	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Plantations, sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés diverses	1	1	—	5.000	103.282	—	—	—	20.000	899
TOTAL...	1	1	—	5.000	103.282	—	—	—	20.000	899
Total général...	201	141	60	1.479.163	1.250.537	197.192	47.117	133.869	2.001.163	81.084

(1) Les emprunts recensés se rapportent, à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

(2) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois d'août 1953 :

(milliers de francs)

Coupons d'emprunts de l'Etat	406.583
Coupons d'emprunts de la Colonie	692
Coupons d'emprunts des Provinces et Communes	16.262
Coupons d'emprunts d'organismes divers	53.780

537.317

Coupons d'emprunts extérieurs

25.313

I — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif (*)

30

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dettes obligataires (1)	Coupons d'obligations bruts
	recon-sées	en béné-fice	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1951 (2)	11.608	8.892	2.716	106.891.246	84.142.338	19.990.165	993.767	10.773.801	(3) 25.832.338	1.215.569
1952 (2)	12.118	9.293	2.825	117.893.804	88.766.645	24.715.029	1.025.636	12.988.087	(3) 20.746.724	1.259.186
1952 Juin	1.413	1.113	300	20.754.394	16.504.851	7.226.978	111.337	3.504.269	2.234.044	96.157
Juillet	585	450	135	6.560.174	4.925.523	1.540.619	80.246	754.755	2.607.887	114.023
Août	210	158	52	1.225.031	1.187.108	229.963	18.946	108.630	2.026.917	82.255
Septembre	369	254	115	2.275.072	1.714.948	384.969	42.586	147.727	2.322.128	100.512
Octobre	630	456	174	9.029.119	7.103.291	1.668.737	102.630	1.026.080	2.392.436	105.043
Novembre	348	258	90	11.542.492	7.812.950	2.166.022	48.145	1.322.406	2.228.752	99.296
Décembre	322	235	87	4.401.334	3.813.793	719.715	58.916	315.277	2.668.417	123.015
1953 Janvier	108	79	29	2.274.207	1.069.137	190.534	19.834	118.287	3.265.526	150.172
Février	146	109	37	441.744	971.759	289.970	10.362	37.675	2.520.850	112.021
Mars	1.546	1.145	401	11.314.922	9.485.109	1.979.575	211.103	1.113.597	2.241.694	98.499
Avril	2.510	1.824	686	23.937.126	13.811.270	3.065.426	350.120	1.934.678	2.789.849	122.562
Mai	2.355	1.721	634	29.853.357	20.468.294	5.513.051	417.286	2.820.839	2.063.679	89.405
Juin	1.240	889	351	19.881.752	13.195.731	3.583.763	175.584	1.902.110	2.200.329	95.630
Juillet	515	380	135	13.059.820	6.008.180	4.708.086	83.236	2.786.883	2.922.263	131.234
Août	201	141	60	1.479.163	1.250.537	197.192	47.117	133.869	2.001.163	81.084

(*) Les chiffres de 1953 sont provisoires.
 (1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes. — (2) Déduction faite des doubles emplois. — (3) Au 31 décembre.

II — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (Épargne pure)

(milliers de francs)

31

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période	Nombre de livrets à fin d'année (2)
1951	9.270.781	8.134.194	1.136.587	34.841.680 (1)	7.122.116
1952	12.958.471	8.127.697	4.830.774	40.747.811 (1)	7.223.062
1952 Septembre	941.026	644.785	296.241	38.567.063	
Octobre	1.084.348	844.489	439.859	39.006.922	
Novembre	900.422	573.595	326.827	39.333.749	
Décembre	1.174.359	835.654	338.705	40.747.811 (1)	
1953 Janvier	1.439.588	600.432	839.156	41.586.967	
Février	1.001.288	626.837	374.451	41.961.418	
Mars	1.166.763	830.375	336.388	42.297.806	
Avril	989.456	920.412	69.044	42.366.850	
Mai	934.407	854.042	80.365	42.447.215	
Juin	1.054.240	955.055	99.185	42.546.400	
Juillet	1.240.407	845.712	394.695	42.941.095	
Août	1.002.660	731.705	270.955	43.212.050	
Septembre	1.005.612	801.733	203.879	43.415.929	
Octobre	1.064.169	843.091	221.078	43.637.007	
Novembre	942.977	690.203	252.774	43.889.781	

(1) Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice et la dotation aux prisonniers de guerre. — (2) Y compris les livrets des prisonniers de guerre.

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite (*)

(milliers de francs)

PÉRIODES	Travailleurs manuels			Employés (Lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	Totaux
	Loi du 16 mars 1935	Loi du 15 décembre 1937			
		Versements obligatoires	Versements facultatifs		
1951	36.308	414.956	153.069	279.091	883.424
1952	38.803	426.031	159.546	313.293	937.673
1952 Janvier	4.687	37.295	14.677	25.244	81.903
Février	2.753	35.520	13.122	25.788	77.183
Mars	3.319	37.536	14.170	27.214	82.239
Avril	2.658	35.159	13.482	26.964	77.263
Mai	3.385	37.178	13.525	26.441	80.529
Juin	4.723	32.927	12.400	25.683	75.733
Juillet	2.598	34.336	12.357	25.771	75.062
Août	2.363	37.149	12.663	25.389	77.564
Septembre	2.990	35.492	13.473	25.917	77.842
Octobre	3.921	34.921	12.421	27.152	78.415
Novembre	2.236	34.364	12.783	26.209	75.692
Décembre	3.170	34.184	14.472	26.521	78.347
1953 Janvier	3.119	38.149	14.382	26.504	82.154
Février	4.766	34.605	13.169	25.681	78.201
Mars	3.638	37.703	14.051	26.419	81.811

(*) Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 189,7 millions de francs en 1950, 211,8 millions de francs en 1951 et 229 millions de francs (montant provisoire) en 1952. (Source : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs.)

III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)

Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																							
		Cokeries	Carières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gas et électricité
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques (1)	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (2)	Ensemble (2)	
a) Indice des salaires horaires moyens																									
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1951 Mars	444	466	424	454	450	446	449	401	441	455	420	462	466	464	432	426	428	378	369	416	441	418	408	410	474
Juin	468	466	446	481	468	469	473	427	456	472	448	491	487	489	439	455	456	405	387	440	460	450	418	424	500
Septembre	472	477	459	487	478	471	478	427	459	476	450	495	492	493	472	468	461	401	387	455	467	432	415	418	510
Décembre (3)	486	508	469	495	501	479	488	441	488	495	476	519	505	512	480	484	470	424	405	469	460	465	423	431	516
1952 Mars (3)	490	510	472	506	499	493	498	452	477	498	474	511	499	505	482	483	473	430	405	475	463	443	446	445	526
Juin	490	515	476	508	501	491	499	440	490	508	465	516	499	508	489	491	468	429	408	458	479	428	448	444	540
Septembre	485	514	478	492	489	499	495	436	458	496	458	504	482	493	489	464	458	422	399	462	484	439	448	446	527
Décembre	484	520	472	498	501	493	496	436	464	500	464	506	482	494	472	483	449	418	399	460	479	455	452	453	526
1953 Mars	484	495	477	493	492	497	495	440	460	464	464	513	486	499	463	484	453	416	399	463	474	445	454	452	526
Juin	486	502	475	493	491	500	497	440	459	467	467	513	493	503	459	488	458	414	399	463	496	445	453	452	523
Septembre	p 485	497	480	485	497	502	495	444	464	469	469	512	489	501	458	488	457	414	399	461	491	p 449	455	p 454	526
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés																									
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	111	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1951 Mars	433	398	397	411	440	423	421	397	428	428	410	473	472	473	425	390	439	357	373	427	416	379	—	—	487
Juin	455	424	422	441	457	447	446	416	434	453	439	492	499	496	433	415	407	410	391	468	433	394	—	—	516
Septembre	459	424	428	441	464	448	448	417	434	453	442	483	507	495	460	437	469	410	391	486	430	394	—	—	516
Décembre (3)	472	466	435	449	501	457	459	419	470	464	457	505	519	512	467	455	477	413	408	499	432	410	—	—	526
1952 Mars (3)	475	459	439	461	495	467	468	428	470	472	457	501	510	506	472	446	478	423	408	505	438	410	—	—	536
Juin	474	458	439	463	482	466	467	420	463	474	451	500	508	504	480	450	474	419	408	490	453	410	—	—	544
Septembre	469	456	440	446	481	469	462	415	452	469	445	490	494	492	479	443	467	420	398	491	457	410	—	—	528
Décembre	468	449	438	457	489	468	467	412	452	470	449	490	494	492	461	444	456	421	398	490	451	410	—	—	530
1953 Mars	469	444	448	453	482	470	465	411	449	448	448	492	497	494	461	445	463	420	398	492	455	410	—	—	529
Juin	469	448	448	445	471	473	462	413	449	449	449	496	499	498	458	446	466	419	398	493	470	410	—	—	529
Septembre	469	445	448	440	478	473	461	411	457	453	490	506	498	498	458	442	459	419	398	491	458	410	—	—	531
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés																									
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1951 Mars	429	398	416	431	465	419	429	447	433	410	391	459	475	467	429	413	396	380	336	393	444	394	—	—	442
Juin	450	419	438	458	483	442	453	469	424	423	417	484	502	493	422	435	413	419	352	425	463	413	—	—	464
Septembre	456	419	446	458	491	443	455	469	425	427	417	488	511	500	450	467	420	418	352	439	453	413	—	—	465
Décembre (3)	468	455	458	464	506	455	465	480	454	435	433	504	527	515	457	475	432	423	370	457	457	426	—	—	476
1952 Mars (3)	474	457	462	475	517	470	478	483	441	443	438	499	525	512	463	467	432	433	370	461	460	436	—	—	486
Juin	473	454	461	481	514	466	477	476	440	444	430	493	521	507	470	492	425	430	371	442	482	449	—	—	493
Septembre	467	454	462	467	505	468	472	475	432	442	428	480	498	489	482	418	431	363	442	477	449	—	—	479	
Décembre	467	452	461	470	522	466	475	475	432	441	429	478	496	487	458	432	414	431	363	443	486	449	—	—	481
1953 Mars	467	447	468	470	513	469	475	475	427	430	481	495	498	482	452	485	418	431	363	443	496	457	—	—	485
Juin	469	451	464	465	507	472	474	475	427	432	486	501	494	456	488	423	431	363	444	501	457	—	—	—	485
Septembre	468	448	464	457	505	476	473	475	432	435	483	498	490	456	481	418	431	363	443	499	457	—	—	—	486

(*) L'indice général comprend les salaires dans les charbonnages

(1) Ces indices ne tiennent pas compte des primes et allocations ajoutées aux salaires, sauf en décembre 1950, décembre 1951 et mars 1952.

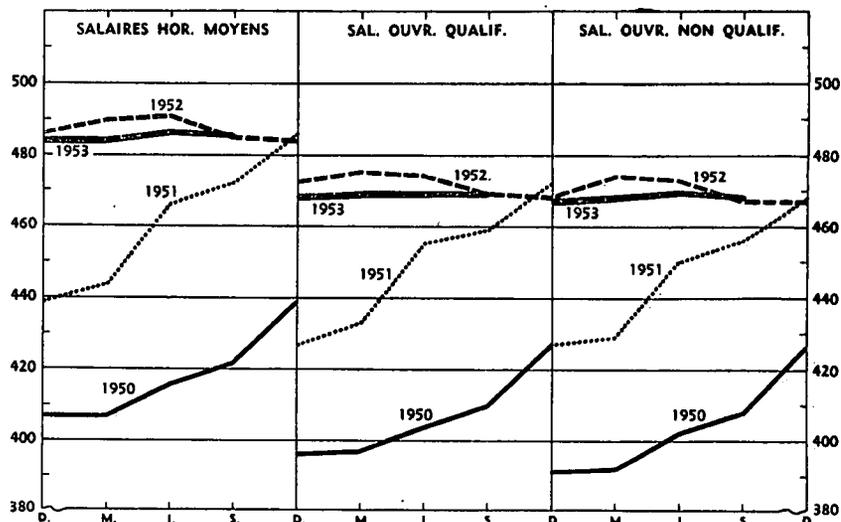
(2) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

(3) Ces indices tiennent compte de l'allocation temporaire prévue au *Monteur belge* du 10 novembre 1951.

III — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)

32

PÉRIODES	1950	1951	1952	1953
Salaires horaires moyens.				
Mars	407	444	490	484
Juin	416	466	490	486
Septembre	421	472	485	485
Décembre	439	486	484	
Salaires ouvriers qualifiés.				
Mars	397	433	475	469
Juin	403	455	474	469
Septembre	409	459	469	469
Décembre	427	472	468	
Salaires ouvriers non qualifiés.				
Mars	392	429	474	467
Juin	402	450	473	469
Septembre	408	456	467	468
Décembre	427	468	467	



LE MOUVEMENT DES AFFAIRES

I — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

a) Mouvement du débit

35

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION						
	Nombre de chambres à fin de période	BRUXELLES		PROVINCE		BRUXELLES ET PROVINCE	
		Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)
1951 Moyenne mensuelle	38	159	228.003	171	56.908	330	284.911
1952 Moyenne mensuelle	38	164	257.119	177	53.764	341	315.883
1952 Novembre	38	150	232.866	167	53.993	317	286.859
1952 Décembre	38	176	292.605	192	65.389	368	357.994
1953 Janvier	38	168	266.483	177	56.034	345	322.517
Février	38	155	244.877	163	50.850	318	295.727
Mars	38	169	257.818	184	62.562	353	310.380
Avril	38	164	239.551	184	55.437	348	294.988
Mai	38	155	224.536	175	49.788	330	274.319
Juin	38	173	255.348	193	58.622	366	313.970
Juillet	38	170	230.538	188	60.433	358	290.971
Août	38	155	204.214	174	51.817	329	256.031
Septembre	38	168	220.860	189	56.033	356	276.893
Octobre	38	177	262.884	203	61.664	380	324.548
Novembre	38	161	218.189	185	53.456	346	271.645

b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles (mouvement du débit)

PÉRIODES	Call money. (1)		Titres, effets publics et coupons		Virements, chèques, lettres de change, promesses, quittances, etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux	
	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)	Nombre de pièces	Capitaux (millions de francs)
1951 Moyenne mensuelle	2.322	140.209	1.735	8.226	152.482	75.214	2.628	4.354	159.167	228.003
1952 Moyenne mensuelle	2.336	158.908	1.930	9.374	156.562	84.635	2.922	4.142	163.750	257.119
1952 Novembre	1.777	138.234	1.750	7.648	143.672	63.702	2.599	3.282	149.798	232.866
1952 Décembre	2.277	180.597	2.104	13.237	168.304	94.855	2.915	3.916	175.600	292.605
1953 Janvier	2.281	167.704	1.701	8.188	161.428	87.559	2.696	3.032	168.104	266.483
Février	2.195	147.724	1.403	7.182	148.767	86.787	2.509	3.184	154.874	244.877
Mars	2.448	181.368	1.812	7.382	162.079	65.556	2.783	3.512	169.122	257.818
Avril	2.232	156.513	1.989	10.024	157.007	69.743	2.623	3.271	163.851	239.551
Mai	2.193	137.947	1.969	7.832	148.054	75.563	2.688	3.194	154.904	224.536
Juin	2.689	168.026	2.237	10.390	165.188	73.109	2.888	3.823	173.002	255.348
Juillet	2.397	144.840	2.430	6.520	162.597	75.926	2.674	3.552	169.998	230.538
Août	2.490	122.323	1.513	6.276	148.510	72.958	2.354	2.657	154.867	204.214
Septembre	2.580	142.490	1.847	7.626	160.828	67.597	2.519	3.147	167.774	220.860
Octobre	2.637	166.539	1.882	14.391	169.358	78.904	2.699	3.050	176.576	262.884
Novembre	2.113	135.906	1.550	6.631	154.383	72.753	2.483	2.899	160.529	218.189

(1) Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

II — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX
(millions de francs)

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (*) (moyenne journalière)	Avoir des particuliers (*) (moyenne journalière)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1951 Moyenne mens.	(1)641.104	27.377	20.217	26.126	69.264	26.006	69.264	190.660	91	3,75
1952 Moyenne mens.	(1)651.839	28.134	20.989	27.886	71.737	28.000	71.737	199.360	91	3,74
1952 Septembre	647.550	27.693	20.990	25.365	64.551	25.124	64.551	179.591	91	3,31
Octobre	649.139	28.224	21.315	28.160	74.090	29.297	74.090	205.637	91	3,60
Novembre	660.261	27.816	21.220	26.481	67.755	26.523	67.755	188.514	91	3,91
Décembre	651.839	27.413	20.820	28.767	74.293	28.344	74.293	205.697	91	3,83
1953 Janvier	653.783	29.368	20.928	29.664	76.514	30.032	76.514	212.724	92	3,69
Février	655.144	27.596	20.767	27.959	69.136	27.731	69.136	193.962	92	3,88
Mars	656.159	27.385	20.895	25.145	66.296	25.296	66.296	183.033	91	3,42
Avril	656.885	27.817	20.837	26.876	71.342	28.345	71.342	197.905	91	3,96
Mai	657.736	27.468	20.735	30.435	72.388	29.306	72.388	204.517	92	4,27
Juin	658.266	27.890	21.069	29.396	71.728	27.950	71.728	200.802	92	3,64
Juillet	659.020	29.462	21.430	31.645	79.573	33.168	79.573	223.959	91	4,02
Août	659.590	26.767	21.394	28.436	69.030	28.517	69.030	195.013	92	3,84
Septembre	660.846	27.334	20.951	27.200	65.241	25.085	65.241	182.767	91	3,35
Octobre	662.331	28.441	21.830	29.432	77.755	31.995	77.755	216.937	92	3,75
Novembre	663.154	27.076	21.209	27.265	67.595	26.966	67.595	189.421	92	3,83

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

(*) Ces avoirs comprennent : les avoirs libres, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués et, jusqu'en décembre 1951, les avoirs temporairement indisponibles.

LES PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

45

PÉRIODES	Indice général	Produits agricoles			Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs
		du règne animal	du règne végétal			Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques	
Nombre de produits.	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1951 Moyenne mens.	471	416	487	485	446	542	437	259	533	454	355	338	279	496
1952 Moyenne mens.	444	402	485	395	473	556	507	291	534	462	346	374	230	359
1952 Septembre	434	403	482	387	462	557	488	293	500	464	329	350	278	360
Octobre	430	402	489	379	453	557	491	293	463	464	318	335	279	360
Novembre	431	416	483	369	453	557	491	293	460	464	320	335	285	368
Décembre	429	409	485	361	453	557	491	293	460	464	320	335	286	377
1953 Janvier	423	383	486	355	446	557	453	292	446	454	316	330	233	369
Février	419	375	480	355	438	557	473	286	431	455	312	322	286	372
Mars	419	377	486	361	435	551	473	276	430	459	311	321	287	372
Avril	413	373	484	346	429	551	473	275	408	459	302	312	277	368
Mai	413	366	489	348	424	551	456	275	402	459	299	312	269	367
Juin	414	371	501	337	425	551	445	275	413	459	299	312	268	367
Juillet	413	391	408	333	429	551	446	281	422	459	299	312	268	364
Août	413	399	462	335	429	551	446	281	420	459	299	311	270	362
Septembre	411	394	465	335	429	551	446	281	420	459	299	311	270	360
Octobre	411	400	458	337	426	551	438	281	418	458	300	311	272	363
Novembre	412	407	453	339	426	550	438	281	417	458	302	312	277	363

PÉRIODES	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles					Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques				
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute		Fibres artificielles	Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métallique	Non ferreux
Nombre de produits.	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1951 Moyenne mens.	557	690	706	545	599	516	652	694	305	427	456	487	394	633
1952 Moyenne mens.	325	650	499	412	412	369	550	416	273	442	477	525	420	584
1952 Septembre	259	605	420	400	417	363	543	337	269	443	477	528	419	574
Octobre	280	622	423	398	437	353	526	330	269	443	468	519	419	527
Novembre	297	629	433	391	430	353	514	320	264	443	466	514	419	528
Décembre	302	630	432	390	447	345	502	314	264	443	460	509	412	527
1953 Janvier	277	630	428	385	445	342	480	328	264	443	455	493	412	524
Février	265	630	423	384	444	337	481	331	264	443	450	486	411	511
Mars	248	627	422	386	461	338	477	326	264	443	446	480	408	508
Avril	243	624	422	386	466	331	480	322	264	443	436	480	404	447
Mai	245	624	422	391	470	324	489	377	256	445	437	496	396	450
Juin	233	621	421	388	462	324	491	365	256	445	437	488	402	449
Juillet	222	623	422	387	460	325	488	355	256	445	434	488	402	428
Août	224	623	423	385	463	327	477	349	256	445	435	488	404	431
Septembre	223	623	426	377	453	322	468	328	256	446	435	488	403	429
Octobre	192	625	434	378	456	323	468	328	256	447	431	488	396	429
Novembre	204	625	379	442	454	325	467	345	256	458	429	485	393	436

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

45

PÉRIODES	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats- Unis (Depart- ment of Labor, Bureau Labor Statist- ics)	France (Statis- tique générale de la France) base 1949-100	Paya- Bas (Cen- traal Bureau voor de Statistiek)	Royaume-Uni (Board of Trade)	Suède (Admin- istration du Com- merce)	Suisse (Office fédéral de l'In- dustrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1951 Moyenne mens.	121	109	138	143	146	140	105
1952 Moyenne mens.	114	106	145	140	149	148	102
1952 Septembre	112	106	143	138	147	148	101
Octobre	111	106	141	138	149	147	101
Novembre	111	105	140	138	148	142	101
Décembre	110	104	141	139	149	143	100
1953 Janvier	109	104	141	137	149	142	99
Février	108	104	139	136	148	141	99
Mars	108	105	140	136	160	141	99
Avril	106	104	139	134	162	140	98
Mai	106	104	139	135	151	140	99
Juin	107	104	139	134	151	140	98
Juillet	106	105	137	133	150	139	98
Août	106	105	137	133	149	138	98
Septembre	106	105	137	133	p 149	138	98
Octobre	106	105	p 136	133	p 148		98
Novembre	106		p 137				

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL
EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

46

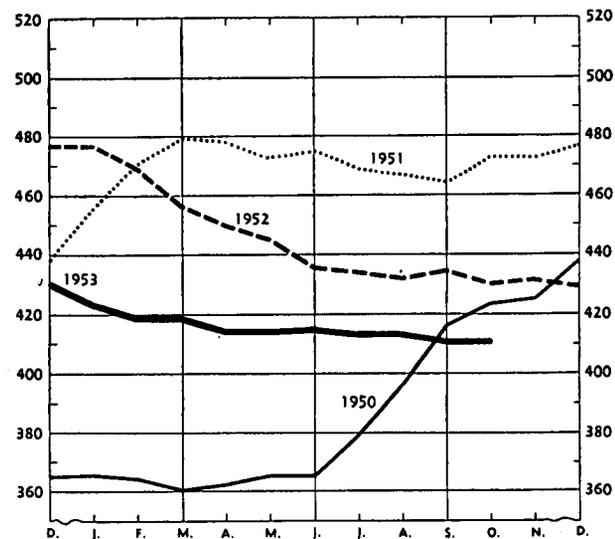
PÉRIODES	Indice général	Produits alimen- taires	Produits non alimen- taires
Nombre de produits ...	66	34	22
1951 Moyenne mensuelle	413	378	467
1952 Moyenne mensuelle	416	392	453
1952 Septembre	414	392	447
Octobre	415	394	447
Novembre	416	395	446
Décembre	417	398	446
1953 Janvier	416	397	445
Février	413	393	443
Mars	412	391	444
Avril	412	390	445
Mai	412	390	447
Juin	414	393	446
Juillet	414	398	446
Août	416	396	447
Septembre	419	400	447
Octobre	418	400	446
Novembre	419	402	446

INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

45

PÉRIODES	1950	1951	1952	1953
Janvier	366	456	477	423
Février	364	471	470	419
Mars	360	479	457	419
Avril	362	478	450	418
Mai	365	473	445	418
Juin	365	475	436	414
Juillet	379	469	434	413
Août	396	467	432	413
Septembre	417	464	434	411
Octobre	423	473	430	411
Novembre	426	473	431	
Décembre	438	477	429	

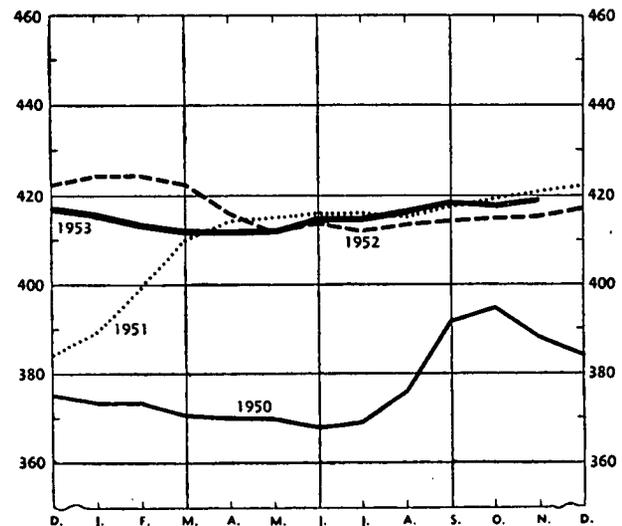


INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base : période 1936 à 1938 = 100

46

PÉRIODES	1950	1951	1952	1953
Janvier	373	389	424	416
Février	373	399	424	413
Mars	371	410	421	412
Avril	370	414	416	412
Mai	370	415	412	412
Juin	368	416	413	414
Juillet	369	416	412	414
Août	376	415	413	416
Septembre	392	417	414	419
Octobre	395	419	415	418
Novembre	388	421	416	419
Décembre	394	422	417	



LA PRODUCTION

I — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Direction générale des Mines).

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE								Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS PRÉSENTS		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)							
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	TOTAL		
1936-1938 Moyenne mensuelle	87.252	125.866	408	353	640	451	541	(1) 2.425	24,0	1.502
1951 Moyenne mensuelle	94.417	132.962	405	299	597	399	772	2.472	24,4	225
1952 Moyenne mensuelle	97.552	135.096	400	309	601	413	809	2.532	24,3	1.673
1952 Septembre	93.470	130.217	410	319	611	430	807	2.577	25,6	1.642
Octobre	96.868	134.085	447	352	655	464	853	2.770	26,9	1.709
Novembre	100.529	138.320	383	294	571	406	784	2.438	22,6	1.706
Décembre	100.066	137.490	419	321	616	451	835	2.642	24,4	1.673
1953 Janvier	97.899	134.927	407	332	629	440	831	2.639	25,1	1.767
Février	95.845	132.594	359	293	591	414	778	2.435	23,4	1.859
Mars	96.169	132.883	431	329	638	446	842	2.688	25,7	2.071
Avril	97.549	134.924	420	327	623	429	820	2.619	24,8	2.403
Mai	99.425	136.863	376	296	590	412	716	2.390	22,5	2.625
Juin	95.702	132.575	412	330	668	455	767	2.622	25,6	2.854
Juillet	92.153	128.706	311	256	499	339	734	2.139	21,7	3.010
Août	89.871	125.536	365	277	574	385	729	2.330	24,1	2.955
Septembre	91.512	127.665	387	298	596	423	796	2.500	25,0	2.975
Octobre	93.928	130.439	404	327	641	431	834	2.637	25,9	3.093
Novembre	p		399	304	612	402	801	2.518		3.127

(1) Y compris 32.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

PÉRIODES	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer fins
1936-1938 Moyenne mensuelle	451	3.831	113	855	37	261	253	202
1951 Moyenne mensuelle	509	4.613	160	718	49	404	417	324
1952 Moyenne mensuelle	535	4.848	124	672	50	398	416	314
1952 Août	504	4.820	107	648	46	329	338	262
Septembre	524	4.871	121	631	46	386	429	322
Octobre	561	4.863	136	652	48	415	453	347
Novembre	542	4.872	118	649	50	395	407	307
Décembre	571	4.894	127	633	50	419	443	323
1953 Janvier	563	4.841	128	649	50	390	415	296
Février	493	4.817	107	617	50	342	366	263
Mars	536	4.789	94	579	49	390	398	302
Avril	511	4.807	82	545	47	375	391	311
Mai	517	4.778	92	569	47	368	367	270
Juin	495	4.727	106	557	46	378	387	291
Juillet	477	4.690	80	556	45	330	326	238
Août	472	4.692	101	551	41	314	320	262
Septembre	457	4.678	130	584	41	309	336	279
Octobre	479	4.704	141	613	41	p 338	p 364	p 293

II — INDUSTRIE TEXTILE

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

56

PÉRIODES	PRODUCTION DE FILS (tonnes)						PRODUCTION DE TISSUS ÉCRUS TOMBÉS DE MÉTIERS (POUR COMPTE PROPRE, SERVICES PUBLICS ET ORDRES À FAÇON) (tonnes)					
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine		Lin	Jute (1)	Coton	Laine (2)	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée					
1951 Moyenne mensuelle	1.020	5.603	253	8.187	675	1.453	1.309	652	3.824	6.686	2.092	527
1952 Moyenne mensuelle	898	5.140	165	6.338	436	1.375	1.081	665	3.569	5.161	1.688	373
1952 Juillet	746	3.856	117	4.455	302	960	897	601	2.624	4.113	1.401	279
Août	825	3.973	106	5.134	355	1.414	1.156	633	2.952	4.244	1.717	300
Septembre	938	4.947	164	6.753	533	1.766	1.348	789	3.225	5.557	1.986	388
Octobre	945	6.117	137	7.679	510	2.037	1.658	935	3.763	6.507	2.262	483
Novembre	773	5.718	150	6.657	534	1.765	1.399	792	3.579	5.523	2.005	433
Décembre	889	6.244	183	6.717	564	1.975	1.337	857	3.766	5.503	2.087	459
1953 Janvier	692	6.133	156	6.090	587	1.878	1.150	725	3.623	5.305	1.864	511
Février	769	5.418	140	6.422	553	1.737	1.027	615	3.394	5.207	1.777	512
Mars	819	6.016	182	6.889	605	1.974	1.203	656	3.776	5.666	1.992	544
Avril	729	5.861	111	6.836	541	1.704	1.269	609	3.986	5.476	1.918	535
Mai	675	5.016	146	5.885	455	1.629	1.153	525	3.252	4.705	1.717	451
Juin	791	6.066	172	6.515	500	1.838	1.571	596	3.882	5.252	2.073	504
Juillet	533	5.708	97	5.180	414	1.189	1.050	517	3.682	4.783	1.862	402
Août	691	5.702	130	6.402	423	1.748	1.393	525	3.408	4.933	1.887	405
Septembre	793	5.821	163	8.305	523	2.122	1.433					

(1) Y compris les tapis en jute. — (2) Y compris couvertures et tapis en laine.

III — PRODUCTIONS DIVERSES

56

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes (Institut National de Statistique).

PÉRIODES	CIMENT	CHAUX (tonnes)	CALCAIRES	AMMONIAQUE DE SYNTHÈSE ET DÉRIVÉS		ENGRAIS COMPOSÉS (tonnes)	PAPIER		BRIQUES	
				(tonnes d'azote primaire)	(tonnes d'azote dans les engrais finis)		Papier (tonnes)	Cartons (tonnes)	Briques ordinaires (milliers de pièces)	Briques de parement (milliers de pièces)
1938 Moyenne mensuelle	250.000	(1) 117.382	(1) 155.538							
1951 Moyenne mensuelle	366.286	140.289	195.831	15.972	14.902	6.209	23.255	3.904	194.587	13.838
1952 Moyenne mensuelle	342.572	136.286	145.227	15.787	14.657	7.308	18.282	3.132	169.045	11.430
1952 Août	398.011	126.788	150.137	15.525	14.746	4.542	15.760	3.025	211.364	12.126
Septembre	396.250	175.864	171.817	13.989	12.975	9.634	18.950	3.560	217.054	12.229
Octobre	385.077	148.807	166.302	13.317	11.779	6.686	21.683	3.580	198.658	14.000
Novembre	319.251	131.417	90.948	12.249	10.668	6.886	19.305	3.274	167.579	11.375
Décembre	193.441	132.499	73.234	12.670	10.882	10.990	22.132	3.345	133.621	9.638
1953 Janvier	170.641	129.817	72.754	12.483	10.620	14.553	22.448	3.517	111.436	9.131
Février	239.799	120.057	83.320	11.035	9.782	13.378	21.404	3.087	91.662	8.125
Mars	384.148	140.654	174.209	14.925	13.166	13.634	21.761	3.303	91.256	8.524
Avril	410.287	123.605	184.920	15.829	14.218	3.627	20.177	3.179	116.729	11.820
Mai	495.037	114.948	154.155	16.294	14.788	602	17.373	2.546	168.034	11.617
Juin	466.530	123.749	181.594	15.551	14.038	1.461	20.067	3.543	219.978	13.549
Juillet	432.823	108.572	180.472	14.867	13.505	2.886	15.007	2.565	237.449	14.835
Août	441.533	114.392	187.943	15.363	14.103	4.786	17.981	2.914	227.693	13.204
Septembre	434.564	130.569	202.365	14.346	12.829	9.267	21.494	3.691	240.749	13.676
Octobre	p446.842	p 132.239	p 204.566	16.266	14.851	6.769	21.786	3.913	p240.339	p 14.066

(1) Moyenne mensuelle 1937-1938-1939.

Sources : Administration des Douanes et Accises et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	SUCRES				BRASSE- RIES	DISTILLE- RIES	ALLU- METTES	PÊCHE				
	Production		Stooks (sucres bruts et raffinés) fin de mois	Déclara- tions en consom- mation				Quantités de matières premières déclarées (1) (substances farineuses et substan- ces sucrées) (tonnes)	Production d'alcool (hectolitres)	Production (millions de tiges)	Vente de poisson (2) aux minques d'Ostende, Nieuport, Zeebrugge et Blankenberge	
	sucres bruts	sucres raffinés									Quantités (tonnes)	Valeurs (milliers fr.)
1936-1938 Moyenne mensuelle ..	17.493	17.183	120.910	20.667	16.412	35.046	4.421	2.260	7.189			
1951 Moyenne mensuelle	21.084	15.716	123.901	20.015	11.963	23.569	5.277	3.256	32.520			
1952 Moyenne mensuelle	25.033	15.969	147.091	19.030	12.441	19.767	4.114	3.635	32.983			
1952 Août	—	12.851	73.512	22.583	14.096	13.307	2.760	2.976	23.775			
Septembre	507	11.332	48.050	22.802	11.533	14.994	3.301	2.966	34.367			
Octobre	119.776	17.462	134.721	14.991	11.120	33.425	4.231	2.807	34.903			
Novembre	155.809	25.685	250.306	17.579	10.854	21.135	4.264	2.971	30.796			
Décembre	24.301	14.312	258.655	16.287	10.368	23.913	4.960	3.854	37.055			
1953 Janvier	705	12.426	220.108	20.677	10.348	33.369	4.758	3.876	32.414			
Février	382	9.378	206.864	14.399	10.216	30.749	4.371	3.522	35.188			
Mars	90	13.313	188.363	15.928	11.936	29.987	4.770	5.632	43.863			
Avril	—	12.311	184.937	20.089	12.547	11.702	5.078	3.488	29.881			
Mai	—	12.623	152.743	17.516	14.334	17.581	4.066	3.620	24.124			
Juin	—	15.669	130.951	19.716	14.227	29.380	5.607	3.675	29.907			
Juillet	—	15.996	96.268	24.818	14.145	12.349	4.050	3.387	27.070			
Août	—	15.651	51.957	20.692	13.988	10.319	4.315	3.425	25.999			
Septembre	5.751	14.517	32.055	20.381	11.294	23.595	3.612	3.386	34.976			
Octobre	169.135	28.181	131.926	19.084	12.277	28.821	5.316	3.173	31.637			

(1) Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Non compris les harengs, esprots et crevettes. En 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement.

IV — ENERGIE ELECTRIQUE (*)

(milliers de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Direction Energie Electrique.

58

PÉRIODES	Production (1)				Importation	Exportation	Total énergie absorbée par les réseaux [7] = [4]+[5]-[6]
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique [4] = [1]+[2]+[3]			
	Régies communales [1]	Sociétés privées [2]					
1936-1938 Moyenne mensuelle	20.361	189.899	227.802	438.062	5.472	2.168	441.366
1951 Moyenne mensuelle	32.664	428.949	329.941	791.454	17.966	8.749	800.671
1952 Moyenne mensuelle	30.895	393.900	364.243	789.038	16.720	9.910	795.848
1952 Août	25.996	340.499	333.116	699.611	20.229	9.832	710.008
Septembre	31.767	392.805	367.193	791.765	5.863	7.322	790.306
Octobre	36.221	426.234	393.743	856.198	11.998	10.040	858.156
Novembre	30.873	418.763	363.492	812.928	15.625	6.814	821.739
Décembre	34.751	448.244	377.588	860.553	20.493	7.835	873.241
1953 Janvier	38.268	440.347	387.334	865.949	13.095	7.953	871.091
Février	34.689	391.739	354.837	781.165	6.584	7.951	779.798
Mars	35.641	405.325	397.544	838.510	8.470	6.042	840.938
Avril	32.390	363.353	376.541	772.284	18.783	691	790.376
Mai	26.226	349.059	363.122	738.407	24.179	2.768	759.818
Juin	29.554	366.214	372.818	768.586	28.195	9.833	786.948
Juillet	26.860	337.445	333.894	698.199	33.523	10.754	720.968
Août	28.796	370.280	360.422	759.498	24.152	16.291	767.359
Septembre	31.806	403.194	395.568	830.568	19.763	39.324	811.007
Octobre	35.925	444.824	423.629	904.378	18.394	36.272	886.500

(*) Nombre de centrales en activité au début de l'année 1951 : 238; au début de l'année 1952 : 222; au début de l'année 1953 : 221.

(1) Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V — GAZ

(Production, Importation et Exportation) (1)

(milliers de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes — Administration du Combustible et de l'Energie.

59

PÉRIODES	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages	Total de gaz produit en Belgique [7] = [1] + [2] + [3] + [4] + [5] + [6]	Imports	Exports	Solde : importations moins exportations [10] = [8] - [9]	Total de gaz disponible en Belgique [11] = [7] + [10]
	Régies et associations de communes [1]	Sociétés privées [2]	Régies [3]	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique [4]	Production destinée aux fournitures industrielles [5]						
1951 Moyenne mensuelle	62	1.174	5.552	57.667	75.413	3.759	143.627	38	2.202	- 2.164	141.463
1952 Moyenne mensuelle	47	1.059	5.598	57.404	76.746	7.050	147.904	214	1.977	- 1.763	146.141
1952 Juillet	62	1.196	4.768	53.191	70.995	6.169	136.381	42	1.857	- 1.815	134.566
Août	61	1.184	5.011	55.006	71.392	6.888	139.542	185	1.359	- 1.174	138.368
Septembre	44	1.065	5.299	54.360	74.057	8.185	143.010	380	1.761	- 1.381	141.629
Octobre	51	981	5.690	54.712	74.450	8.703	144.587	355	1.977	- 1.622	142.965
Novembre	39	938	5.766	55.924	70.871	8.359	141.897	733	2.041	- 1.308	140.589
Décembre	40	1.003	6.412	61.293	76.430	8.273	153.451	670	2.196	- 1.526	151.925
1953 Janvier	39	1.012	6.514	62.869	77.321	8.417	156.172	841	2.188	- 1.347	154.825
Février	40	932	5.669	55.103	68.630	8.311	138.685	893	1.901	- 1.008	137.677
Mars	33	1.007	6.028	61.668	80.892	9.311	158.939	659	1.914	- 1.255	157.684
Avril	44	979	5.337	53.057	79.188	9.343	147.948	427	1.739	- 1.312	146.636
Mai	54	1.130	5.370	54.986	78.247	8.809	148.596	475	1.576	- 1.101	147.495
Juin	55	1.094	5.171	53.227	76.038	9.620	145.205	592	1.529	- 937	144.268
Juillet	60	1.191	4.543	51.909	68.382	9.385	135.470	435	1.534	- 1.099	134.371
Août	60	1.182	4.360	55.058	69.951	8.576	139.187	453	1.528	- 1.073	138.114
Septembre	53	1.141	4.641	57.465	70.276	8.899	142.475	533	3.115	- 2.582	139.893

(1) La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisations, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (5). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1952) s'élève à 18.

LA CONSOMMATION (*)

I — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

A — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

MOIS	GRANDS MAGASINS						MAGASINS A SUCCURSALES		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952
Octobre	580	612	568	565	601	660	416	404	242	250	534	563	562	554
Novembre	477	487	495	513	864	799	399	411	229	220	528	545	430	444
Décembre	521	545	583	585	961	1.027	464	485	251	256	618	658	487	496
	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953	1952	1953
Janvier	439	476	552	540	521	590	413	411	219	227	538	577	566	552
Février	364	350	569	532	507	545	396	406	228	217	542	538	586	423
Mars	443	472	598	605	560	624	386	399	243	239	546	569	579	551
Avril	497	499	614	609	590	667	393	406	237	236	522	560	513	504
Mai	448	486	590	570	629	659	393	403	244	229	546	551	458	449
Juin	369	419	481	538	552	619	361	402	228	243	497	551	363	388
Juillet	466	496	525	558	680	728	409	434	229	235	536	586	385	397
Août	369	346	471	507	616	688	397	423	223	227	528	557	363	375
Septembre	502	447	611	605	681	672	410	396	233	233	532	562	542	546
Octobre	612	558	565	585	660	715	404	411	250	p 241	563	p 600	554	p 530

B — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1948 = 100

Source : Institut National de Statistique.

MOIS	Indice général	GRANDS MAGASINS A RAYONS MULTIPLES																				
		Alimentation				Habillement					Ameublement			Ménage		Tabacs	Librairie-Papeterie			Parfum.		
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Aunages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapellerie	(1)	Total	Textiles	Meubles, literie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette
1952 Août	120	221	103	135	157	53	80	110	112	93	87	138	105	128	194	135	112	102	171	161	123	123
Septembre ..	142	253	118	154	180	83	142	157	143	127	113	178	137	123	279	142	102	100	211	195	120	81
Octobre	154	292	129	158	202	89	201	213	159	151	103	160	120	127	336	146	108	115	122	121	120	126
Novembre	159	280	142	151	201	76	162	141	153	131	95	125	106	106	257	121	119	258	150	165	114	559
Décembre	191	355	209	175	267	70	152	148	190	152	98	163	117	155	319	170	232	297	239	247	164	409
1953 Janvier	136	291	137	146	203	77	100	111	169	118	128	121	125	116	203	124	105	109	119	118	113	52
Février	117	258	126	123	182	70	82	90	105	88	98	157	119	111	204	120	89	94	93	93	106	58
Mars	135	262	137	146	191	91	153	151	122	115	110	154	126	127	215	136	94	96	100	99	111	107
Avril	140	257	135	146	188	83	190	167	135	125	110	164	129	126	202	133	96	111	107	108	116	141
Mai	137	238	120	133	172	82	179	178	152	130	98	169	123	125	238	136	86	91	96	95	116	131
Juin	126	222	116	134	163	69	138	127	143	110	90	164	113	122	224	132	96	95	91	92	116	138
Juillet	144	225	120	149	168	69	166	167	194	135	106	170	129	139	218	146	108	120	104	106	147	183
Août	127	223	119	142	166	54	108	111	123	98	91	162	112	134	224	143	99	107	195	182	127	126
Septembre ..	137	242	137	143	182	75	144	133	123	110	110	179	135	132	298	148	99	104	200	186	119	82
Octobre	152	280	140	154	201	78	207	187	150	136	103	158	123	136	328	155	110	131	123	124	125	168

MOIS	GRANDES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES DANS L'HABILLEMENT			COOPÉRATIVES										MAGASINS A SUCCURSALES		GROS-SISTES	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie, papeterie	Parfumerie, articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure		Chaussures
1952 Juillet	75	83	136	133	121	146	88	146	134	168	146	116	131	166	125	122	111
Août	56	56	79	131	118	143	80	127	142	155	357	86	123	169	85	81	111
Septembre	91	99	99	143	123	148	115	220	153	152	319	102	121	185	84	109	109
Octobre	103	143	100	147	132	157	119	155	141	166	134	117	136	177	96	128	109
Novembre	78	83	89	134	117	146	99	148	132	157	197	104	116	166	93	109	98
Décembre	79	103	89	161	138	181	110	140	142	217	274	149	139	179	117	106	124
1953 Janvier	75	76	102	144	120	166	87	105	151	150	127	94	102	182	93	69	106
Février	49	42	46	132	115	149	85	98	125	149	86	92	99	167	70	62	100
Mars	99	94	90	147	127	167	115	178	162	164	122	103	112	171	92	89	109
Avril	109	115	102	143	125	154	113	162	162	165	111	116	117	149	102	105	110
Mai	101	105	133	142	121	152	100	165	149	164	174	102	135	190	108	107	109
Juin	79	77	183	137	127	151	86	124	130	180	215	106	123	180	96	94	113
Juillet	80	86	144	144	123	160	87	192	144	190	166	100	137	186	122	121	121
Août	52	48	55	p 138	119	p 152	77	129	p 143	p 166	209	100	128	p 209	86	84	p 120
Septembre	71	75	61												88	81	p 119

(*) Pour la consommation de sucre, voir tableau n° 56.

(1) Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

II — CONSOMMATION DE TABAC

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(milliers de pièces)			
1936-38 Moyenne mensuelle	16.187	49.414	430.048	1.097
1951 Moyenne mensuelle	6.385	25.887	711.922	822
1952 Moyenne mensuelle	9.792	32.440	682.898	878
1952 Septembre	13.194	35.941	717.207	893
Octobre	13.574	31.551	630.699	839
Novembre	14.384	38.899	615.574	800
Décembre	16.201	50.626	717.587	961
1953 Janvier	9.635	29.436	649.704	748
Février	7.474	27.732	547.969	748
Mars	8.632	30.605	652.183	870
Avril	8.432	32.380	734.472	819
Mai	8.804	33.054	622.551	803
Juin	9.820	37.407	876.284	990
Juillet	10.044	27.517	690.880	766
Août	10.759	41.259	760.127	848
Septembre	15.474	45.544	701.181	906
Octobre	15.320	43.942	648.313	918
Novembre	14.446	48.392	604.536	832

III — ABATTAGES DANS LES 12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
1936-38 Moyenne mensuelle	16.561	698	12.242	26.679	6.462
1951 Moyenne mensuelle	18.338	3.674	11.297	32.607	6.186
1952 Moyenne mensuelle	18.667	3.056	9.454	34.782	5.090
1952 Août	16.820	2.624	8.842	30.960	1.785
Septembre	19.417	3.271	9.164	36.461	5.572
Octobre	19.845	3.357	8.835	39.346	8.027
Novembre	18.001	3.308	6.644	36.478	9.814
Décembre	19.681	3.696	8.262	40.691	9.345
1953 Janvier	18.292	3.634	8.524	35.860	9.186
Février	16.424	3.020	9.300	33.002	6.613
Mars	17.979	3.292	10.694	36.723	3.886
Avril	19.453	3.021	12.399	38.727	3.738
Mai	17.323	2.692	10.753	33.227	2.210
Juin	18.057	2.824	10.659	34.146	2.104
Juillet	19.763	3.254	11.806	35.287	2.123
Août	18.088	3.137	9.859	30.891	2.005
Septembre	22.743	4.393	11.276	34.696	5.318

LES TRANSPORTS

I — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

70

PÉRIODES	Recettes						Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploita- tion
	Voyageurs et bagages	Marchan- dises	Diverses	Total	Intervention de l'Etat (2)	Total général			
1938 Moyenne mens. (1)	73,8	146,6	5,2	225,6	—	225,6	238,9	— 13,3	105,9
1951 Moyenne mensuelle.	249,8	571,4	33,5	854,7	120,8	975,5	958,2	17,3	98,2
1952 Moyenne mensuelle.	276,2	582,4	34,6	893,2	75,9	969,1	955,1	14,0	98,6
1952 Juin	281,4	538,4	39,4	859,2	75,9	935,1	939,0	— 3,9	100,4
Juillet	342,8	530,4	33,2	906,4	75,9	982,3	957,4	24,9	97,5
Août	337,9	544,2	33,9	916,0	75,9	991,9	944,1	47,8	95,2
Septembre	300,9	606,5	33,1	940,5	75,9	1.016,4	949,3	67,1	93,4
Octobre	274,0	642,0	35,7	951,7	75,9	1.027,6	963,6	64,0	93,8
Novembre	241,6	574,5	31,1	847,2	75,9	923,1	902,8	20,3	97,8
Décembre	270,0	595,4	38,7	904,1	75,9	980,0	919,5	60,5	93,8
1953 Janvier	279,8	534,8	44,2	858,8	52,8	911,6	991,7	— 80,1	108,8
Février	238,2	500,8	37,1	776,1	52,8	828,9	930,9	— 102,0	112,3
Mars	266,1	597,6	34,4	898,1	52,7	950,8	967,3	— 16,5	101,7
Avril	278,0	553,4	33,2	864,6	52,8	917,4	945,1	— 27,7	103,0
Mai	289,9	519,4	30,4	839,7	52,8	892,5	930,4	— 37,9	104,2
Juin	273,9	565,7	33,5	873,1	49,5	922,6	950,6	— 28,0	103,0
Juillet	348,1	517,4	32,3	897,8	49,4	947,2	951,3	— 4,1	100,4
Août	368,3	571,2	39,1	978,6	49,4	1028,0	924,1	103,9	89,9

(1) Y compris le Nord-Belge.

(2) Subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1)				c) Statistique du trafic (2) 1° Trafic général						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs km. (millions)	Tonnes transp. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
		Service interne belge	Service internat.	Transit							
1938 Moyen. mens. (3)	388.982	114.745	90.665	479.647	16.804	535	6.109	196	154	88	428
1951 Moyen. mens.	335.279	106.728	60.912	396.191	18.722	604	6.008	237	207	108	552
1952 Moyen. mens.	296.804	99.406	56.824	353.628	18.984	620	5.501	203	209	94	506
1952 Juillet	269.549	81.429	54.353	323.902	17.547	677	4.827	176	193	83	458
Août	281.985	89.905	52.738	334.723	17.820	675	4.972	195	178	91	464
Septembre	303.468	100.679	60.219	363.687	18.699	615	5.562	214	199	89	502
Octobre	330.964	108.416	62.378	399.342	19.800	621	6.152	230	207	92	529
Novembre	290.842	96.994	53.821	344.663	19.304	595	5.416	202	181	87	469
Décembre	275.913	109.043	59.726	335.639	19.744	607	5.347	178	230	104	512
1953 Janvier	257.945	103.397	53.806	311.751	p 20.614	p 622	4.843	170	200	86	456
Février	241.468	92.327	49.238	290.706	p 18.194	p 555	4.556	154	184	88	426
Mars	290.691	98.213	56.809	347.500	p 19.158	p 596	5.428	192	208	106	507
Avril	275.755	92.964	54.004	329.759	p 18.908	p 626	5.225	181	198	105	484
Mai	261.774	85.632	52.792	314.568	p 19.353	p 655	4.929	164	191	106	460
Juin	284.890	93.228	57.533	342.413	p 18.032	p 618	5.343	171	216	124	511
Juillet	252.787	84.259	55.171	307.958	p 17.356	p 675	4.825	150	204	113	466
Août	272.159	95.766	42.594	314.753	p 17.740	p 670	4.733	160	169	94	423
Septembre	282.001	97.100	56.247	338.248			5.258				489

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

(2) Non compris les transports militaires.

(3) Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic (1)
2° Transport des principales grosses marchandises
A — Ensemble du trafic

PÉRIODES	Tonnes-km. (millions)	(milliers de tonnes)										
		Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construction, verres et glaces	Prod. des carrières, sables, ailes et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers
1938 Moyenne mensuelle (2)	458	6.169	405	2.540	472	516	559	934	64	225	77	377
1951 Moyenne mensuelle	552	6.008	253	2.181	644	793	498	764	40	272	92	471
1952 Moyenne mensuelle	506	5.501	229	2.072	661	721	445	640	20	228	81	395
1952 Juillet	453	4.827	119	1.737	653	558	441	698	28	201	66	326
Août	464	4.972	102	1.883	618	590	424	630	74	189	62	340
Septembre	502	5.562	127	2.099	659	705	409	759	40	213	72	419
Octobre	529	6.162	666	2.252	654	725	445	684	23	208	81	414
Novembre	469	5.416	718	2.035	533	649	375	493	17	167	71	360
Décembre	512	5.347	219	2.275	752	743	338	358	21	212	83	346
1953 Janvier	456	4.843	124	2.172	659	647	326	298	18	203	81	315
Février	426	4.556	115	1.949	627	587	314	374	20	204	71	295
Mars	507	5.425	162	2.038	700	665	465	631	26	298	81	362
Avril	484	5.225	124	2.011	686	653	463	665	25	172	73	353
Mai	460	4.929	105	1.899	625	582	465	641	21	176	68	347
Juin	511	5.343	102	2.029	727	667	477	677	19	211	72	362
Juillet	466	4.825	124	1.945	661	534	417	551	17	217	63	296
Août	423	4.733	114	2.082	447	493	403	565	49	216	65	299
Septembre	489	5.258	151	2.150	623	542	434	643	41	253	74	347

(1) Non compris les transports militaires.

(2) Y compris le Nord-Belge.

B — Service interne belge

PÉRIODES	TOTAL	Produits agricoles et aliment.	Com-bustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Mat. de constr., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétrole, brais et goudrons	Divers	Tonnes-km. transportées (milliers)
1938 Moyenne mens. (1)	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248	5.858
1951 Moyenne mensuelle	3.772	127	1.861	19	236	329	625	13	133	35	394	3.273
1952 Moyenne mensuelle	3.356	130	1.679	17	218	293	521	7	120	33	338	2.608
1952 Septembre	3.478	55	1.713	20	221	320	627	9	125	31	357	2.323
Octobre	4.023	536	1.867	18	235	299	555	3	114	33	363	4.601
Novembre	3.493	565	1.646	13	213	231	389	2	91	29	314	4.695
Décembre	3.033	93	1.816	14	216	189	269	2	100	34	300	1.944
1953 Janvier	2.848	40	1.750	15	200	205	230	2	103	28	275	1.286
Février	2.654	37	1.560	11	183	199	279	2	102	28	253	1.294
Mars	3.208	35	1.666	15	200	320	495	2	141	29	305	1.867
Avril	3.131	31	1.610	15	198	312	539	2	87	34	303	1.784
Mai	2.898	30	1.446	13	172	304	523	2	88	30	290	1.605
Juin	3.033	30	1.497	12	181	320	551	2	104	29	307	1.805
Juillet	2.624	35	1.341	12	132	266	444	3	117	25	249	1.476
Août	2.810	36	1.429	12	152	277	472	32	108	27	265	1.512
Septembre												1.997

(1) Non compris le Nord-Belge, en ce qui concerne la S.N.C.B.

III — MOUVEMENT DES PORTS

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE						
	ENTRÉES			SORTIES		ENTRÉES			SORTIES			
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (2)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m3)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (2)
chargés				sur lest								
1936-38 Moyenne mens...	988	2.008	1.072	837	151	1.072	3.917	1.317	695	3.762	1.268	
1951 Moyenne mensuelle	952	2.209	1.261	798	155	1.169	3.611	1.535	695	3.677	1.554	877
1952 Moyenne mensuelle	980	2.335	1.304	804	174	986	3.589	1.503	593	3.555	1.494	878
1952 Novembre	964	2.288	1.233	782	156	795	3.395	1.462	536	3.391	1.491	881
Décembre	1.037	2.579	1.347	857	184	836	3.722	1.523	580	3.477	1.459	919
1953 Janvier	965	2.445	1.150	807	147	1.040	3.445	1.394	582	3.188	1.310	792
Février	917	2.143	1.049	785	139	892	3.118	1.363	565	3.151	1.360	761
Mars	1.091	2.422	1.091	929	152	1.207	3.782	1.626	816	3.643	1.528	735
Avril	1.085	2.451	1.110	964	140	1.138	3.700	1.566	769	3.512	1.482	707
Mai	1.090	2.488	1.177	926	159	1.153	3.534	1.488	726	3.698	1.563	797
Juin	1.076	2.506	1.209	937	147	1.267	3.827	1.616	785	3.855	1.604	815
Juillet	1.148	2.690	1.418	967	152	1.210	3.836	1.619	742	3.843	1.626	873
Août	1.121	2.807	1.261	938	185	1.334	3.665	1.597	726	3.898	1.784	962
Septembre	1.086	2.553	1.460	921	169	1.218	3.661	1.616	698	3.715	1.635	874
Octobre	1.163	2.697		981	179		3.907	1.652	742	4.104	1.733	894
Novembre	1.110	2.582		936	162							

(1) Trafic international. — (2) Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (1) (milliers de tonnes métriques)	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) (1)	Entrées	Sorties
1936-38 Moyenne mensuelle	169	177	208	170	178	92	174	152
1951 Moyenne mensuelle	153	125	129	155	125	83	147	71
1952 Moyenne mensuelle	157	126	130	157	126	78	134	54
1952 Novembre	154	113	134	151	112	65	119	48
Décembre	158	128	75	157	126	73	99	43
1953 Janvier	150	106	88	150	110	98	83	44
Février	129	118	92	127	109	90	82	35
Mars	157	122	117	160	130	76	102	64
Avril	160	107	127	162	107	62	133	58
Mai	149	103	90	142	100	69	123	41
Juin	169	133	147	171	130	86	135	36
Juillet	145	105	123	145	110	57	126	56
Août	149	125	132	150	120	46	115	38
Septembre	162	119	144	161	123	81	109	50
Octobre	171	129		169	125			
Novembre	172	116		172	122			

(1) Trafic international.

IV — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

PÉRIODES	BATEAUX CHARGÉS														
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
	Traffic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Traffic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics	Traffic intérieur	Importations	Exportations	Transit	Ensemble des trafics
1951 Moyenne mensuelle ..	6.077	2.814	2.119	325	11.335	1.570	1.067	767	77	3.471	170,2	63,0	46,4	9,9	289,5
1952 Moyenne mensuelle ..	5.398	2.932	2.150	318	10.798	1.427	1.023	769	76	3.295	159,6	63,1	49,8	9,9	282,4
1952 Juin	5.445	2.941	2.434	322	11.142	1.458	1.037	854	78	3.427	162,1	64,9	59,0	9,9	295,9
Juillet	5.184	3.053	2.315	282	10.834	1.306	1.035	841	68	3.250	146,5	68,1	51,8	9,0	275,4
Août	5.487	3.509	2.379	290	11.665	1.426	1.026	836	72	3.360	166,0	67,1	52,0	9,6	294,7
Septembre	5.670	3.331	2.357	249	11.607	1.398	1.076	804	56	3.334	164,1	69,0	54,5	7,4	295,0
Octobre	5.502	3.390	2.440	311	11.643	1.442	1.166	882	75	3.565	162,6	76,7	54,3	9,8	303,4
Novembre	5.202	2.742	2.068	331	10.343	1.416	974	768	75	3.233	158,8	64,0	50,0	9,8	282,6
Décembre	4.957	2.288	1.796	282	9.323	1.468	838	702	62	3.070	160,6	50,6	40,8	8,3	280,3
1953 Janvier	4.755	2.160	1.745	299	8.959	1.379	770	647	73	2.869	153,5	48,1	38,8	9,5	249,9
Février	5.711	1.917	1.683	308	9.619	1.383	601	613	74	2.671	144,9	42,4	38,0	9,3	234,6
Mars	7.913	2.990	2.407	475	13.785	2.011	964	820	113	3.908	208,0	67,8	53,0	15,2	344,0
Avril	7.797	3.440	2.443	562	14.242	1.800	1.143	811	131	3.885	185,8	80,3	52,0	17,2	335,3
Mai	7.354	3.366	2.628	458	13.806	1.821	1.118	876	109	3.924	191,6	78,3	56,9	15,0	341,8
Juni	7.477	3.475	2.999	430	14.381	1.839	1.115	970	103	4.027	196,6	79,4	62,2	15,8	354,0

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION ÉCONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.O.I.)

75

PÉRIODES	0 - Produits alimentaires	1 - Boissons et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manuf., classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux
Quantités (milliers de tonnes)											
1951 Moyenne mensuelle	279	8,0	1.860	796	10,6	100	100	27,9	3,3	1,5	3.186
1952 Moyenne mensuelle	273	8,3	1.884	834	9,4	89	109	25,5	3,7	1,2	3.240
1952 Août	243	6,9	1.952	712	11,4	71	97	19,2	3,4	0,7	3.116
Septembre	271	8,1	2.095	790	8,8	65	114	41,8	4,6	1,0	3.399
Octobre	368	9,7	2.050	829	10,8	116	129	33,2	5,0	1,3	3.550
Novembre	300	8,7	1.763	766	5,4	84	129	27,4	3,9	1,0	3.088
Décembre	388	9,5	1.599	732	8,3	88	135	21,6	3,7	1,3	2.986
1953 Janvier	234	7,3	1.382	841	6,4	88	100	34,2	3,0	—	2.696
Février	186	7,2	1.484	746	10,6	95	97	20,9	3,2	0,1	2.650
Mars	205	8,1	1.841	850	13,4	96	121	30,8	4,2	0,1	3.170
Avril	203	8,5	2.019	801	10,1	118	118	25,4	4,2	0,1	3.308
Mai	217	8,3	1.972	870	12,1	88	123	22,4	3,9	0,1	3.317
Juin	223	9,4	2.239	810	10,4	90	113	35,3	4,3	0,1	3.535
Juillet	276	8,3	2.115	953	9,0	93	119	27,9	4,2	0,1	3.606
Août	260	7,1	1.780	858	13,5	108	110	22,0	3,8	0,1	3.162
Septembre	243	8,8	1.943	1.127	8,2	127	121	23,9	4,8	0,1	3.607
Octobre											^p 3.693
Exportations.											
1951 Moyenne mensuelle	58	0,8	331	274	8,2	283	708	22,3	3,3	0,1	1.688
1952 Moyenne mensuelle	38	0,6	283	462	9,9	225	648	25,0	3,2	0,1	1.695
1952 Septembre	36	0,6	318	460	9,0	188	709	19,6	2,6	0,1	1.743
Octobre	39	0,4	299	501	12,8	206	746	26,5	3,3	0,1	1.834
Novembre	47	0,5	263	402	7,9	163	594	28,5	3,0	0,1	1.509
Décembre	44	0,3	282	474	9,3	173	597	19,8	3,1	0,1	1.603
1953 Janvier	48	0,3	220	455	8,5	225	595	15,7	2,9	0,1	1.570
Février	53	0,6	257	441	4,6	202	521	14,1	2,9	0,1	1.496
Mars	54	0,7	473	525	5,8	301	638	17,1	3,2	0,1	2.018
Avril	48	0,5	438	414	5,3	228	650	23,6	3,2	0,1	1.811
Mai	43	0,7	441	531	5,6	239	681	20,7	2,9	0,1	1.965
Juin	54	0,8	547	671	4,2	248	768	23,5	3,3	0,1	2.320
Juillet	45	1,0	501	603	6,5	210	667	25,2	3,4	0,1	2.062
Août	63	0,8	492	706	5,3	325	648	24,0	3,5	0,1	2.268
Septembre	52	0,7	636	834	5,8	254	663	24,3	4,0	0,1	2.474
Octobre	99	0,5	602	669	4,8	287	663	35,4	4,4	0,1	2.365
Novembre											^p 2.277

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL

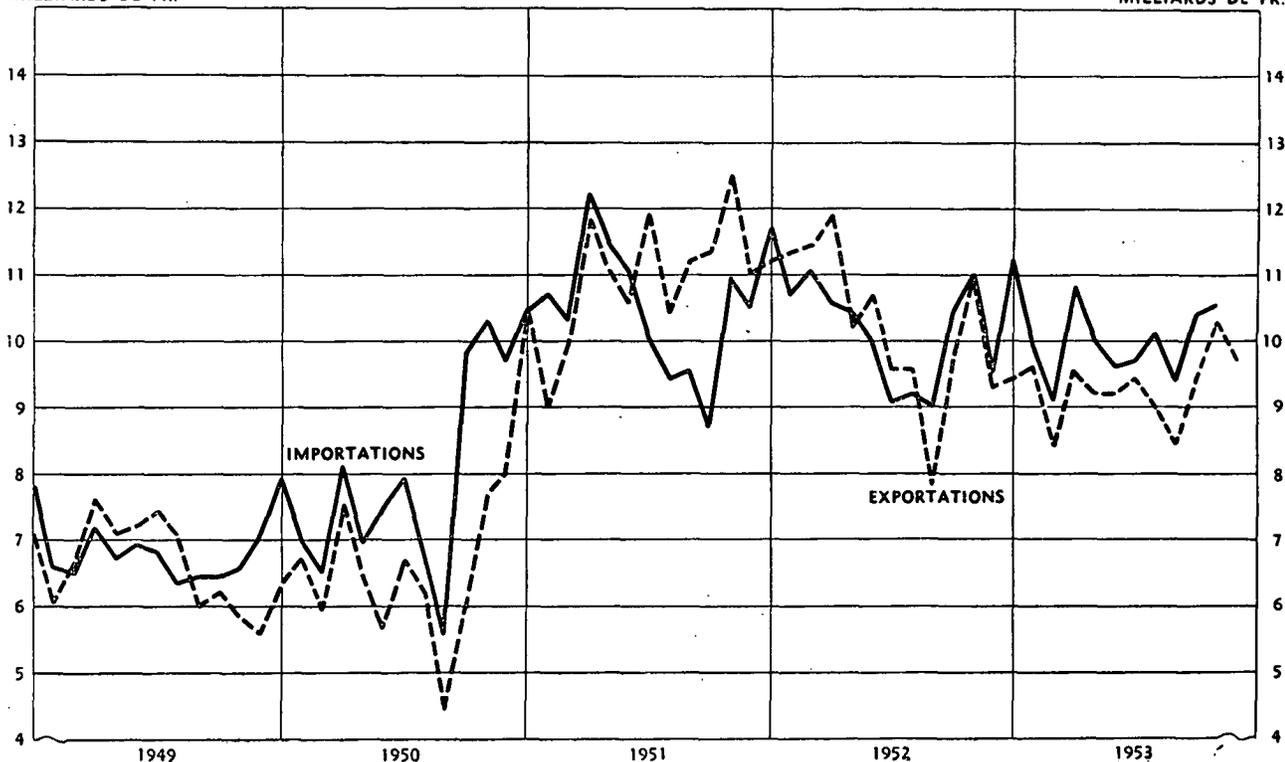
D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.) (suite)

75

Périodes	0 - Produits alimentaires	1 - Boissons et tabacs	2 - Mat. brutes non comest. à l'exception des carburants	3 - Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	4 - Huiles et graisses, d'origine animale ou végétale	5 - Produits chimiques	6 - Art. manuf., classés principalement d'après la mat. première	7 - Machines et matériel de transport	8 - Articles manufacturés divers	9 - Marchandises non dénommées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (france)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de france)	Rapport des exportations aux importations en p. c.
Valeurs (millions de francs)														
Importations.														
1951 Moy. mensuelle	1.772	165	3.207	875	203	510	2.087	1.311	381	89	10.600	3.327		
1952 Moy. mensuelle	1.813	165	2.579	958	122	442	2.093	1.552	435	93	10.252	3.164		
1952 Août	1.579	136	2.218	797	136	338	1.947	1.292	376	100	8.919	2.862		
Septembre ...	1.947	167	2.346	898	101	368	2.201	1.773	517	104	10.422	3.066		
Octobre	2.029	192	2.721	961	119	507	2.136	1.670	588	92	11.015	3.103		
Novembre....	1.549	182	2.288	833	67	398	2.094	1.504	468	87	9.470	3.067		
Décembre ...	2.218	209	3.052	838	92	444	2.344	1.488	455	89	11.229	3.780		
1953 Janvier ..	1.710	147	2.460	978	81	408	2.259	1.507	360	43	9.953	3.092		
Février	1.525	142	2.199	814	135	405	1.975	1.372	399	52	9.018	3.403		
Mars	1.787	148	2.583	962	161	486	2.292	1.751	539	93	10.782	3.401		
Avril	1.596	162	2.339	923	133	548	1.858	1.745	499	90	9.893	2.991		
Mai	1.537	156	2.335	927	138	449	2.009	1.549	428	73	9.601	2.895		
Juin	1.486	179	2.505	847	137	499	1.785	1.758	436	78	9.710	2.747		
Juillet	1.598	153	2.593	1.019	96	486	2.002	1.707	419	53	10.126	2.808		
Août	1.521	145	2.429	863	135	483	1.875	1.491	387	84	9.413	2.976		
Septembre ...	1.619	170	2.197	1.215	86	567	2.300	1.524	555	79	10.312	2.859		
Octobre											p 10.590	p 2.868		
Exportations.														
1951 Moy. mensuelle	508	32	1.140	316	187	857	6.689	954	341	22	11.047	6.543	+ 447	104,2
1952 Moy. mensuelle	337	15	697	580	166	684	6.264	1.135	303	32	10.213	6.026	- 39	99,6
1952 Septembre ...	302	11	634	552	136	505	6.227	961	318	40	9.686	5.557	- 736	92,9
Octobre	322	13	703	607	178	547	6.879	1.201	369	36	10.855	5.919	- 160	98,6
Novembre....	309	13	728	476	122	466	5.547	1.172	331	90	9.254	6.132	- 216	97,7
Décembre ...	351	12	824	557	144	514	5.712	936	320	24	9.394	5.861	- 1.835	83,7
1953 Janvier	387	9	708	534	126	653	5.941	872	272	54	9.556	6.087	- 397	96,0
Février	386	13	810	512	66	556	4.885	769	299	30	8.326	5.566	- 692	92,3
Mars	388	15	1.009	588	85	787	5.514	847	343	38	9.614	4.764	- 1.168	89,2
Avril	324	12	896	474	78	633	5.437	1.001	326	61	9.242	5.103	- 651	93,4
Mai	332	14	824	561	86	632	5.337	997	292	46	9.121	4.641	- 480	95,0
Juin	365	18	896	717	58	634	5.494	1.017	319	17	9.535	4.109	- 175	98,2
Juillet	334	19	765	599	90	541	5.259	1.092	308	50	9.057	4.393	- 1.069	89,5
Août	441	17	606	648	74	712	4.633	909	359	36	8.435	3.719	- 978	89,6
Septembre ...	392	17	806	776	80	675	5.331	962	437	51	9.527	3.851	- 785	92,4
Octobre	483	16	878	662	58	734	5.291	1.733	417	36	10.308	4.358	p 282	p 97,3
Novembre....											p 9.669	p 4.246		

MILLIARDS DE FR.

MILLIARDS DE FR.



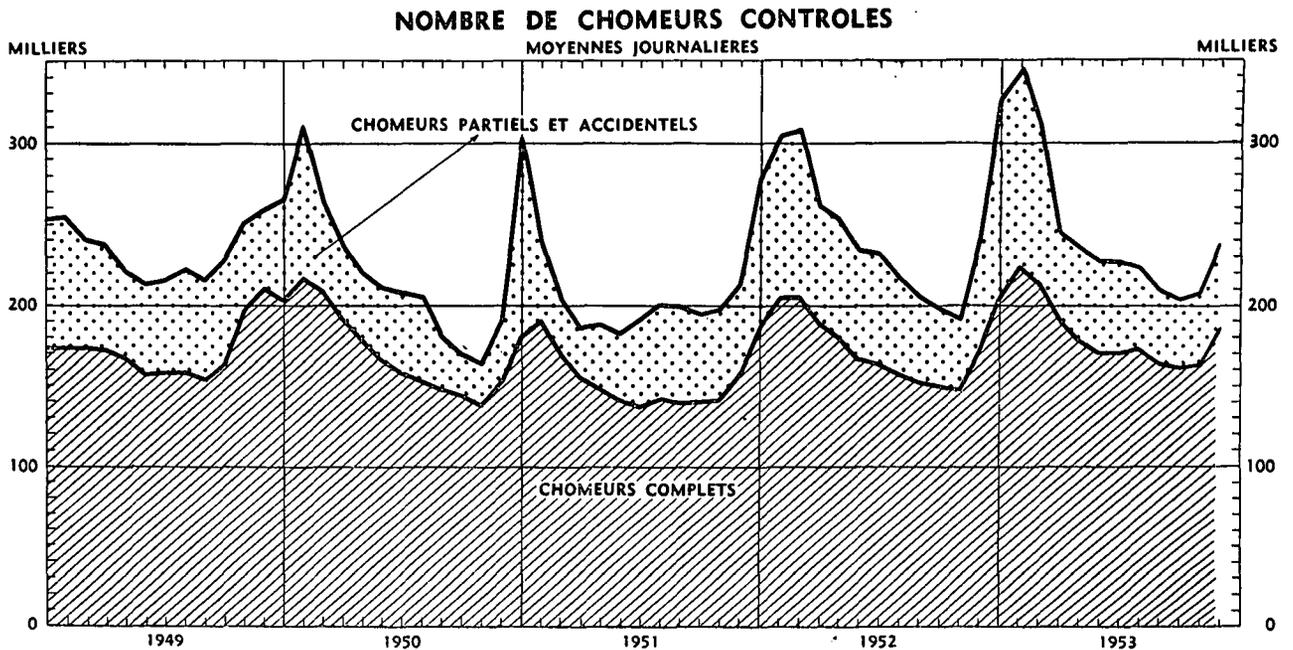
LE CHOMAGE

I — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81

Source : Office national du Placement et du Chômage.

PÉRIODES	NOMBRE DE CHOMEURS CONTROLÉS						MILLIERS DE JOURNÉES PERDUES		
	CHÔMEURS INSCRITS AU COURS DU MOIS			MOYENNES JOURNALIÈRES			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
1952 Novembre	215.033	235.815	450.848	169.970	71.958	241.928	4.935	2.094	7.029
Décembre	239.904	320.339	569.243	204.054	121.075	325.129	4.502	2.679	7.181
1953 Janvier	258.451	263.678	522.129	224.062	119.716	343.778	5.350	2.866	8.246
Février	249.149	253.819	502.968	212.794	98.689	311.483	5.115	2.365	7.480
Mars	238.132	170.002	408.134	189.621	56.618	246.139	5.690	1.687	7.377
Avril	212.549	166.522	379.071	178.463	57.479	235.942	3.930	1.203	5.193
Mai	213.878	186.462	400.340	171.254	57.445	228.699	4.800	1.604	6.404
Juin	208.191	157.067	365.258	171.249	56.242	227.491	4.109	1.351	5.460
Juillet	208.557	165.045	373.602	171.921	51.607	223.528	3.954	1.187	5.141
Août	210.025	148.983	359.008	163.749	45.470	209.219	4.749	1.318	6.067
Septembre	203.381	135.561	338.942	162.045	42.151	204.196	3.894	1.005	4.899
Octobre	198.078	134.848	332.926	163.607	43.875	207.482	3.932	1.051	4.983
Novembre				185.959	51.426	237.425			



II — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLÉS PAR PROVINCE

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUE	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											
Moyenne journalière par mois													
1952 Octobre	—	—	23	191.288	48.179	31.663	33.910	43.234	15.045	10.931	4.846	729	2.751
Novembre	—	—	29	241.928	58.664	39.210	44.516	52.975	19.936	13.583	7.390	2.017	3.637
Décembre	—	—	22	325.129	69.445	51.119	62.297	72.879	28.687	19.484	11.175	3.994	6.049
1953 Janvier	—	—	24	343.778	74.113	55.166	62.834	74.279	31.529	21.649	12.810	4.284	7.105
Février	—	—	24	311.483	65.923	50.888	54.415	65.852	29.115	22.099	11.418	4.528	7.247
Mars	—	—	30	246.139	55.956	41.463	43.605	55.266	21.844	15.571	7.358	1.027	4.049
Avril	—	—	22	235.942	53.952	39.642	41.357	54.172	21.683	14.437	6.495	556	3.648
Mai	—	—	28	228.699	52.312	38.170	38.333	53.977	21.509	14.292	6.274	410	3.422
Juin	—	—	24	227.491	52.038	39.155	37.944	53.191	20.913	14.245	6.105	467	3.433
Juillet	—	—	23	223.528	50.596	38.479	36.786	52.967	20.550	13.972	6.300	506	3.372
Août	—	—	29	209.219	47.746	35.797	32.634	49.190	19.901	14.140	6.079	639	3.093
Septembre	—	—	24	204.196	48.636	34.277	32.887	45.921	18.970	14.025	5.651	685	3.144
Octobre	—	—	24	207.482	51.583	33.534	34.326	44.549	19.264	14.480	5.526	869	3.351
Moyenne journalière par semaine													
1953 Novembre	1	7	6	223.681	55.229	35.708	38.796	47.387	20.869	14.940	6.162	967	3.623
	8	14	5	234.031	56.458	37.273	42.243	49.253	21.782	15.562	6.718	1.073	3.719
	15	21	6	235.031	57.589	38.103	40.915	50.021	21.529	15.133	6.736	1.194	3.871
	22	28	6	242.076	58.562	39.494	41.867	51.228	22.201	15.595	7.566	1.528	4.035
	29	5	6	251.638	59.709	40.684	43.022	53.956	24.659	16.267	7.445	1.599	4.297

III — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés)

81

Source : Office national du Placement et du Chômage.

Périodes	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1952 Août	7.911	732	851	614	3.859	3.383	16.702	7.075	17.715	2.578	1.620	1.349	25.349	13.624	4.030	9.676	13.722	—	—	3.555	4.544	343	11.324	1.108	151.707
Septembre	8.877	814	879	603	4.694	3.494	16.890	6.775	17.129	2.431	1.528	1.313	23.238	11.687	3.553	9.640	13.560	—	—	5.068	4.856	445	11.664	1.098	150.138
Octobre	5.912	798	858	638	5.586	2.980	17.042	6.949	17.427	2.356	1.480	1.267	21.735	10.929	3.429	9.567	13.633	—	—	5.759	5.027	435	11.791	977	146.578
Novembre	10.886	894	961	838	6.412	3.194	23.424	8.111	20.430	2.405	1.445	1.338	22.991	12.639	3.987	10.472	14.866	—	—	6.010	5.091	448	12.163	965	169.970
Décembre	15.103	997	1.062	1.481	8.042	3.258	33.823	10.574	23.686	2.680	1.607	1.358	26.468	16.058	4.837	12.039	16.066	—	—	5.941	5.163	499	12.365	947	204.054
1953 Janvier	16.306	1.112	1.134	2.082	8.568	3.032	40.609	11.912	25.869	2.737	1.699	1.458	28.558	18.162	4.915	12.629	17.344	—	—	6.069	5.353	512	12.971	981	224.082
Février	15.917	1.060	1.191	2.105	7.972	2.802	36.205	10.867	25.476	2.703	1.653	1.416	27.975	16.108	4.319	12.465	16.868	—	—	6.023	5.389	479	12.832	971	212.794
Mars	13.523	808	1.192	1.641	6.220	2.884	27.088	9.304	23.896	2.673	1.691	1.373	26.531	13.397	3.894	12.344	15.869	—	—	5.752	5.283	480	12.721	957	189.521
Avril	12.468	861	1.148	1.507	4.393	3.194	22.315	8.262	23.042	2.679	1.691	1.342	26.614	12.482	4.068	12.123	15.484	—	—	5.435	5.213	456	12.620	1.068	178.463
Mai	7.933	965	1.184	1.420	3.757	3.210	20.159	7.832	23.270	2.701	1.832	1.339	27.425	12.609	4.630	11.316	15.218	—	—	5.205	5.180	423	12.431	1.215	171.254
Juin	11.122	935	1.225	1.306	3.628	3.245	19.541	7.283	22.744	2.588	1.845	1.275	26.655	13.579	5.217	10.448	14.970	—	—	4.736	5.125	383	12.198	1.201	171.249
Juillet	10.864	914	1.199	1.343	3.626	3.187	20.403	7.663	23.208	2.658	1.827	1.294	26.903	13.754	5.280	10.234	15.013	—	—	4.025	4.969	476	11.936	1.145	171.921
Août	9.903	927	1.148	1.300	3.506	3.068	18.971	6.992	22.050	2.606	1.739	1.233	24.925	13.326	4.943	10.010	14.655	—	—	4.071	4.842	460	11.917	1.157	163.749
Septembre	8.383	951	1.189	1.345	3.996	2.767	19.366	6.832	23.068	2.483	1.570	1.279	23.792	12.544	4.379	9.541	14.408	—	—	5.062	5.164	418	12.319	1.189	162.045
Octobre	6.745	956	1.217	1.319	4.906	2.682	20.307	7.009	23.572	2.514	1.567	1.271	23.270	12.100	4.493	9.658	14.706	—	—	6.163	5.253	412	12.477	1.010	163.607
Chômeurs partiels et accidentels																									
1952 Août	814	319	107	286	1.101	219	2.855	1.598	5.184	842	934	273	20.364	5.359	2.220	1.537	2.048	6.176	57	283	328	49	328	44	53.325
Septembre	1.130	527	153	279	1.205	247	3.948	1.223	4.311	722	709	218	15.880	3.658	1.703	1.384	1.878	6.615	63	281	295	37	334	20	46.849
Octobre	773	566	124	313	992	224	3.586	1.379	4.314	893	547	217	13.824	3.716	1.904	1.700	1.973	6.537	80	303	281	53	363	51	44.713
Novembre	1.544	890	149	691	1.297	251	19.212	2.643	5.943	729	520	223	15.058	6.996	3.105	1.978	2.739	6.497	381	323	308	47	394	40	71.958
Décembre	2.325	1.053	71	1.094	2.087	279	37.975	5.830	11.256	1.384	790	259	23.755	11.422	5.433	2.938	4.322	5.419	308	329	407	62	421	56	121.075
1953 Janvier	2.205	1.748	516	2.731	1.963	201	43.658	5.697	11.121	1.185	655	288	18.705	9.752	2.981	2.710	4.510	7.665	70	348	347	85	519	52	119.716
Février	1.772	2.279	115	2.648	1.662	235	29.578	4.514	10.808	1.047	669	292	18.171	7.624	2.354	2.581	3.953	6.946	67	348	358	66	553	49	98.689
Mars	591	329	43	644	994	288	3.804	1.888	8.163	727	716	288	17.566	5.261	2.532	2.251	2.680	6.552	73	304	319	58	487	70	56.618
Avril	571	307	448	556	894	425	2.510	1.608	7.459	705	934	316	18.293	5.728	3.693	2.207	2.590	6.686	308	308	341	43	501	52	57.479
Mai	1.341	260	778	410	811	382	2.461	1.512	6.890	639	800	297	18.476	5.734	4.075	1.951	2.514	6.307	631	307	284	47	492	46	57.445
Juin	1.037	321	293	433	819	363	2.383	1.408	6.958	583	661	268	15.909	6.985	5.768	1.977	2.376	5.876	696	300	298	57	426	47	56.242
Juillet	983	299	203	401	768	359	2.321	1.331	6.272	548	636	274	15.049	6.269	5.173	1.956	2.323	4.824	600	247	268	51	405	47	51.607
Août	869	320	208	393	729	306	2.113	1.229	6.497	504	543	251	12.037	5.178	4.269	1.694	2.275	4.756	366	239	251	45	358	40	45.470
Septembre	695	392	472	399	622	293	2.109	1.113	6.814	431	344	172	10.706	4.586	2.149	1.573	1.840	5.746	626	277	295	49	414	34	42.151
Octobre	758	341	805	333	614	289	2.040	1.220	6.655	538	348	197	9.694	5.276	2.838	1.777	2.107	5.813	1.137	290	303	47	429	26	43.875
Total des chômeurs contrôlés																									
1952 Août	8.725	1.051	958	900	4.960	3.602	19.557	8.673	22.899	3.420	2.554	1.622	45.758	18.983	6.250	11.213	15.770	6.176	57	3.838	4.872	392	11.652	1.150	205.032
Septembre	10.007	1.341	1.032	882	5.799	3.741	20.838	7.998	21.460	3.153	2.237	1.631	39.118	15.345	5.256	11.024	15.438	6.615	63	3.349	5.151	482	11.998	1.127	198.985
Octobre	6.685	1.364	982	951	6.578	3.204	20.628	8.328	21.741	3.249	2.027	1.484	35.559	14.645	5.333	11.267	15.606	6.537	80	6.062	5.308	488	12.154	1.028	191.288
Novembre	12.430	1.784	1.110	1.529	7.709	3.445	42.636	10.754	26.373	3.134	1.965	1.561	38.049	19.635	7.092	12.450	17.605	6.497	381	6.333	5.399	495	12.557	1.005	241.928
Décembre	17.428	2.950	1.133	3.475	10.129	3.537	71.798	16.404	34.942	4.064	2.397	1.617	50.223	27.480	10.270	14.977	20.388	5.419	308	6.270	5.570	561	12.786	1.003	325.129
1953 Janvier	18.511	2.858	1.650	4.813	10.531	3.233	84.267	17.609	36.990	3.972	2.354	1.746	47.263	27.914	7.896	15.339	21.854	7.665	76	6.417	5.700	597	13.490	1.033	343.778
Février	17.689	3.339	1.306	4.753	9.634	3.037	65.783	15.381	36.284	3.750	2.322	1.708	46.146	23.732	6.873	15.046	20.819	6.946	67	6.371	5.747	545	13.385	1.020	311.483
Mars	14.114	1.137	1.235	2.285	7.214	3.172	30.892	11.192	32.049	3.400	2.407	1.661	44.097	18.658	6.426	14.595	18.549	6.552	73	6.056	5.602	538	13.128	1.027	248.139
Avril	13.039	1.168	1.596	2.063	5.287	3.619	24.825	9.870	30.501	3.384	2.625	1.658	44.907	18.208	7.761	14.330	18.074	6.686	308	5.743	5.554	499	13.121	1.118	235.942
Mai	9.274	1.225	1.962	1.830	4.568	3.592	22.620	9.344	30.160	3.340	2.632	1.636	45.901	18.343	8.705	13.267	17.342	6.307	631	5.512	5.464	470	12.923	1.261	228.699
Juin	12.159	1.256	1.518	1.739	4.447	3.608	21.924	8.991	29.702	3.171	2.506	1.543	42.564	20.564	10.985	12.425	17.346	5.876	696	5.038	5.423	440	12.624	1.248	227.491
Juillet	11.847	1.213	1.402	1.744	4.394	3.546	22.724	8.994	29.480	3.206	2.463	1.568	41.952	20.023	10.453	12.190	17.336	4.824	600	4.272	5.237	527	12.341	1.192	229.528
Août	10.772																								

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

85

I — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES (1) (millions de francs)

RUBRIQUES	31 juillet 1953	31 août 1953	30 sept. 1953	31 oct. 1953
ACTIF				
A. <i>Opérations d'épargne</i> (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—
B. <i>Disponible et réalisable</i> :				
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	2.408	2.250	2.324	2.249
Prêts au jour le jour	1.555	1.939	1.994	1.915
Banquiers	3.131	3.355	3.307	2.998
Maison-mère, succursales et filiales	878	1.092	947	735
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.315	3.036	2.950	3.262
Portefeuille-effets	43.246	42.476	44.149	44.237
a) Portefeuille commercial (2)	9.485	9.910	10.971	10.695
b) Effets publics réescomptables à la Banque Nationale de Belgique.....	11.175	11.713	11.383	11.619
c) Effets publics mobilisables à la Banque Nationale de Belgique à concurrence de 95 %	22.586	20.853	21.795	21.923
Reports et avances sur titres	1.391	1.374	1.329	1.540
Débiteurs par acceptations	8.099	7.939	7.852	7.747
Débiteurs divers	16.824	16.199	15.872	15.864
Portefeuille-titres	11.368	12.610	12.712	13.437
a) Valeurs de la réserve légale	237	237	237	237
b) Fonds publics belges	9.194	10.402	10.495	11.134
c) Fonds publics étrangers	73	73	73	96
d) Actions de banques	902	909	908	959
e) Autres titres	962	989	999	1.011
Divers	2.961	2.940	2.970	3.127
Capital non versé	4	4	4	4
Total disponible et réalisable...	95.180	95.214	96.410	97.105
C. <i>Immobilisé</i> :				
Frais de constitution et de premier établissement	2	4	4	4
Immeubles	824	826	832	842
Participation dans les filières immobilières	248	248	248	254
Créances sur filiales immobilières	248	250	253	251
Matériel et mobilier	118	120	119	123
Total de l'immobilisé...	1.440	1.448	1.456	1.474
Total de l'actif...	96.620	96.662	97.866	98.579
PASSIF				
A. <i>Opérations d'épargne</i> (article 15, arrêté royal 42)	—	—	—	—
B. <i>Exigible</i> :				
Créanciers privilégiés ou garantis	632	768	563	967
Emprunts au jour le jour	1	10	4	5
Banquiers	6.237	6.200	5.968	6.151
Maison-mère, succursales et filiales	1.448	1.389	1.324	1.500
Acceptations	8.099	7.939	7.852	7.747
Autres valeurs à payer à court terme	1.646	1.124	1.389	1.958
Créiteurs pour effets à l'encaissement	1.017	1.089	916	845
Dépôts et comptes courants	64.455	65.134	66.680	65.917
a) A vue et à un mois au plus	56.610	57.228	58.724	57.371
b) A plus d'un mois	7.845	7.906	7.956	8.546
Obligations et bons de caisse	1.237	1.285	1.490	1.631
Montants à libérer sur titres et participations	640	641	640	637
Divers	5.204	5.078	5.034	5.207
Total de l'exigible...	90.616	90.657	91.860	92.565
C. <i>Non exigible</i> :				
Capital	3.503	3.503	3.503	3.513
Fonds indisponible, par prime d'émission	113	113	113	113
Réserve légale (art. 13, A. R. 185)	240	240	240	240
Réserve disponible	2.055	2.056	2.057	2.057
Provisions	93	93	93	91
Total du non exigible...	6.004	6.005	6.006	6.014
Total du passif...	96.620	96.662	97.866	98.579

(1) La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la Colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la Colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

(2) L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale et aux instituts paraétatiques s'élevait aux 31 juillet 1953, 31 août 1953, 30 septembre 1953 et 31 octobre 1953 respectivement à 7.588, 7.411, 6.585 et 7.186 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85

(millions de francs)

ACTIF

	15-10-1953	22-10-1953	29-10-1953	5-11-1953	12-11-1953	19-11-1953	26-11-1953	3-12-1953	10-12-1953
Encaisse en or	37.303	37.303	37.702	37.786	37.889	38.177	38.290	38.797	38.797
Avoirs sur l'étranger :									
a) en devises étrangères	650	729	585	553	640	867	887	849	1.009
b) en francs belges	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,3		
Devises étrangères et or à recevoir	1.994	1.994	1.994	1.994	1.994	1.994	1.994	1.994	1.994
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :									
a) U.E.P. { sans provision spéciale	10.066	10.066	10.127	10.030	10.150	10.188	10.391	10.286	10.427
avec provision spéciale	2.958	3.020	2.959	3.056	2.936	3.042	2.840	2.945	2.804
convention du 28 novembre 1952	62	—	—	—	—	—	—	—	—
b) pays membres de l'U.E.P.	1.013	1.244	1.208	1.401	1.479	847	938	1.196	1.353
c) autres pays	311	312	306	304	298	292	287	285	301
Débiteurs pour change et or, à terme...	240	240	40	40	31	31	31	31	31
Effets commerciaux sur la Belgique	4.902	4.545	6.757	8.189	6.907	5.697	5.861	5.649	4.696
Avances sur fonds publics	596	212	351	395	322	279	235	243	91
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)	107	6	545	357	259	159	207	348	264
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 sept. 1948 et 15 avril 1952) :									
a) certificats du Trésor	7.845	7.925	5.645	5.600	6.250	6.460	6.485	7.395	7.635
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat...	1.007	943	1.183	195	106	—	—	—	—
c) autres effets publics belges	163	69	59	77	62	100	81	83	68
Monnaies divisionnaires et d'appoint	261	267	265	255	259	274	274	258	273
Avoirs à l'Office des { Compte A	1	2	2	1	2	2	1	2	2
Compte B	867	846	848	762	768	782	728	711	628
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)...	1.677	1.677	1.677	1.677	1.677	1.667	1.669	1.670	1.675
Immeubles, matériel et mobilier	889	889	889	889	889	889	889	889	889
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	700	700	700	700	700	705	705	708	708
Divers	781	781	762	833	854	834	822	811	836
	109.053	108.431	109.264	109.754	109.132	107.946	108.255	109.810	109.141

PASSIF

	15-10-1953	22-10-1953	29-10-1953	5-11-1953	12-11-1953	19-11-1953	26-11-1953	3-12-1953	10-12-1953
Billets en circulation	98.997	98.265	98.602	99.646	99.005	98.061	98.103	99.660	98.964
Comptes courants :									
Trésor public { Compte ordinaire	3	5	5	3	4	5	4	2	5
Comptes Accord de Coopération Economique	185	186	187	192	193	192	192	192	192
Banques à l'étranger : comptes ordinaires...	644	654	689	686	712	760	830	872	880
Comptes courants divers	1.411	1.215	1.891	1.352	1.410	1.287	1.538	1.385	1.360
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :									
Pays membres de l'U.E.P.	339	490	603	564	636	322	457	401	477
Autres pays { a)	223	250	213	254	233	173	224	193	225
b)	867	846	848	762	768	782	728	711	628
Total des engagements à vue...	102.669	101.911	103.038	103.459	102.961	101.582	102.076	103.416	102.731
Comptes spéciaux pour avances U.E.P. (arrêtés 22-3-1952 et 26-7-1952)	2.958	3.091	2.959	3.056	2.936	3.042	2.840	2.945	2.804
Devises étrangères et or à livrer	276	274	96	58	48	81	93	185	338
Caisse de Pensions du Personnel	700	700	700	700	700	705	705	708	708
Divers	771	776	792	802	808	857	862	877	881
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279
	109.053	108.431	109.264	109.754	109.132	107.946	108.255	109.810	109.141

SITUATIONS MENSUELLES
DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

ACTIF

	31-5-1953	30-6-1953	31-7-1953	31-8-1953	30-9-1953	31-10-1953
Encaisse or	3.877	3.896	3.915	3.937	3.956	3.996
Avoirs en monnaies convertibles en or	4.834	4.962	5.366	5.583	5.834	5.716
Avoirs en francs belges :						
Banques et divers organismes	1	1	1	1	1	116
Certificats du Trésor belge	1.025	1.025	1.025	1.900	1.600	1.191
Autres avoirs	411	94	14	102	287	333
Francs belges à recevoir	1.775	1.525	1.275	—	—	—
Avoirs en autres monnaies	30	38	20	33	71	41
Débiteurs pour change et or à terme	4	16	11	—	—	—
Effets commerciaux sur le Congo belge et le Ruanda-Urundi	2	17	13	5	6	5
Avances sur fonds publics et substances précieuses.....	33	28	27	24	37	24
Avoirs aux Offices des Chèques postaux	10	31	19	2	4	19
Effets publics (art. 6, § 1, litt. 3a des Statuts) émis par le Congo belge	—	—	—	50	50	75
Effets publics belges émis en francs congolais	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts)...	103	103	103	103	103	103
Immeubles, matériel et mobilier	71	72	75	75	77	78
Divers	207	181	162	171	177	186
	16.819	16.425	16.462	16.422	16.639	16.319

PASSIF

	31-5-1953	30-6-1953	31-7-1953	31-8-1953	30-9-1953	31-10-1953
Billets et monnaies métalliques en circulation.....	4.197	4.274	4.487	4.477	4.399	4.278
Comptes courants et créiteurs divers :						
Congo belge	2.421	2.173	1.612	1.364	878	599
Ruanda-Urundi	802	767	779	796	819	793
Comptes courants divers	4.384	4.567	4.413	4.653	5.248	6.254
Valeurs à payer	1.851	1.623	1.626	123	176	145
Total des engagements à vue	13.655	13.404	12.917	11.413	11.520	12.069
Engagements en francs belges :						
A vue	751	575	1.032	1.129	1.106	647
A terme	365	290	245	1.469	1.361	1.232
Engagements en monnaies étrangères :						
En monnaies convertibles	1.674	1.727	1.819	1.944	1.999	1.600
En autres monnaies	15	20	21	12	22	12
Monnaies étrangères et or à livrer	4	16	11	33	195	260
Divers	205	243	267	272	286	349
Capital	150	150	150	150	150	150
	16.819	16.425	16.462	16.422	16.639	16.319

II — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

86

Banque de France
(millions de francs français)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements	Portefeuille d'escompte (1)	Effets négociables achetés en France (décret du 17-6-1938)	Avances		Dettes de l'Etat envers la Banque		Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs Total
					sur titres	à 30 jours sur effets publics	Dettes totales (2)	Dont avances provisoires (3)		
1951 Moyenne annuelle.	188.948	141.068	487.944	191.151	6.510	19.278	797.088	584.792	1.876.806	169.552
1952 Moyenne annuelle.	193.393	21.072	874.523	252.284	7.454	21.068	709.319	593.758	1.935.932	152.512
1952 9 octobre	194.943	27.883	929.290	263.382	7.723	23.878	733.847	595.200	2.038.142	141.944
6 novembre	194.943	29.133	927.356	259.851	8.339	21.654	719.911	595.800	2.030.974	133.027
4 décembre	198.439	30.265	932.962	259.739	7.550	21.787	713.230	600.200	2.036.309	142.170
1953 8 janvier	200.187	30.791	1.020.954	264.691	7.460	23.764	685.350	599.900	2.110.391	123.532
5 février	200.187	16.068	973.644	253.778	8.089	22.921	716.385	613.500	2.083.557	119.798
5 mars	200.187	16.349	981.004	255.668	8.266	24.007	730.553	625.300	2.101.472	123.373
9 avril	200.187	16.472	978.156	243.411	7.603	22.739	797.729	625.900	2.124.988	137.105
7 mai	200.187	14.427	985.954	282.619	8.894	25.655	771.654	625.200	2.118.957	175.595
4 juin	200.187	14.721	987.872	271.926	7.984	23.506	773.993	625.900	2.089.749	206.348
9 juillet	200.187	9.178	1.022.245	252.923	8.580	22.901	834.030	626.000	2.157.421	224.921
6 août	200.187	2.016	959.492	269.721	9.577	24.527	884.249	626.000	2.161.921	211.487
10 septembre	201.282	3.741	928.808	256.901	8.215	23.541	898.351	626.000	2.194.226	140.582
8 octobre	201.282	6.251	973.521	229.790	8.105	21.534	898.857	626.000	2.234.572	117.977
5 novembre	201.282	9.751	931.674	265.176	8.574	18.455	894.178	626.000	2.214.088	126.344
10 décembre	201.282	13.462	921.302	248.261	8.075	16.103	921.483	626.000	2.208.507	124.251

Taux d'escompte { actuel : 3 1/2 % depuis le 17 septembre 1953.
précédent : 4 % depuis le 8 novembre 1951.

(1) Cette rubrique comprend : les effets escomptés sur la France, les effets garantis par l'Office des Céréales, les effets escomptés sur l'étranger et les effets de mobilisation de crédits à moyen terme.

(2) La dette totale comprend : 1° l'avoir de la Banque dans ses comptes courants postaux; les prêts sans intérêts à l'Etat; les avances provisoires de la Banque à l'Etat; les Bons du Trésor négociables remis en contre-partie des cessions d'or au Fonds de Stabilisation des Changes; les avances consenties à ce même Fonds en vertu de la convention du 27 juin 1949; l'Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique; les Bons négociables de la Caisse Autonome d'Amortissement (convent. des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931); les Bons du Trésor négociables (souscription de l'Etat au Fonds Monétaire International et au capital de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement); 2° à partir du 6 mars 1952 : en outre, Bons du Trésor achetés; 3° à partir du 10 avril 1952 : en outre, prêt d'or au Fonds de Stabilisation des Changes.

(3) Les avances provisoires comprennent notamment les « Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 », qui s'élevaient à 426.000 millions de francs.

Bank of England
(millions de £)

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation (Issue Department)	Montant autorisé de la circulation fiduciaire (1)	Dépôts (Banking Department)				Rapport de l'encaisse du Bank. Department au solde de ses dépôts %	
	Monnaies et lingots d'or (Issue Department)	Monnaies d'or (Banking Department)	Valeurs garanties par l'Etat	Escomptes et avances	Autres valeurs	Total			Organismes publics		Banques	Autres dépôts		Total
									compte ordinaire	compte spécial du Trésor (2)				
1951 Moyenne annuelle.	0,36	0,84	341,4	14,8	26,8	383,0	1.342,4	1.382,7	16,0	4,2	297,6	88,5	406,3	10,2
1952 Moyenne annuelle.	0,36	1,55	314,8	15,5	22,3	352,6	1.435,2	1.475,6	13,1	12,5	277,2	73,9	376,7	11,2
1952 8 octobre	0,36	1,61	317,2	8,4	13,7	339,3	1.446,5	1.500,0	13,3	24,2	275,2	64,3	377,0	14,7
5 novembre	0,36	1,59	307,0	7,5	30,4	344,9	1.449,5	1.500,0	12,9	26,6	272,4	67,6	379,5	13,8
10 décembre	0,36	1,49	332,4	8,6	13,6	354,6	1.512,7	1.500,0	14,8	16,0	273,8	71,2	375,8	10,4
1953 7 janvier	0,36	1,41	358,7	6,1	14,5	379,3	1.502,0	1.525,0	13,2	24,3	275,2	73,2	385,9	6,4
4 février	0,36	1,41	309,1	10,2	31,4	350,7	1.451,6	1.500,0	11,3	32,2	272,0	66,9	382,4	13,1
4 mars	0,36	1,72	356,8	4,3	15,2	376,3	1.474,7	1.500,0	22,7	23,3	269,2	70,0	385,2	7,1
8 avril	0,36	1,79	359,0	18,4	10,8	388,2	1.517,3	1.550,0	11,3	39,5	280,3	74,1	405,2	8,6
6 mai	0,36	1,82	321,5	13,2	35,7	370,4	1.516,5	1.550,0	14,4	39,5	269,0	65,3	388,2	9,2
10 juin	0,36	1,89	335,6	8,9	14,1	358,6	1.542,6	1.600,0	16,8	44,5	267,4	71,6	400,3	14,9
8 juillet	0,36	2,44	327,4	16,0	12,6	356,0	1.556,6	1.600,0	18,2	32,6	266,6	66,7	384,1	12,0
5 août	0,36	2,45	342,3	9,6	25,3	377,2	1.598,5	1.625,0	19,8	38,4	262,1	67,8	388,1	7,6
9 septembre	0,36	2,49	337,7	8,0	13,5	359,2	1.540,4	1.575,0	14,7	19,9	275,8	67,8	378,2	9,9
7 octobre	0,36	2,50	337,8	9,3	14,2	361,3	1.535,5	1.575,0	10,2	17,6	287,3	70,9	386,0	11,0
4 novembre	0,36	2,46	326,3	10,9	31,4	368,6	1.539,6	1.575,0	21,0	17,6	281,0	69,5	389,1	9,8
9 décembre	0,36	2,41	343,1	8,1	13,9	365,1	1.598,0	1.625,0	14,3	7,2	287,1	68,2	376,8	7,9

Taux d'escompte { actuel : 3 1/2 % depuis le 17 septembre 1953.
précédent : 4 % depuis le 12 mars 1952.

(1) Non compris les billets émis en contre-partie de l'or.

(2) Compte de Coopération européenne.

Nederlandsche Bank

(millions de florins)

DATES	Encaisse or	Portefeuille-effets sur la Hollande	Créances et valeurs libellées en monnaies étrangères	Moyens de paiement à l'Etranger	Avances nanties en compte courant (y compris les prêts) sur titres, marchandises et warrants	Cert. de Trésor. repris par la Banque à l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créance comptable sur l'Etat (accord du 26-2-1947)	Créances en florins décaissant d'accords de paiement	Billets en circulation		Comptes courants créditeurs					Avoirs libellés en monnaies étrangères	
									Anciennes émissions	Nouvelles émissions	Trésor	Trésor : compte spécial	Avoirs des banques en Hollande	Avoirs décaissant d'accords de paiement	Autres avoirs		Avoirs de non-résidents
1951 Moyenne annuelle...	1.178	106,6	848	4,1	164	1.507	1.500	267	50	2.786	63	1.550	41	322	163	110	544
1952 Moyenne annuelle...	1.314	3,9	1.443	3,6	58	721	1.350	336	43	2.919	592	1.250	66	84	127	98	47
1952 6 octobre	1.235	—	2.086	0,7	37	228	1.300	348	41	2.967	763	1.129	42	72	139	84	31
10 novembre	1.241	—	2.210	0,7	37	151	1.300	373	41	2.946	871	1.163	42	59	105	86	30
8 décembre	1.569	—	1.949	0,6	40	151	1.300	382	40	2.979	878	1.185	69	58	93	87	31
1953 5 janvier	2.061	21,3	1.479	0,4	39	151	1.300	387	39	3.077	881	1.155	35	34	134	86	33
9 février	2.187	—	1.512	5,1	36	151	1.300	346	38	2.982	1.051	1.163	33	46	136	87	29
9 mars	2.261	—	1.503	0,4	34	151	1.300	329	36	3.019	1.012	1.174	36	38	129	87	32
7 avril	2.291	1,7	1.591	0,5	144	151	1.300	365	35	3.077	1.293	1.174	23	48	107	69	31
4 mai	2.290	—	1.574	1,2	33	—	1.300	340	34	3.080	931	1.177	33	61	117	44	73
8 juin	2.290	—	1.690	1,7	35	300	1.000	334	33	3.038	1.069	1.196	71	100	72	42	39
6 juillet	2.320	—	1.758	1,9	37	217	1.000	324	32	3.091	883	1.203	181	88	115	39	46
10 août	2.529	—	1.606	2,1	31	217	1.000	285	32	3.073	823	1.199	252	83	120	39	58
7 septembre	2.620	—	1.532	1,3	35	217	1.000	280	32	3.120	973	1.195	105	58	128	33	54
4 octobre	2.737	—	1.471	1,0	36	217	1.000	273	31	3.161	759	1.195	263	65	173	32	71
9 novembre	2.775	—	1.555	0,9	33	217	1.000	221	31	3.140	524	1.201	520	87	196	27	92
7 décembre	2.775	—	1.634	0,7	34	217	1.000	214	31	3.182	697	999	573	119	162	16	107

Taux d'escompte (actuel : 2 1/2 % depuis le 7 avril 1953.
précédent : 3 % depuis le 1^{er} août 1952.)

Banque Nationale Suisse

(millions de francs suisses)

DATES	Encaisse or	Disponibilités à l'étranger pouvant servir de couverture	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissement	Correspondants en Suisse	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1951 Moyenne annuelle.....	6.003	225,4	154,9	30,9	13,8	4.432	1.858	99,03
1952 Moyenne annuelle.....	5.848	337,1	206,2	30,0	13,0	4.605	1.692	98,23
1952 7 octobre	5.801	427,3	201,3	32,2	9,8	4.683	1.654	98,29
7 novembre	5.803	436,2	198,3	26,7	9,5	4.739	1.597	98,47
6 décembre	5.811	496,3	197,6	34,9	6,9	4.813	1.601	98,33
1953 7 janvier	5.875	494,7	234,7	41,6	10,3	4.938	1.582	97,69
7 février	5.906	458,8	198,6	18,2	4,4	4.684	1.765	98,68
7 mars	5.905	461,3	199,0	18,9	7,0	4.703	1.751	98,64
7 avril	5.911	471,0	195,7	24,5	16,5	4.745	1.741	98,39
7 mai	5.952	528,1	190,1	29,1	11,9	4.716	1.858	98,58
6 juin	5.969	517,4	190,5	26,8	8,5	4.707	1.861	98,77
7 juillet	6.007	530,0	191,4	26,0	12,4	4.748	1.878	98,66
7 août	6.048	539,0	190,1	24,9	10,0	4.762	1.886	99,08
7 septembre.....	6.057	538,9	188,7	22,2	7,7	4.811	1.838	99,21
7 octobre	6.073	527,2	184,4	22,6	9,8	4.865	1.802	99,00
7 novembre	6.092	517,2	185,1	21,7	7,9	4.877	1.804	98,93
7 décembre	6.092	505,2	185,5	21,5	10,0	4,959	1.709	98,92

Taux d'escompte (actuel : 1 1/2 % depuis le 26 novembre 1936.
précédent : 2 % depuis le 9 septembre 1936.)

Federal Reserve Banks
(millions de \$)

86

DATES	Réserves de certificats-or			Autres réserves	Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats-or	Fonds de rachat Billets (F.R.N.)	Total					
1951 Moyenne annuelle	20.147	642	20.789	322	22.738	23.672	20.816	46,7
1952 Moyenne annuelle	21.345	707	22.052	344	23.078	24.915	21.586	47,4
1953 8 octobre	21.439	703	22.142	329	23.663	25.332	21.806	47,0
5 novembre ...	21.433	706	22.139	310	23.520	25.500	22.016	46,6
10 décembre ...	21.376	767	22.143	277	24.239	26.113	22.549	45,5
1953 7 janvier	21.125	811	21.936	359	24.391	26.032	22.437	45,3
4 février	20.980	758	21.738	408	23.989	25.593	22.144	45,5
4 mars	20.724	752	21.476	400	23.852	25.636	21.330	45,7
8 avril	20.614	747	21.361	351	23.806	25.560	20.869	46,0
6 mai	20.633	747	21.380	335	23.860	25.609	20.916	46,0
10 juin	20.576	779	21.355	307	24.637	25.705	20.935	45,8
8 juillet	20.472	788	21.258	307	24.964	25.964	20.784	45,5
5 août	20.243	792	21.035	337	24.964	25.883	20.963	44,9
9 septembre ...	20.140	850	20.990	308	25.126	26.174	20.610	44,9
7 octobre	20.081	859	20.940	329	25.348	26.099	20.681	44,8
4 novembre ...	20.043	854	20.897	330	25.447	26.150	21.271	44,1
9 décembre ...	20.469	876	21.345	301	25.345	26.576	21.030	44,8

Taux d'escompte { actuel : 2 % depuis le 16 janvier 1953.
précédent : 1,75 % depuis le 21 août 1950.

Sveriges Riksbank
(millions de Kr.)

ÉPOQUES (moyenne annuelle ou fin de mois)	Encaisse or (1)	Surplus de valeur d'or	Fonds d'Etat et obligations suédois	Effets payables en Suède, prêts et avances en comptes courants	Fonds d'Etat étrangers, effets payables à l'étran- ger et exigibles des banques et banquiers étrangers	Tous autres actifs (2)	Billets en circulation	Comptes courants				Tous autres passifs (3)	Droit d'émission total (4)	Rapport en % (5)	
								des institutions d'Etat	de banques commerciales	autres déposants	Ensemble			de l'encaisse métallique aux billets en circuli.	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1951	276	372	3.419	226	1.001	200	3.568	612	432	57	1.102	865	3.825	17,90	17,29
1952	443	590	2.657	281	1.326	201	4.106	637	223	23	883	619	4.600	25,30	22,58
1952 Septembre	444	599	2.477	306	1.279	185	4.158	500	78	18	596	633	4.800	25,09	21,73
Octobre	418	563	2.552	309	1.280	189	4.292	287	206	19	511	647	4.800	22,85	20,44
Novembre	407	549	2.549	310	1.288	202	4.291	350	128	23	501	654	4.800	22,27	19,91
Décembre	406	548	3.240	321	1.350	209	4.577	449	558	22	1.029	609	4.800	20,85	19,88
1953 Janvier	429	578	2.666	301	1.313	162	4.350	525	163	29	717	514	4.800	23,16	20,98
Février	428	577	2.665	294	1.319	140	4.365	371	260	26	657	542	4.800	23,04	20,95
Mars	428	577	2.404	322	1.240	158	4.311	343	29	24	396	563	4.800	23,30	20,93
Avril	427	576	2.605	295	1.151	153	4.365	300	39	30	369	615	4.800	22,91	20,83
Mai	427	575	2.334	362	1.188	143	4.223	132	173	29	334	614	4.800	23,74	20,88
Juin	426	575	2.427	366	1.249	169	4.327	275	122	12	408	620	4.800	23,13	20,86
Juillet	448	604	2.376	355	1.279	157	4.267	208	247	11	465	630	4.800	24,66	21,92
Août	450	607	2.376	365	1.326	147	4.321	228	218	15	461	630	4.800	24,46	22,02
Septembre	455	612	2.389	353	1.361	150	4.365	406	39	12	457	639	4.800	24,44	22,23
Octobre	483	650	2.352	325	1.373	130	4.503	192	109	3	304	649	4.800	25,16	23,60
Novembre	483	650	2.326	325	1.416	101	4.511	205	79	3	287	645	4.800	25,09	23,58

Taux d'escompte { actuel : 2,75 % depuis le 20 novembre 1953.
précédent : 3 % depuis le 1^{er} décembre 1950.

- (1) La couverture métallique est constituée par la totalité de l'or déposé en Suède et à l'étranger.
(2) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Participation de la Suède au Fonds Monétaire International » : 517 millions de Kr. et « Actions de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, souscrites par la Suède, partie libérée » : 103 millions de Kr.
(3) A partir d'octobre 1951, non compris les nouveaux comptes : « Fonds Monétaire International » et « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement ».
(4) Le droit d'émission est fixé à 4.100 millions de Kr. par la loi du 8 juin 1951, à 4.400 millions de Kr. par la loi du 14 décembre 1951 et à 4.800 millions de Kr. par la loi du 6 juin 1952.
(5) Pour le calcul des rapports, l'encaisse est évaluée au prix courant de l'or.

Taux d'escompte des principales banques d'émission (au 30 novembre 1953)

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne	11 juin 1953	3,50	Grèce	12 juillet 1948	12,—
Autriche	24 septembre 1953	4,—	Irlande	25 mars 1952	3,50
Belgique	29 octobre 1953	2,75 (1)	Italie	5 avril 1950	4,—
Congo belge et Ruanda-Urundi	6 avril 1953	3,50 (2)	Norvège	9 janvier 1946	2,50
Danemark	23 septembre 1953	4,50	Pays-Bas	7 avril 1953	2,50
Espagne	22 mars 1949	4,—	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	16 janvier 1953	2,—	Suède	20 novembre 1953	2,75
Finlande	16 décembre 1951	5,75	Suisse	26 novembre 1936	1,50
France	17 septembre 1953	3,50	Turquie	26 février 1951	3,—
Grande-Bretagne	17 septembre 1953	3,50	Yougoslavie	20 août 1948	1,— à 3,—

- (1) Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.
(2) Taux de traites acceptées en banque.

III — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE
Situations en milliers de francs or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

87

	31 août 1953		30 septembre 1953		31 octobre 1953			31 août 1953		30 septembre 1953		31 octobre 1953	
	ACTIF							PASSIF					
		%		%		%		%		%		%	
I. Or en lingots et monnayé.....	575.696	44,6	605.869	46,3	596.511	44,5	I. Capital :						
II. Encaisse.							Capital autorisé et émis 200.000 actions de 2.500 francs or chacune.....	500.000	125.000	9,7	500.000	125.000	9,6
A la Banque et en compte courant dans d'autres banques.....	75.439	5,9	62.889	4,8	77.039	5,7	Actions libérées de 25 %.....				500.000	125.000	9,3
III. Fonds à vue placés à intérêts..	3.332	0,3	2.585	0,2	1.162	0,1	II. Réserves :						
IV. Portefeuille réescomptable :							1. Fonds de Réserve légale ...	7.123			7.123		
1. Effets de commerce et acceptations de Banque.....	24.660	1,9	20.873	1,6	16.906	1,3	2. Fonds de Réserve générale...	13.342			13.342		
2. Bons du Trésor.....	263.472	20,4	294.886	22,5	285.725	21,3		20.465	1,6	20.465	1,6	20.465	1,5
V Effets divers remobilisables sur demande.....	49.387	3,8	48.159	3,7	49.041	3,7	III. Dépôts à court terme et à vue (or) :						
VI. Fonds à terme et avances :							1. Banques Centrales pour leur compte :						
1. A 3 mois au maximum.....	23.706	1,8	18.387	1,4	18.564	1,4	a) De 3 à 6 mois.....	6.890	0,5	6.891	0,5	6.893	0,5
2. De 3 à 6 mois.....	—	—	—	—	9.160	0,7	b) A 3 mois au maximum...	27.582	2,1	27.587	2,1	27.558	2,1
3. De 6 à 9 mois.....	—	—	—	—	17.795	1,3	c) A vue.....	393.353	30,5	407.885	31,2	409.243	30,5
4. De 9 à 12 mois.....	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :						
5. A plus d'un an.....	—	—	—	—	—	—	A vue.....	5.187	0,4	6.910	0,5	5.177	0,4
VII. Effets et placements divers :								433.012		449.273		448.871	
1. Bons du Trésor :							IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :						
a) A 3 mois au maximum.....	50.499	3,9	43.194	3,3	59.185	4,4	1. Banques Centrales pour leur compte :						
b) De 3 à 6 mois.....	3.545	0,3	17.610	1,3	14.088	1,0	a) De 9 à 12 mois.....	—	—	—	—	—	
c) De 6 à 9 mois.....	14.035	1,1	—	—	—	—	b) De 6 à 9 mois.....	19.239	1,5	—	—	—	
d) De 9 à 12 mois.....	33.305	2,6	33.384	2,6	33.465	2,5	c) De 3 à 6 mois.....	5.224	0,4	48.625	3,7	47.054	3,5
e) A plus d'un an.....	—	—	—	—	—	—	d) A 3 mois au maximum...	400.396	31,0	418.398	32,0	436.292	32,6
2. Autres effets et placements divers :							e) A vue.....	115.256	8,9	64.384	4,9	72.582	5,4
a) A 3 mois au maximum...	86.527	6,7	62.986	4,8	64.281	4,8	2. Banques Centrales pour le compte d'autres déposants :						
b) De 3 à 6 mois.....	4.449	0,3	2.874	0,2	5.131	0,4	a) A 3 mois au maximum...	—	—	—	—	—	
c) De 6 à 9 mois.....	3.286	0,3	9.333	0,7	15.650	1,2	b) A vue.....	242	0,0	242	0,0	243	0,0
d) De 9 à 12 mois.....	2.135	0,2	9.748	0,8	—	—	3. Autres déposants :						
e) A plus d'un an.....	6.976	0,5	6.994	0,5	7.011	0,5	a) A plus d'un an.....	—	—	—	—	—	
VIII. Actifs divers.....	1.399	0,1	1.302	0,1	1.703	0,1	b) De 9 à 12 mois.....	—	—	—	—	—	
IX. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placements en Allemagne (voir ci-dessous)....	68.291	5,3	68.291	5,2	68.291	5,1	c) De 6 à 9 mois.....	9.290	0,7	9.295	0,7	5.731	0,4
Total actif...	1.290.129	100,0	1.309.364	100,0	1.340.708	100,0	d) De 3 à 6 mois.....	5.721	0,5	3.724	0,4	3.566	0,3
							e) A 3 mois au maximum...	3.668	0,3	18.584	1,4	30.394	2,3
							f) A vue.....	23.927	1,9	18.050	1,4	17.777	1,3
							V. Divers.....	582.963	1,0	583.302	1,1	613.639	1,2
							VI. Compte de profits et pertes :	12.215	0,2	14.850	0,2	16.281	0,2
							Report à nouveau.....	2.925		2.925		2.925	
							VII. Provision pour charges éventuelles.....	113.549	8,8	113.549	8,7	113.549	8,5
							Total passif...	1.290.129	100,0	1.309.364	100,0	1.340.708	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne :				Dépôts à long terme :			
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des Postes (échus).....	221.019	221.019	221.019	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir Note 2)...	152.606	152.606	152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181	76.181	76.181	2. Dépôt du Gouvernement allemand.....	76.303	76.303	76.303
Total...	297.200	297.200	297.200	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir poste IX ci-dessus).....	68.291	68.291	68.291
				Total...	297.200	297.200	297.200

Note 1 : L'or sous dossier et les valeurs détenues en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants, les fonds détenus en qualité d'agent de l'O.E.C.E. (Union Européenne de Paiements) et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux, dont la Banque est le mandataire-trustee ou l'agent financier, ne sont pas inclus dans la présente situation.

Note 2 : Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs or 152.606.250.—, la Banque a reçu, de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.920.380.—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le

IV — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en milliers d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

88.1

	Au début des opérations 1 ^{er} juillet 1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		Décembre 1950	Juin 1951	Décembre 1951	Juin (3) 1952	Décembre 1952	Mars 1953	Juin 1953	Septembre 1953	Octobre 1953
ACTIF.										
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'engagement du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (dollars)	350.000	307.353	286.059	111.916	123.311	123.311	123.311	123.538	123.538	123.538
b) Or en lingots	—	—	—	100.291	149.547	152.984	152.984	152.984	152.984	152.984
c) Solde du compte courant (dollars)	—	47.852	65.908	4.575	78.379	96.746	56.776	17.098	41.246	38.905
d) Bons du Trésor des Etats-Unis d'Amérique au prix d'achat	—	48.936	—	—	—	—	59.770	142.547	131.862	136.393
	350.000	404.141	351.967	216.782	351.237	373.041	392.841	436.167	449.630	451.820
I. Soldes initiaux débiteurs attribués pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 et non encore utilisés.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44.050	22.243	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21.200	21.200	21.200	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215.250	43.443	21.200	—	—	—	—	—	—	—
I. Crédit spécial ouvert à l'Allemagne en vertu de l'article 13 de l'accord en date du 19 septembre 1950 (1)										
	—	24.455	—	—	—	—	—	—	—	—
V. Versement d'or dû par le Danemark et différé en vertu de la Décision du Conseil c (52) 193 en date du 30 juin 1952										
	—	—	—	—	1.878	2.559	—	—	—	—
V. Crédit spécial ouvert à la Turquie en vertu de l'article 13 (a) de l'accord en date du 19 septembre 1950										
	—	—	—	—	—	3.357	—	—	—	—
VI. Prêts consentis à des Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Danemark	—	38.413	61.094	38.523	27.012	29.736	37.134	40.464	49.337	53.168
Allemagne	—	192.000	182.552	—	—	—	—	—	—	—
France	—	—	—	167.978	270.637	312.000	312.000	312.000	312.000	312.000
Islande	—	—	—	—	1.769	1.560	2.550	1.842	2.654	2.761
Italie	—	30.861	—	—	—	—	—	11.980	36.762	51.105
Pays-Bas	—	75.466	175.599	23.070	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	—	20.009	9.669	—	16.506	30.750	49.694	61.739	65.787
Royaume-Uni	—	—	—	539.236	636.000	589.601	563.771	530.273	544.526	559.604
Suède	—	—	44.304	—	—	—	—	—	—	—
Turquie	—	—	28.184	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
	—	336.740	511.742	808.476	965.418	979.409	976.205	976.253	1.037.018	1.074.425
II. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des soldes initiaux créditeurs attribués à titre de prêt (2).										
Norvège	—	1.077	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
Turquie	—	—	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000	25.000
	—	1.077	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000	35.000
II. Divers										
	565.250	810.023	920.317	1.060.258	1.353.533	1.393.366	1.404.046	1.447.420	1.521.648	1.561.245
PASSIF.										
I. Fonds de roulement										
	286.250	286.250	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575	271.575
II. Soldes initiaux créditeurs attribués à titre de dons pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 1951 et non encore utilisés.										
Autriche	80.000	42.561	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115.000	44.218	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4.000	691	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50.000	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	279.000	87.470	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes en vertu de l'article 11 de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	147.391	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313	201.313
Allemagne	—	—	—	43.298	205.540	238.955	270.594	300.000	300.000	300.000
Autriche	—	—	—	—	—	15.125	10.029	19.339	42.000	42.000
France	—	158.180	149.633	—	—	—	—	—	—	—
Islande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Italie	—	—	12.087	123.000	123.000	94.211	48.556	—	—	—
Norvège	—	—	—	—	550	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	153.081	183.659	213.000	213.000	213.000	213.000
Portugal	—	—	—	—	—	38.827	38.937	38.459	34.044	33.151
Suède	—	25.401	36.541	42.000	42.000	133.178	126.156	121.325	126.691	130.756
Suisse	—	—	11.122	95.962	110.295	117.790	136.665	150.000	150.000	150.000
Turquie	—	5.250	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	—	247.472	201.968	—	—	—	—	—	—	—
	—	436.303	648.742	617.272	977.472	1.023.058	1.043.250	1.043.436	1.067.048	1.070.220
IV. Crédits reçus de Parties contractantes en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	—	139.994	42.599	47.091	35.834	34.676	20.406	23.299
Allemagne	—	—	—	—	—	—	—	38.049	80.338	105.098
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	—	2.030	7.088
Italie	—	—	—	16.332	1.906	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	1.436	11.524	11.307	10.556
Portugal	—	—	—	14.861	8.997	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	4.123	25.077	29.365
	—	—	—	171.187	53.502	47.091	37.270	88.972	139.158	175.406
V. Crédit spécial accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en vertu de l'article 13 (b) de l'accord en date du 19 septembre 1950										
	—	—	—	—	50.000	50.000	50.000	40.000	40.000	40.000
VI. Divers										
	—	—	—	224	984	1.642	1.951	3.437	3.867	4.044
	565.250	810.023	920.317	1.060.258	1.353.533	1.393.366	1.404.046	1.447.420	1.521.648	1.561.245

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus ne figurent pas dans la situation ci-dessus. — (1) Aux termes de décisions prises par le Conseil l'O.E.C.E., le 13 décembre 1950, un crédit spécial d'un montant maximum de 120 millions d'unités de compte a été ouvert à l'Allemagne pour les périodes comptables comprises entre le 1^{er} novembre 1950 et le 30 septembre 1951. Pour les périodes comptables comprises entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 1951, le plafond de 120 millions est réduit mensuellement de 20 millions d'unités de compte. — (2) Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — (3) Après section des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952.

REGLEMENT DE LA POSITION DES PAYS MEMBRES A L'EGARD DE L'UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS (*)

88.2

1^{er} juillet 1950 au 31 octobre 1953 (1)

(millions d'unités de compte)

PAYS MEMBRE ET ZONE MONÉTAIRE ASSOCIÉE	POSITION BRUTE		POSITION CUMULATIVE NETTE Excédent (+) ou déficit (-)	Utilisation nette des ressources existantes par (-) ou sur (+) les autres membres	RESSOURCES SPÉCIALES et SOLDES INITIAUX créditeurs (+) ou débiteurs (-) Montant utilisé	AJUSTEMENTS au titre des intérêts payés (-) ou versés (+) et arrangements spéciaux au 1 ^{er} juillet 1952 (2)	QUOTA DISPONIBLE	UTILISATION DES QUOTAS		
	Total des excédents (+) et total des déficits (-) bilatéraux							MONTANT UTILISÉ (h + i = g)		
	a	b						c	d	e
								Prêt reçu (-) ou accordé (+) par le pays membre h	Or versé (-) ou reçu (+) par le pays membre i	
Allemagne	+ 1.771,1	- 1.080,1	+ 691,0	+ 11,9	-	+ 2,2	500	+ 705,1	+ 405,1	+ 300,0
Autriche	+ 217,0	- 258,0	- 41,0	-	+ 125,0	+ 0,1	70	+ 84,2	+ 49,1	+ 35,1
Belgique-Luxembourg	+ 1.338,7	- 648,6	+ 690,0	+ 15,8	- 29,4	+ 322,9	360 (4)	+ 377,2	+ 224,6	+ 152,6
Danemark	+ 467,6	- 525,1	- 57,6	- 5,0	-	+ 10,0	195	- 64,8	- 53,2	- 11,6
France	+ 772,4	- 1.654,9	- 882,5	+ 12,9	+ 89,0	+ 13,6	520	- 789,1	- 312,0	- 477,1
Grèce	+ 53,8	- 313,1	- 259,3	+ 1,1	+ 254,4	+ 2,2	45 (4)	- 3,8	-	- 3,8
Islande	+ 4,1	- 22,3	- 18,2	-	+ 15,2	+ 0,0	15	- 3,1	- 2,8	- 0,3
Italie	+ 610,9	- 718,5	- 107,6	+ 42,5	-	+ 3,8	205	- 61,3	- 51,1	- 10,2
Norvège	+ 397,9	- 539,9	- 142,0	+ 0,4	+ 60,0	+ 1,3	200	- 83,0	- 65,8	- 17,2
Pays-Bas	+ 1.184,4	- 840,4	+ 344,0	-	+ 30,0	+ 2,1	355	+ 376,1	+ 223,6	+ 152,6
Portugal	+ 204,3	- 151,5	+ 52,9	-	-	+ 3,0	70	+ 52,3	+ 33,2	+ 19,2
Royaume-Uni	+ 2.176,8	- 2.736,2	- 559,5	- 93,1	- 150,0	+ 2,4	1.060	- 822,4	- 559,6	- 262,8
Suède	+ 733,0	- 533,3	+ 199,7	+ 15,4	- 9,6	+ 19,8	260	+ 209,5	+ 130,8	+ 78,8
Suisse	+ 665,8	- 361,7	+ 304,2	-	-	+ 4,0	250	+ 308,7	+ 179,4	+ 129,4
Turquie	+ 237,7	- 451,7	- 214,0	- 1,9	+ 93,9	+ 4,6	50	- 125,1	- 30,0	- 95,1
Total...	+ 10.835,4	- 2.281,7	+ 2.281,7	+ 100,0	+ 667,5 - 189,0	+ 42,9 - 360,8		+ 2.113,2 - 1.952,5	+ 1.245,6 - 1.074,4	+ 867,5 - 878,1

(1) La Suisse est comprise à partir du 1^{er} novembre 1950.

(2) Intérêts reçus (+) ou versés (-) par le pays au titre des crédits qu'il a accordés à l'Union ou reçus de celle-ci, et ajustements des positions de la Belgique et du Portugal (- 322,9 et - 3,0 respectivement) effectués au 1^{er} juillet 1952, conformément aux Décisions du Conseil du 30 juin 1952. Le premier versement, au 30 juin 1953 (+ 10,0), en remboursement du crédit spécial accordé par la Belgique, est indiqué séparément.

(3) Y compris les règlements hors quota ci-après :

Déficits intégralement réglés en or ou en dollars, en vertu de l'article 13 (a) :

	Millions d'unités de compte
France	269,1
Grèce	3,8
Turquie	75,1

Excédents réglés conformément aux Décisions du Conseil en vertu de l'article 13 (b) :

Autriche	14,2
Belgique-Luxembourg	46,6
Allemagne	205,1
Pays-Bas	21,1
Suisse	58,7

(4) Le quota de la Grèce en tant que débiteur est bloqué à zéro; le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, en tant que créditrice, est de 331 millions d'unités de compte.

(*) Pour l'explication des en-têtes des colonnes, voir la notice publiée dans le *Bulletin* de novembre 1951, p. 221.

V — STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES (1)
(millions de francs)

ÉPOQUES (fin de mois)	A LA DISPOSITION DE L'ÉCONOMIE BELGE									
	MONNAIE FIDUCIAIRE			MONNAIE SCRIPTURALE				Total du stock monétaire à la disposition de l'écono- mie belge	P. c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire	Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire (*)	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique (*)	Avoirs en comptes chèques postaux (*)	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établisse- ments parafinanciers (*)	Stock de monnaie scripturale			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (3) + (7)	(9) = (3) (8)	(10)
1951 Octobre	5.311	92.512	96.512	501	19.278	47.929	67.708	164.220	58,8	(2) 7.692
1952 Août	5.687	96.588	100.782	496	21.171	48.537	70.204	170.986	58,9	7.477
Septembre	5.597	95.990	100.283	488	20.820	49.372	70.660	170.943	58,7	7.384
Octobre	5.578	96.704	101.071	451	20.496	51.254	72.201	173.272	58,3	7.522
Novembre	5.546	96.262	100.450	510	20.501	50.376	71.387	171.837	58,5	6.899
Décembre	5.506	97.784	100.001	681	19.781	50.659	71.121	173.122	58,9	7.971
1953 Janvier	5.524	97.466	101.645	476	20.026	49.804	70.306	171.951	59,1	6.918
Février	5.504	97.939	102.095	691	20.351	48.835	69.877	171.972	59,4	7.456
Mars	5.472	97.297	101.440	534	20.107	49.760	70.401	171.841	59,0	7.509
Avril	5.489	97.908	102.110	519	19.546	49.118	69.183	171.293	59,6	7.677
Mai	5.490	97.802	101.930	570	20.164	49.489	70.193	172.123	59,2	7.464
Juin	5.498	98.393	102.582	591	21.127	49.918	71.636	174.218	58,9	6.790
Juillet	5.564	100.846	105.064	523	20.605	48.982	70.110	175.174	60,0	7.510
Août	5.601	100.504	104.803	480	20.500	49.146	70.126	174.929	59,9	7.620
Septembre	5.631	100.072	104.445	509	21.421	50.387	72.317	178.762	59,1	7.848
Octobre	5.619	99.896	104.191	517	20.369	49.484	70.370	174.561	59,7	7.916

(*) Déduction faite des encaisses du système bancaire.

(1) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation* de décembre 1949, vol. II, n° 6: « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 333 et suivantes.

(2) Le transfert des fonctions de banque d'émission de la Banque du Congo Belge à la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a provoqué certains transferts qui affectent la colonne: « Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges ».

En effet, parmi ceux-ci figuraient antérieurement les engagements des sièges métropolitains de la Banque du Congo Belge vis-à-vis de ses succursales congolaises.

Une partie de ces comptes ont été absorbés lors des opérations de reprise d'actifs et de passifs par la nouvelle Banque Centrale; les sièges africains ont converti le solde en francs congolais. La diminution sensible des avoirs de l'étranger provient essentiellement de ces mouvements importants plus apparents que réels.

VI — VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE
EN BELGIQUE

Mois	Comptes chèques postaux (1)	Dépôts à vue dans les banques
1952 Août	3,77	1,58
Septembre	3,31	1,62
Octobre	3,60	1,69
Novembre	3,91	1,59
Décembre	3,83	1,87
1953 Janvier	3,69	1,66
Février	3,88	1,60
Mars	3,42	1,70
Avril	3,06	1,72
Mai	4,27	1,64
Juin	3,64	1,77
Juillet	4,02	1,83
Août	3,84	1,61
Septembre	3,35	1,59
Octobre	3,75	1,80

(1) Voir tableau n° 36.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, n'étant pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONÉTAIRE EN FRANCS BELGES

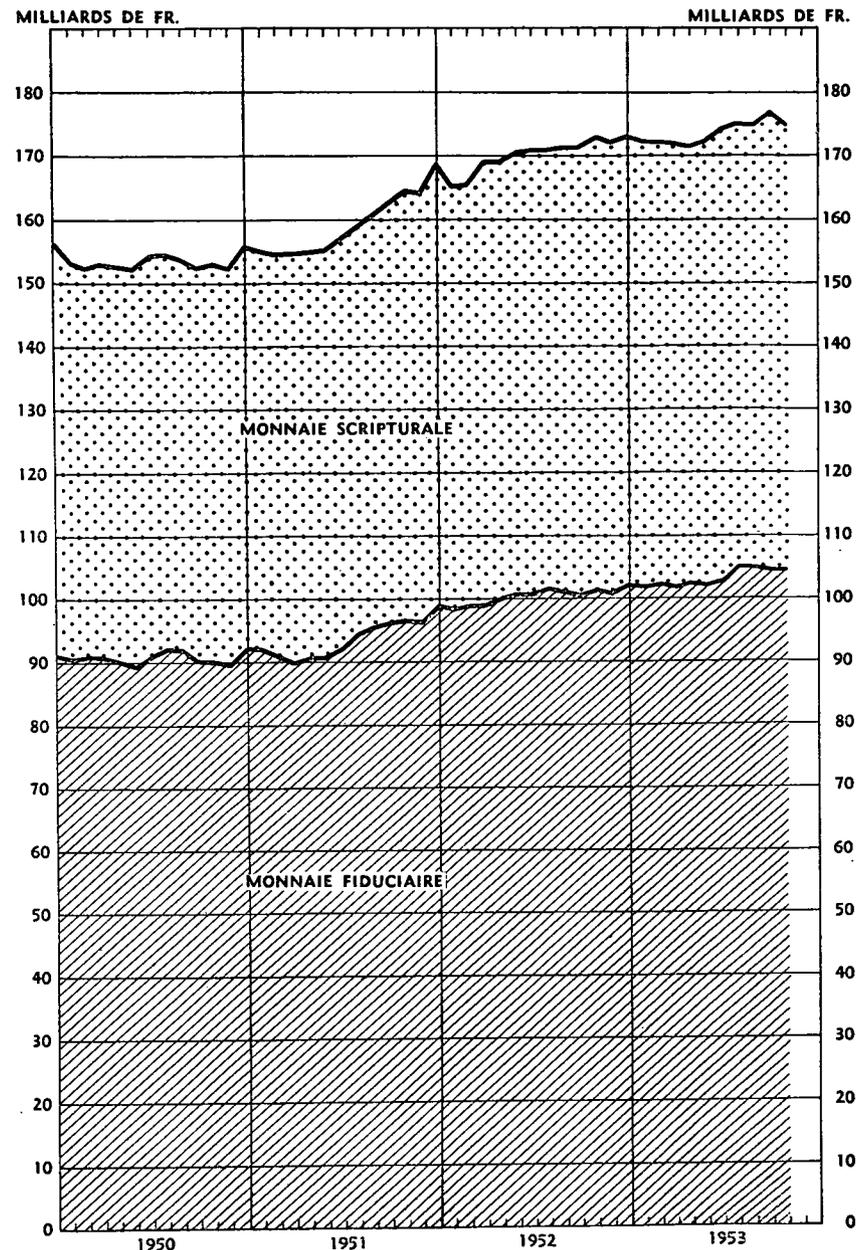


TABLE DES MATIÈRES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

STATISTIQUES COURANTES

	Tabl.		Tabl.
LE MARCHÉ DE L'ARGENT		LES PRIX	
I — Taux d'escompte et de prêts	2	a) Indices des prix de gros en Belgique.....	45
II — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne	4	b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45
III — L'argent au jour le jour	8	c) Indices des prix de détail en Belgique.....	46
LES MÉTAUX PRÉCIEUX		LA PRODUCTION	
Cours des métaux précieux.....	9	I — Production charbonnière et métallurgique.....	55
LE MARCHÉ DES CHANGES		II — Industrie textile	56
I — Cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique	10	III — Productions diverses	56
II — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles.....	10	IV — Énergie électrique	58
LE MARCHÉ DES CAPITAUX		V — Gaz	59
I — Cours comparés de quelques fonds publics.....	14	LA CONSOMMATION	
II — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15	I — Indices des ventes à la consommation	65
III — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles.....	15	II — Consommation de tabac	66
IV — Rendement des titres à revenu fixe	16	III — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
V — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge	17	LES TRANSPORTS	
Tableau rétrospectif		I — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges	70
Émissions des sociétés congolaises en juillet 1953 :		a) recettes et dépenses d'exploitation	
Détail des émissions		b) wagons fournis à l'industrie	
Groupement par importance du capital		c) trafic :	
Émissions des sociétés belges en juillet 1953 :		1 ^o trafic général	
Détail des émissions		2 ^o grosses marchandises :	
Groupement par importance du capital		A) ensemble du trafic	
VI — Emprunts des pouvoirs publics	18	B) service interne belge	
VII — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	II — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70
VIII — Inscriptions hypothécaires	20	III — Les ports	71
LES FINANCES PUBLIQUES		a) Anvers	
I — Situation de la Dette publique	25	b) Gand	
II — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25	IV — Mouvement général de la navigation intérieure.	72
III — Rendement des impôts	26	LE COMMERCE EXTÉRIEUR	
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE		Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)...	75
I — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises	30	LE CHOMAGE	
Dividendes et coupons d'obligations mis en paiement en août 1953		I — Chômage complet et partiel	81
Tableau rétrospectif		II — Répartition des chômeurs contrôlés par province	81
II — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.....	31	III — Répartition des chômeurs inscrits par groupe de professions	81
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne		STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES	
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite		I — Belgique et Congo belge :	
III — Indice trimestriel des salaires	32	Situations globales des banques	85
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES		Banque Nationale de Belgique :	
I — Chambres de compensation	35	Situations hebdomadaires	85
a) Mouvement du débit		Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda- Urundi :	
b) Détail du mouvement de la compensation à Bruxelles		Situations mensuelles.....	85
II — Chèques postaux	36	II — Banques d'émission étrangères :	
		Situations	86
		Banque de France	
		Bank of England	
		Nederlandsche Bank	
		Banque Nationale Suisse	
		Federal Reserve Banks	
		Sveriges Riksbank	
		Taux d'escompte	86
		III — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle	87
		IV — Union Européenne de Paiements :	
		Résumé de la situation financière.....	88.1
		Règlement de la position des pays membres... ..	88.2
		V — Stock monétaire en francs belges	89
		VI — Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	89

Prix de l'abonnement annuel { Etranger, 300 francs
Belgique, 250 francs

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
